



Source : Caudex

# PLAN PAYSAGE DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

## Phase 1 - Diagnostic

*Novembre 2023*



INterland







# Sommaire

*Éléments d'enjeux et méthodologie du Plan Paysage* 4

*L'île de La Réunion, un territoire insulaire remarquable* 6

*1. Retour sur l'Atlas des Paysages* 10

1.1 Les fondements naturels et humains des paysages 11

1.2 Les grands ensembles de paysage et unités paysagères 12

1.3 L'Atlas des Paysages et le Plan Paysage 13

*2. Première approche - Portrait* 15

2.1 Une activité volcanique qui a façonné des marqueurs dans le paysage 18

2.2 Une organisation du territoire dépendante relief 20

2.3 Evolution du territoire de 1960 à aujourd'hui 22

*3. Des paysages aux qualités communes - Dynamiques et enjeux* 25

3.1 Paysages de nature 26

3.2 Paysages agricoles 32

3.3 Paysages urbains 38

3.4 Paysages des activités 48

3.5 Espaces publics 52

3.6 Paysages des infrastructures linéaires 56

3.7 Paysages des énergies et des ressources 62

3.8 Paysages du loisir 66

3.9 Paysages nocturnes 70

3.10 Conclusion de l'état des lieux 72

*4. Du battant des lames au sommet des montagnes, des typologies paysagères confrontées à des enjeux* 75

4.1 Séquences paysagères de l'île de La Réunion 76

4.1 Séquence paysagère type 1 77

4.2 Séquence paysagère type 2 78

4.3 Séquence paysagère type 3 79

4.4 Séquence paysagère type 4 80

4.5 Séquence paysagère type 5 81



## Contexte de la commande

« Le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (extrait de la Convention Européenne des Paysage de 2000)

La problématique des paysages est au cœur des missions des parcs nationaux. La charte de territoire du Parc national de La Réunion en a fait explicitement un axe de travail majeur avec l'objectif pour cette thématique « préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions ».

L'inscription à l'inventaire du patrimoine de l'humanité des « Pitons, cirques et remparts » de La Réunion sur la base du double critère de la valeur universelle exceptionnelle des paysages et de la biodiversité confirme la place du paysage comme enjeu majeur pour les acteurs à La Réunion et souligne la responsabilité du Parc national dans la reconnaissance et la valorisation de cette double labellisation.

A travers cette étude Plan de paysage élaborée à l'échelle de l'île, le Parc national a la volonté d'associer le plus grand nombre d'acteurs, pour dresser et co-construire un portrait de ce territoire si riche. Même si le portage administratif est assuré par l'établissement public du Parc national, la gouvernance associera tout au long de l'étude l'ensemble des collectivités et aménageurs qui seraient volontaires.

Mettre au centre des discussions le paysage, permettra de proposer une vision prospective et partagée par le plus grand nombre sur la valeur et les composantes des paysages réunionnais, « du banal au sacré. »

Ce Plan de paysage a également pour objectif de créer une « culture » paysage à La Réunion, pour que ces éléments soient intégrés dès la phase amont des réflexions en matière d'aménagement du territoire (SAR, SCOT, PLU) et jusqu'aux projets d'infrastructures eux-mêmes.

L'élaboration de ce Plan de paysage est composée de trois étapes :

- Diagnostic : Connaître son territoire pour comprendre les dynamiques et les composantes géographiques, fonctionnelles et spatiales du paysage.
- Stratégie, objectifs de qualité paysagère : Co-construire le projet avec les partenaires concernés. Démarche paysagère ancrée dans la réalité territoriale renforce sa légitimité et sa capacité à agir.
- Plan d'actions et mise en œuvre : proposer des actions opérationnelles, avec des résultats concrets.



## Éléments d'enjeux et méthodologie du Plan Paysage

## LES CONSTATS

- *Une banalisation, une "dégradation" et une perte d'identité des paysages de La Réunion*
- *Une difficulté à partager et rendre lisible les paysages de La Réunion et le Patrimoine Mondial UNESCO : la notion de paysage est abstraite et subjective*
- *Une difficulté d'appropriation du paysage et du Patrimoine Mondial de l'UNESCO*
- *La faiblesse et le manque de protection réglementaire des paysages par la loi française malgré la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle par l'UNESCO*
- *Peu ou pas de prise en compte du paysage dans les Plans, Programmes et Projets*
- *Un manque d'outils de référence*

## LES ENJEUX

### *La préservation de la diversité des paysages*

- Les grands ensembles paysagers
- La diversité des paysages ruraux et bâtis
- Les risques de feux de forêt
- La propagation des Espèces Exotiques Envahissantes

### *La limitation de la banalisation par l'accompagnement des dynamiques de développement*

- La diminution et le mitage des terres agricoles
- Le fractionnement des espaces naturels
- L'étalement urbain
- Le risque de propagation des Espèces Exotiques Envahissantes dans les projets d'aménagements et d'infrastructures
- L'impact de la publicité dans les paysages

# Méthodologie du Plan Paysage

## Les trois phases du Plan Paysage

### 1. Diagnostic partagé des paysages

4 mois

#### A l'échelle de l'île

- Connaissance des milieux et du contexte
  - Arpentage et rencontres
- Observation des dynamiques en cours
- Définition et hiérarchisation des enjeux territoriaux

### 2. Objectifs de Qualité Paysagère

8 mois

#### A l'échelle du Coeur de parc et de cinq secteurs stratégiques

- Echanges et co-construction des propositions d'avenir
- Production de scénarii illustrés pour se positionner sur le devenir des paysages
  - Proposition de priorisation

### 3. Plan d'actions

6 mois

#### A l'échelle du Coeur de parc et de cinq secteurs stratégiques

- Définition d'actions ciblées et géographiquement déterminées
  - Rédaction d'une feuille de route co-construite
- 20 fiches actions directement applicables sous plusieurs formes (marchés de travaux, actions de communications, règlementaires...)

## A chaque phase du Plan Paysage :

### 1 Deux séminaires en équipe sur le territoire

- Une session longue pour mener des ateliers et organiser des temps de travail sur le terrain
- Une session courte pour réaliser les comités de suivi et des temps de travail avec le Parc National

### 2 Deux comités techniques de suivi au cours de la phase

### 3 Un comité de pilotage pour validation à la fin de la phase

## Les ateliers de co-construction

Les ateliers du Plan Paysage ont pour objectif de réunir les acteurs de l'aménagement afin de définir une vision prospective de leur territoire et un projet cohérent pour les années à venir.

### Les ateliers à la phase Diagnostic

- 1 Rencontres d'acteurs 'les pieds dans le paysage' sur des sites à enjeux pour découvrir le territoire et fédérer les acteurs autour de la démarche de Plan Paysage
- 2 Poursuite des rencontres d'acteurs, partage du diagnostic, co-construction et hiérarchisation des enjeux

### Les ateliers à la phase Objectifs de Qualité Paysagère

- 3 Partage de scénarii sur des secteurs stratégiques en lien avec l'Atlas pour dégager les grandes orientations stratégiques pour le territoire
- 4 Co-construction et hiérarchisation des Objectifs de Qualité Paysagère à l'échelle du Coeur de parc qui permettront de définir un projet de territoire cohérent

### Les ateliers à la phase Plan d'action

- 5 Réflexion sur des pistes de projets opérationnels
- 6 Proposition d'actions qui serviront d'appui dans l'élaboration des documents d'urbanisme règlementaires et restitution du plan d'action

# L'Atlas des Paysages et le Plan Paysage

L'Atlas des Paysages et le Plan Paysage sont deux outils complémentaires qui permettent de connaître le territoire, ses enjeux et dynamiques. Récemment actualisé, l'Atlas des Paysages permet au Plan Paysage de proposer un projet de territoire cohérent afin de mieux prendre en compte les paysages dans les politiques d'aménagement du territoire.

## L'Atlas des Paysages - CARACTERISATION



### 1 Identification et caractérisation des paysages

- Approche par unité paysagère

### 2 Evaluation des dynamiques des paysages

- Définition d'enjeux et d'orientations en 5 thématiques

Les paysages agricoles  
Les paysages de l'habitat  
Les paysages des activités et de l'énergie  
Les paysages des mobilités  
Les paysages de nature

- Des orientations concentrées sur le littoral et les franges

→ **Outil de connaissance qui vise à une meilleure compréhension et appropriation paysagère du territoire**

## Le Plan Paysage - OPERATIONNALITE



### 1 Analyse des paysages et des dynamiques

- Appui sur les thématiques de l'Atlas
- Approche du territoire à grande échelle à travers les 5 communautés d'Agglomération

### 2 Définition d'Objectifs de Qualité Paysagère partagés

- Une stratégie globale à l'échelle du Coeur de parc et sur 5 secteurs à enjeux pouvant comprendre l'aire d'adhésion

### 3 Elaboration d'un plan d'action

- Un plan d'action à l'échelle du Coeur du parc et sur 5 secteurs à enjeux

→ **Approfondissement et continuité de l'Atlas des Paysages - Volonté d'un outil d'aide à la décision et de guide vers l'opérationnalité**

## Les attendus du Plan Paysage

- **Qualifier, partager, caractériser et hiérarchiser les valeurs du paysage en lien avec l'Atlas**
- **Sensibiliser et proposer des modalités d'appropriation à la question du paysage et du Patrimoine Mondial de l'Humanité**
- **Partager la responsabilité dans la préservation et l'évolution des paysages de La Réunion**
- **Appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et définir des cadres d'évolution**
- **Mettre au point des outils de gestion de paysage pour le Parc National et décliner par les partenaires dans leurs échelles et leurs Plans, Programmes, Projets**



## L'île de La Réunion, un territoire insulaire remarquable

## Carte des paysages de l'île de La Réunion

### Légende

-  Milieu forestier
-  Milieu agricole
-  Milieu urbain
-  Ravines et cours d'eau
-  Lagon
-  Limites PPRun
-  Limites EPCI
-  Limites Communales

0 5 10 Km



N



# Contexte géographique et paysager

## Situation géographique et contexte



Située dans l'archipel volcanique des Mascareignes à l'ouest de l'océan Indien, l'île de La Réunion est connue dès le Moyen Âge et habitée à partir du 17<sup>e</sup> siècle. Elle devient colonie française en 1665 puis département en 1946 et région monodépartementale en 1982.

L'île se découpe en 24 territoires communaux, souvent structurés "du battant des lames au sommet des montagnes", une organisation héritée des concessions de la Compagnie des Indes. Ces communes sont organisées en un regroupement de 5 communautés de communes.

Aujourd'hui peuplée de 860 000 habitants, la démographie réunionnaise se caractérise par la multiplicité des origines qui font la richesse de son patrimoine culturel unique.

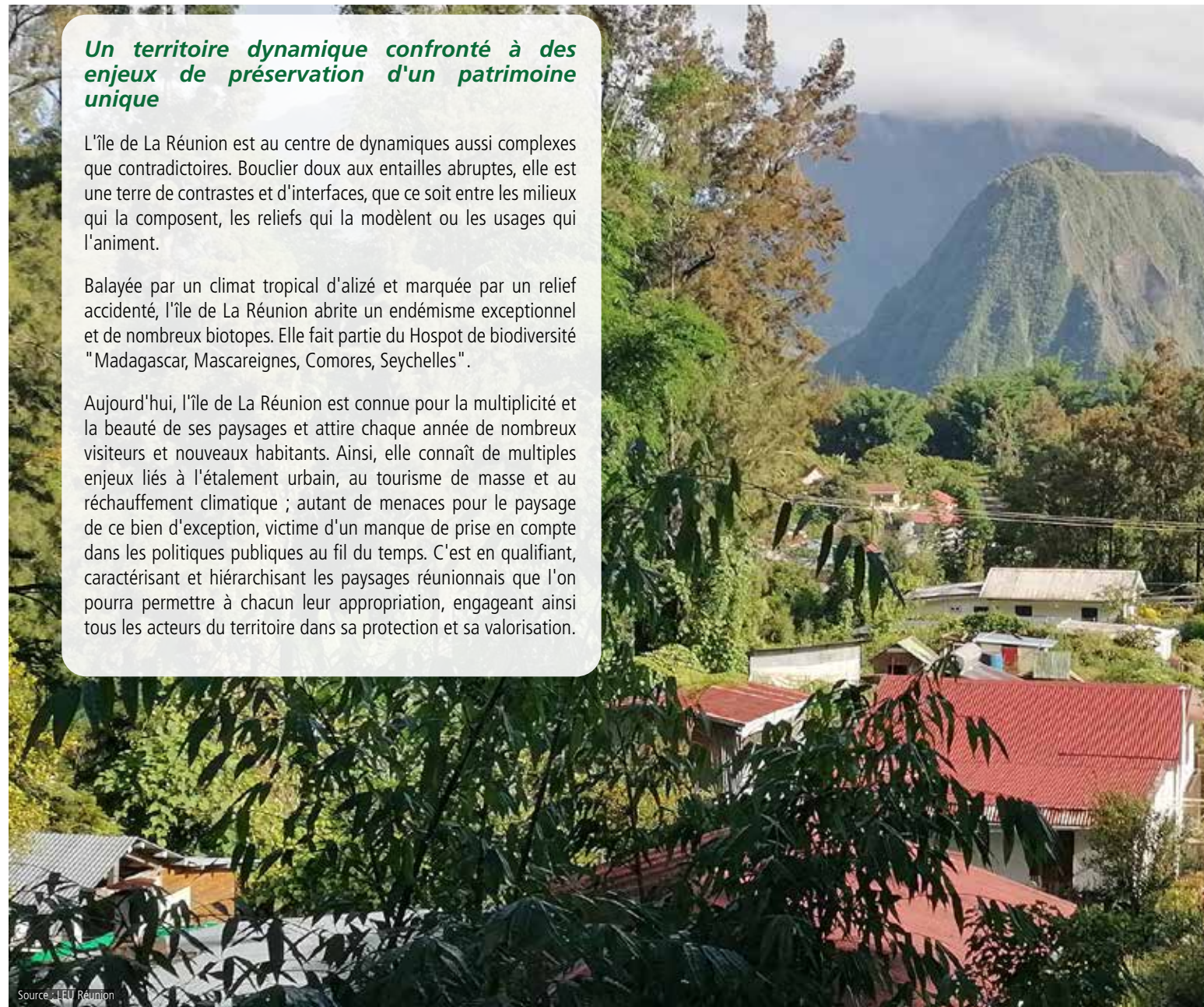


## Un territoire dynamique confronté à des enjeux de préservation d'un patrimoine unique

L'île de La Réunion est au centre de dynamiques aussi complexes que contradictoires. Bouclier doux aux entailles abruptes, elle est une terre de contrastes et d'interfaces, que ce soit entre les milieux qui la composent, les reliefs qui la modèlent ou les usages qui l'animent.

Balayée par un climat tropical d'alizé et marquée par un relief accidenté, l'île de La Réunion abrite un endémisme exceptionnel et de nombreux biotopes. Elle fait partie du Hospot de biodiversité "Madagascar, Mascareignes, Comores, Seychelles".

Aujourd'hui, l'île de La Réunion est connue pour la multiplicité et la beauté de ses paysages et attire chaque année de nombreux visiteurs et nouveaux habitants. Ainsi, elle connaît de multiples enjeux liés à l'étalement urbain, au tourisme de masse et au réchauffement climatique ; autant de menaces pour le paysage de ce bien d'exception, victime d'un manque de prise en compte dans les politiques publiques au fil du temps. C'est en qualifiant, caractérisant et hiérarchisant les paysages réunionnais que l'on pourra permettre à chacun leur appropriation, engageant ainsi tous les acteurs du territoire dans sa protection et sa valorisation.



Source : LEU Réunion

# Contexte géographique et paysager



Source : DEAL Réunion







Source : DEAL Réunion

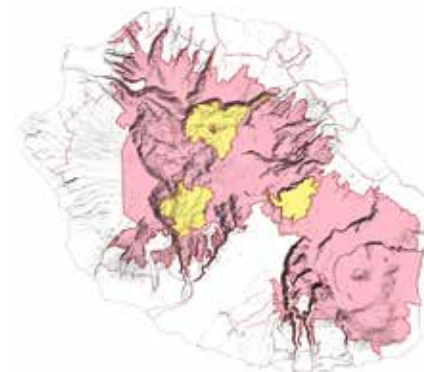
## **Création du Parc national et inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO**

Le paysage sans équivalent de l'île de La Réunion a été, avec sa biodiversité, la motivation de création d'un Parc national en mars 2007. Celui-ci est divisé en deux zones distinctes. D'une part, le Cœur du parc, espace particulièrement sensible et protégé en conséquence par une réglementation dédiée. D'autre part, l'aire d'adhésion regroupant les territoires adjacents au Cœur et abritant environ 160 000 habitants.

Par la suite, le Bien "Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion" est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 au titre des critères VII (Paysage) et X (Biodiversité). Le territoire du Bien s'inscrit dans le périmètre du Parc national et sa gestion est confiée au Parc national qui l'intègre à sa charte.

### Légende

-  Périmètre du Bien
-  Zone tampon du Bien
-  Périmètre du PNRun
-  Aire d'adhésion du PNRun



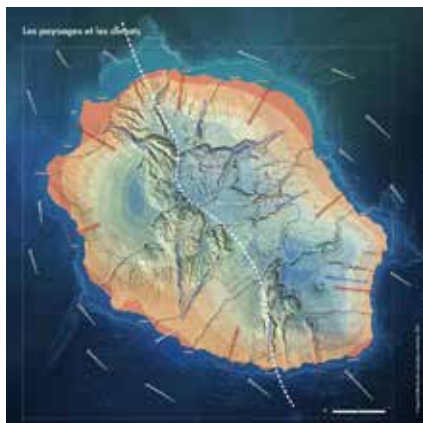


## Retour sur l'Atlas des Paysages

L'Atlas des Paysages de l'île de La Réunion, réalisé en 2009, a été actualisé en 2023. Cet Atlas retrace l'Histoire des paysages de l'île, et propose un état des lieux du territoire et de ses dynamiques actuelles.

L'Atlas des paysages constitue un outil de connaissance du territoire grâce à l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. Elaboré et partagé avec les acteurs de l'aménagement, il propose une analyse du territoire complète qui forme un socle solide pour l'élaboration de projets de territoire. Le Plan Paysage se base sur les éléments présentés par l'Atlas.

# Les fondements naturels et humains du territoire



## Une approche transversale du territoire

Par son approche transversale, l'Atlas des paysages présente dans un premier temps :

- Les caractéristiques géomorphologiques de l'île à travers l'illustration de son socle géologique et de son relief
- Les caractéristiques climatiques à travers l'étude de son climat, des vents, de la pluviométrie et du réseau hydrographique.

Dans un deuxième temps il propose une analyse thématique des espaces habités, des infrastructures ainsi que des dynamiques actuelles de protection, de valorisation du patrimoine naturel et culturel, de fréquentation touristique...

Enfin, l'Atlas des Paysages propose une première esquisse des enjeux présents à l'échelle du territoire.

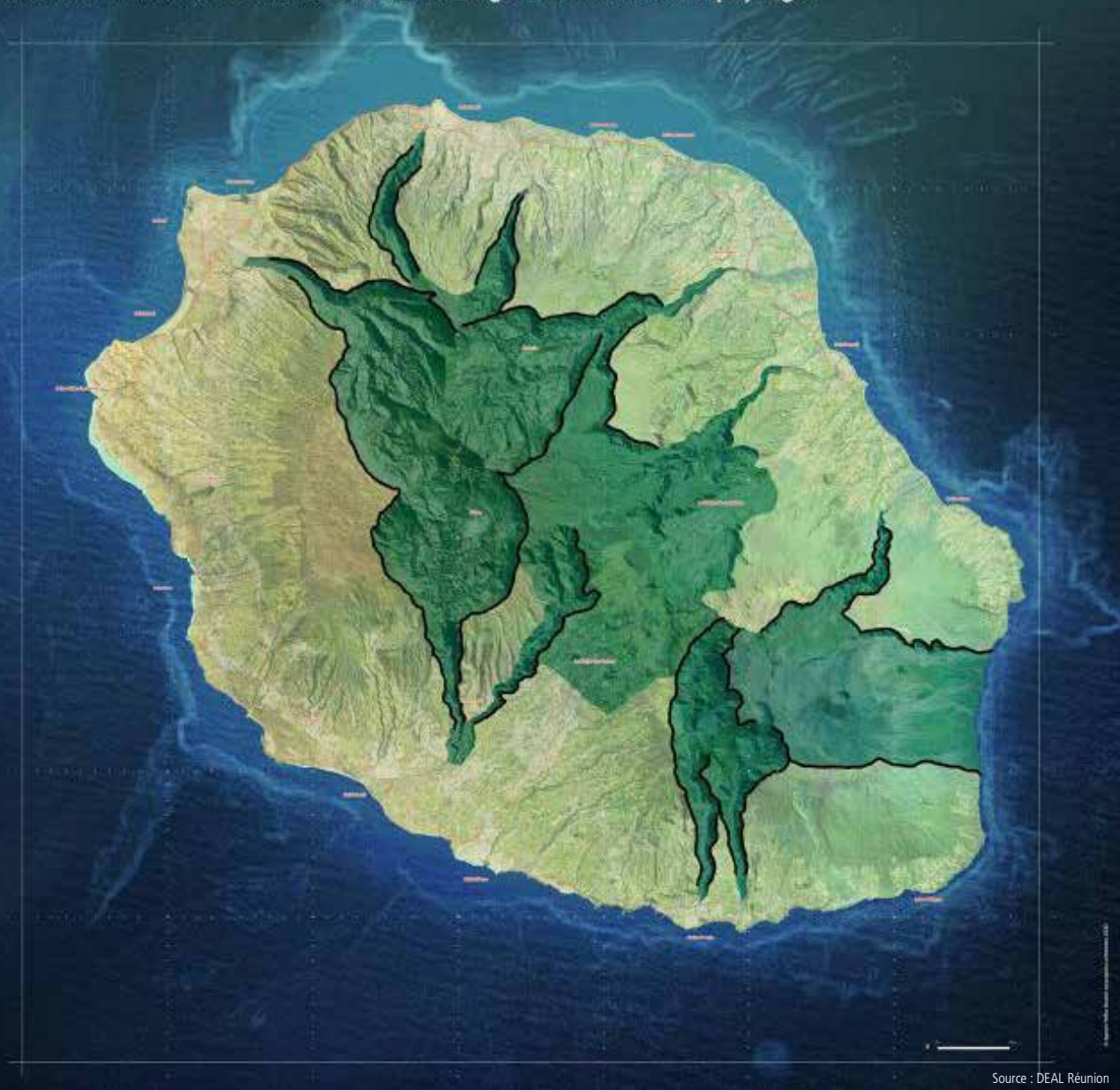
Le diagnostic du Plan Paysage vient ainsi s'inscrire dans la continuité de cette approche transversale, en proposant une approche davantage sensible mais aussi complémentaire pour mettre en exergue des éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet de territoire global et cohérent.

Si l'Atlas des paysages a une vocation de caractérisation des paysages, le Plan Paysage aura lui un objectif de proposition d'actions pour la préservation, la valorisation et la meilleure prise en compte des paysages dans les documents de planification et les projets d'aménagement du territoire.

Source : DEAL Réunion

# Les grands ensembles de paysages et unités paysagères

Réunion intérieure, Réunion extérieure : deux grands ensembles de paysages



L'idée d'une "Réunion intérieure" et d'une "Réunion extérieure" est un acquis dans la pensée et la culture locale. Ces deux grands ensembles sont définis par le relief, le climat mais également par les usages et les modes de vie qui s'y développent. Cette dualité marque aussi une autre réalité pour les paysages ; une grande humidité au sud-est du territoire et des paysages secs sur la côte ouest séparés par les paysages intérieurs de l'île.

## **"La Réunion extérieure", des paysages habités**

"La Réunion extérieure", celle des Bas et des pentes, est formée de larges planèzes qui se déploient depuis les crêtes montagneuses au littoral. Ce relief pentu de l'océan aux sommets donne cette forme de "chapeau chinois" à l'île et offre des points de vue spectaculaires sur le littoral et vers les Hauts. Son climat est principalement chaud, humide en été et sec en hiver, avec des températures entre 20 et 30 degrés tout au long de l'année. Les Bas abritent les pôles urbains, regroupés sur le littoral entre 0 et 200m d'altitude, formant une conurbation presque continue autour de l'île et seulement découpée par des ravines profondes. A l'étage supérieur, les pentes se composent d'espaces majoritairement cultivés à mi-pente puis boisés au-delà de 600m d'altitude. Elles accueillent une urbanisation diffuse, concentrée autour des axes de circulation, notamment à l'ouest de l'île.

## **"La Réunion intérieure", des paysages sauvages**

"La Réunion intérieure" se définit par un relief abrupt et accidenté formé par les activités successives du piton des Neiges et du piton de la Fournaise. Ces deux massifs abritent des paysages extrêmement variés. Alors que le massif du piton des Neiges, aujourd'hui éteint, abrite trois cirques (Mafate, Cilaos et Salazie) formés par l'effondrement des versants du volcan ; le massif du piton de la Fournaise, lui, encore en activité, offre des plaines de sables et des coulées de lave régulières qui dévalent jusqu'à la mer. Dans cette "Réunion intérieure", le climat est plus frais (entre 6 et 25 degrés) et souvent pluvieux l'été. L'accessibilité y est plus difficile limitant ainsi le développement des villages qui ont gardé leurs caractéristiques traditionnelles. L'organisation des cases créoles se fait autour de la route, elles sont intégrées dans un jardin vivrier et une forêt jardinée. Les grandes ravines qui descendent des Hauts sont considérées comme un lien physique et symbolique entre "La Réunion intérieure" et "extérieure".

# Les grands ensembles de paysages et unités paysagères

Carte des paysages de La Réunion




## Les unités de paysages de La Réunion

Bien que le territoire soit défini par deux grandes entités, il est néanmoins constitué d'une multitude de paysages qui forment un total de 17 unités paysagères. En réalité, le paysage réunionnais est une composition complexe de micro-paysages façonnés par le relief chaotique de cette île volcanique, par sa richesse écologique mais aussi par son patrimoine culturel très marqué sur le territoire. Ainsi, les unités de paysage de l'île sont définies selon la logique du relief et des deux grands ensembles de l'île : La Réunion intérieure et La Réunion extérieure. On trouve de ce fait des unités relatives aux Bas et aux pentes, allant du littoral aux crêtes et désignées par le nom de la commune principale de l'unité ou par leur position géographique ; et des unités relatives aux Hauts nommées par le nom du principal relief qui la compose.

- 1 Les pentes de Saint-Denis
- 2 Les pentes du Nord-Est
- 3 Les pentes de Saint-Benoît
- 4 Les pentes de Sainte-Rose et Saint-Philippe
- 5 Les pentes du Sud
- 6 Les pentes de Saint-Pierre - le Tampon
- 7 Les pentes de Saint-Louis - l'Etang Salé
- 8 Les pentes de l'Ouest
- 9 Les pentes de Saint-Paul - Le Port - la Possession
- 10 Les pentes de la Montagne
- 11 Le cirque de Salazie
- 12 Le cirque de Mafate
- 13 Le cirque de Cilaos
- 14 La plaine de Bélouve-Bébour
- 15 Le massif du Piton de la Fournaise
- 16 La plaine des Cafres
- 17 La plaine des Palmistes





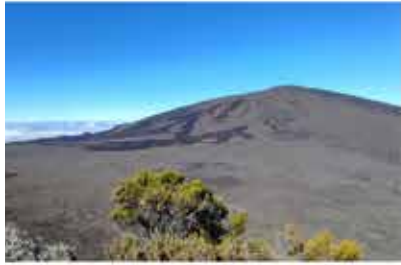
## Première approche - Portrait

Un premier volet qui propose une approche sensible du territoire, s'inscrivant dans la continuité de l'Atlas des Paysages et proposant un premier portrait du territoire

# Portrait sensible du territoire - Du banal au sacré, l'île intense



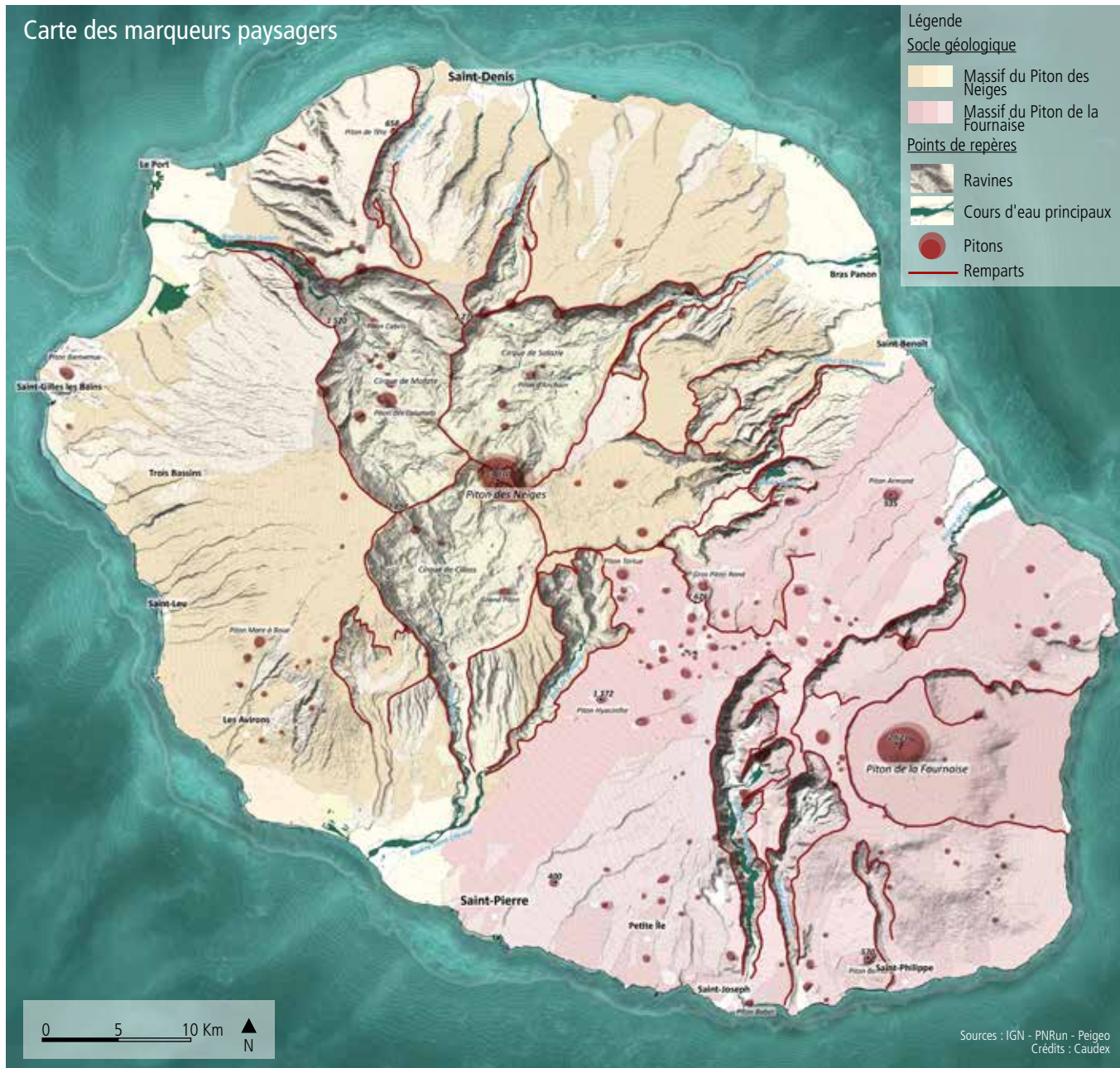
# Portrait sensible du territoire - Du banal au sacré, l'île intense



# Une activité volcanique qui a façonné des marqueurs dans le paysage

## Deux massifs majeurs et une multitude de pitons, marqueurs du paysage

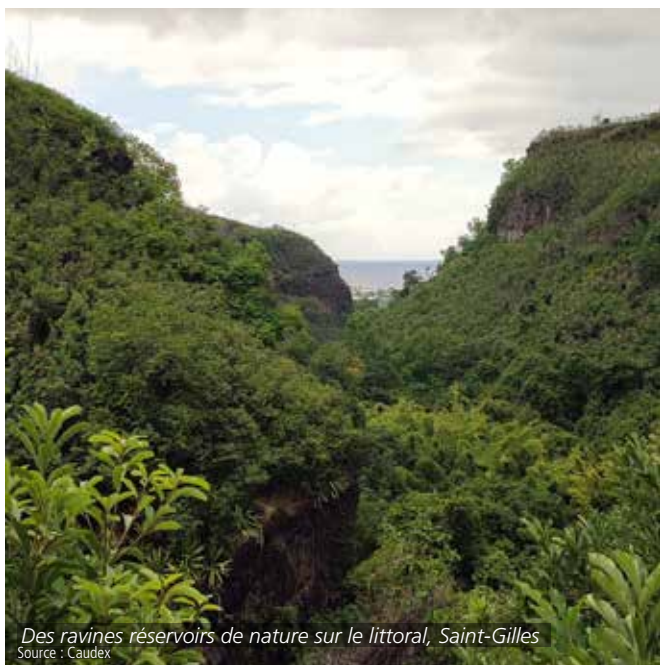
L'île de La Réunion a émergé d'une activité volcanique sous-marine intense, il y a maintenant 3 millions d'années. Constituée du massif du piton des Neiges, aujourd'hui endormi et du massif du piton de la Fournaise, considéré comme l'un des volcans les plus actifs de la planète, l'île de La Réunion possède deux visages hérités de cette histoire géologique. Au centre, le piton des Neiges, assoupi depuis 12 000 ans, offre un faciès de pentes érodées, de roches effondrées et de cirques creusés et colonisés par des forêts, considérées comme primaires pour certaines. Au sud, le piton de la Fournaise, en perpétuelle évolution, offre des paysages presque lunaires de plaines de sables, de roches ayant coulé en s'escarpant jusqu'à la mer. Ce paysage est fortement marqué par la formation encore active de petits pitons au sein de l'enclos du piton de la Fournaise et de pitons plus anciens en dehors de l'enclos. Ainsi, ces pitons, encore rocheux pour les plus jeunes et boisés ou cultivés pour les plus anciens se positionnent comme de réels points de repère dans le paysage.



# Une activité volcanique qui a façonné des marqueurs dans le paysage

**Les remparts et les ravines : basculement des paysages intérieurs et extérieurs et limites des grands paysages internes**

Cette activité volcanique, couplée aux dynamiques d'érosion, a formé une multitude de remparts qui constituent les points de basculement entre "Réunion intérieure" et "extérieure". Ces remparts se positionnent comme des points de repère géographiques, à la frontière entre les micro-climats et micro-paysages qui font la richesse du paysage. Enfin, les ravines formées par l'érosion des cours d'eau divisent le tour de l'île et sont considérées comme un lien presque sacré entre "La Réunion intérieure" et "extérieure". Ces espaces naturels sauvages dans les pentes, bien que parfois aménagés et exploités dans leurs parties les plus littorales, forment des entrées visuelles et physiques vers "La Réunion intérieure". Elles sont considérées à la fois comme des points de repère forts dans le paysage de l'île mais aussi comme des ruptures fortes et difficilement franchissables, elles découpent le tour de l'île et y dictent l'installation humaine.



Des ravines réservoirs de nature sur le littoral, Saint-Gilles  
Source : Caudex



Des ravines qui ponctuent les pentes, Grande Chaloupe  
Source : DEAL Réunion



Des cirques aux dénivelés remarquables, Cilaos  
Source : Caudex



Des remparts structurants et ouvrant des vues, La Plaine des Palmistes  
Source : Caudex

**Déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien "Pitons, cirques et remparts" au Patrimoine mondial**

C'est cette genèse géomorphologique à l'origine des paysages et de la richesse des habitats qui a amené à l'inscription de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du Bien "Pitons, Cirques et Remparts" de l'île de La Réunion. Ce territoire au cœur de l'île a été inscrit au titre :

Du critère VII (paysages) "*Représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles*"

Du critère X (biodiversité) "*Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation*"

La VUE définit La Réunion comme une "*île tropicale océanique altimontaine afro-indienne*" lui conférant une singularité forte. Le territoire du Bien inscrit au Patrimoine mondial couvre 100000 ha, soit 40% du territoire. Cette inscription permet de fixer des objectifs de conservation et de gestion du territoire.

# Une organisation du territoire dépendante du relief

## Un paysage étagé des Bas aux Hauts

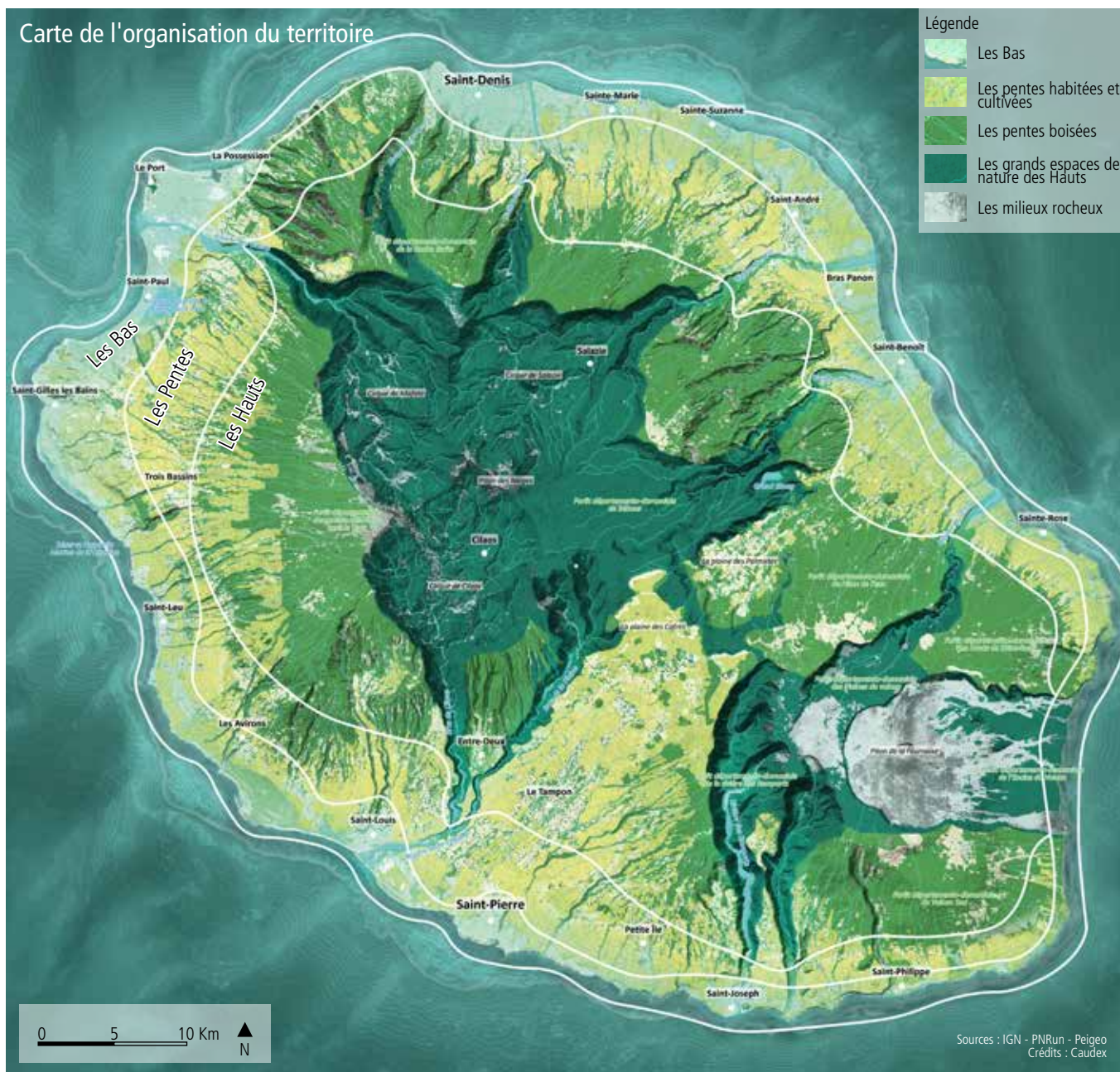
En plus d'être un territoire insulaire, la morphologie caractéristique de La Réunion constituée de pitons, remparts et ravines a donc influencé l'organisation du territoire. La Réunion se distingue par son organisation étagée bien visible sur l'ensemble de l'île. En effet, le relief mais aussi le climat ont fortement influencé la distribution des espaces, l'installation des populations et l'occupation du sol.

Ces étages forment des ceintures entourant l'île, à l'exception du sud-est où la présence du piton de la Fournaise ne cesse de faire muter le paysage et de s'étirer vers la mer.

Les Bas, caractérisés par une urbanisation dense, se déploient face à l'océan sur les planèzes les plus planes, héritées des éruptions passées du piton des Neiges et entaillées par de larges ravines. Cet espace urbain ne cesse de se développer pour répondre à la progression démographique de l'île. Les possibilités de développement linéaires étant limitées sur ce territoire fini, cette ceinture urbaine progresse aujourd'hui vers les pentes selon les opportunités.

Historiquement cultivées, les pentes sont caractérisées par un urbanisme végétal constitué de cases réunionnaises typiques et d'un parcellaire agricole complexe hérité des concessions en lanières, attribuées à l'époque de la Compagnie des Indes. Le développement de la ceinture urbaine du littoral et des infrastructures routières a permis à cet espace rural d'avoir accès à de meilleurs services. Aujourd'hui les pentes sont de plus en plus urbanisées et les paysages ruraux et agricoles sont progressivement transformés.

Enfin, à l'approche des remparts extérieurs et de "La Réunion intérieure", un étage boisé et naturel se déploie sur les Hauts, encore préservés de l'urbanisation.



# Une organisation du territoire dépendante du relief

## Un coeur naturel à l'abri des remparts

En parallèle, l'intérieur de l'île possède des zones plus naturelles. Bien que ponctuellement habité et cultivé, ce territoire aux caractéristiques hostiles (difficulté d'accès, reliefs abrupts, climat pluvieux) a connu une installation humaine limitée et abrite les plus vastes espaces naturels boisés et rocheux de l'île. On peut encore y rencontrer des forêts primaires qui existaient avant l'arrivée de l'Homme sur l'île et des milieux préservés. Ce territoire connaît aujourd'hui une forte attractivité touristique induite par ses paysages grandioses, synonymes de fraîcheur et d'évasion, provoquant ainsi une pression notable sur les grands sites naturels de l'île.

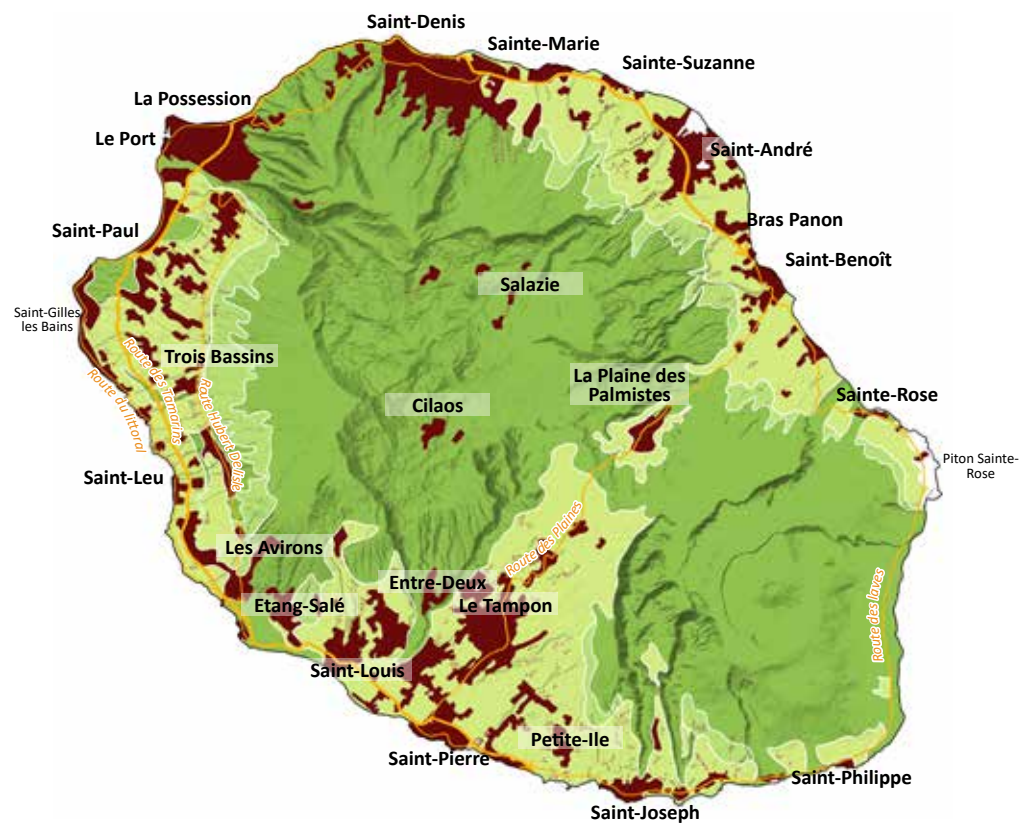


# Evolution du territoire - De 1960 à aujourd'hui







La Réunion en 1960



La Réunion en 2023



Légende

-  Espaces majoritairement naturels et boisés
-  Franges agri-naturelles - Insertion des parcelles agricoles dans des systèmes forestiers
-  Les pentes cultivées
-  Espaces urbanisés
-  Mitage urbain
-  Routes principales

Sources : IGN  
Crédits : Caudex

Alors que La Réunion devient département français en 1946, ce sont en réalité les années 1960 et 1970 qui marquent le bouleversement de l'aménagement du territoire. Alors peuplée de 350000 habitants, l'île connaît une modernisation fulgurante en termes d'éducation, de santé, d'économie, d'infrastructures, de démographie et de logement. Une société de consommation se met alors en place. En 1990, l'île doit faire face à un besoin considérable de logements pour près de 300000 habitants supplémentaires, ce qui va durablement changer le visage du territoire.

Aujourd'hui, on constate que le littoral de La Réunion a connu les conséquences de ce développement exponentiel : une conurbation

presque continue sur le pourtour de l'île s'est formée. Les espaces agricoles ont également été colonisés et la tache urbaine s'étale parfois jusqu'à 1500 mètres d'altitude dans les pentes et plaines agricoles de la moitié Sud du territoire. En parallèle, les espaces boisés des Hauts descendent progressivement sur les espaces agricoles en déprise. De son côté, l'intérieur de l'île a été préservé de ce développement fulgurant par à une accessibilité difficile et à l'activité volcanique importante du Sud de l'île. Le territoire a donc aujourd'hui deux visages ; un très urbain sur le littoral et l'autre naturel en son coeur.

# Evolution du territoire - De 1960 à aujourd'hui

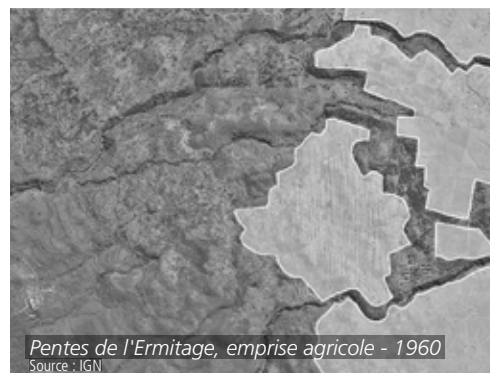
## Développement du réseau routier



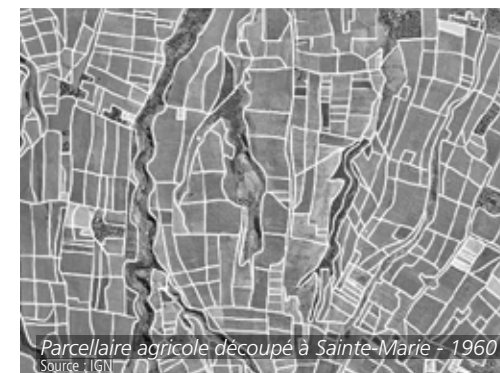
## Evolution de la tache urbaine



## Mutation des paysages agricoles



## Motif du parcellaire



Le développement du réseau routier est l'un des éléments forts des paysages. En parallèle du développement d'un réseau local dense, les grands axes de circulation ont été pour la plupart élargis pour accueillir l'augmentation du trafic. Cette progression a permis d'améliorer la mobilité sur le territoire et a engendré une extension des villes et villages, notamment dans les pentes. Ce développement n'est pas sans conséquences sur le paysage puisqu'il induit de forts impacts visuels dans le paysage (route des Tamarins, Nouvelle route du littoral).


L'évolution de la tâche urbaine est fortement lisible sur l'ensemble de l'île. Les communes les plus importantes se sont considérablement développées dans les pentes. En parallèle, certains hameaux se sont transformés en véritables pôles urbains intermédiaires.

L'arrivée de l'irrigation liée à la modernisation des exploitations a engendré un phénomène de mutation des paysages agricoles. L'irrigation permet de rendre des espaces cultivables sur le littoral autrefois hostile (climat sec et chaud) provoquant ainsi une descente des paysages agricoles. Les Hauts, autrefois plus favorables à l'agriculture (climat humide et frais) connaissent un phénomène de déprise. En parallèle, le basculement des eaux\* de l'est vers l'ouest a profondément modifié les paysages et participé au recul progressif des paysages de savanes caractéristiques de cette partie du territoire.

Le développement de la culture de la canne et l'agrandissement des exploitations ont provoqué une modification du parcellaire agricole. Le motif traditionnel des parcelles linéaires dans les pentes est progressivement remembré en des parcelles plus larges et moins lisibles. Ainsi, les paysages agricoles sont aujourd'hui davantage monotones dus à une spécialisation de la production.

\*Le basculement des eaux est un aqueduc souterrain traversant le massif du piton des Neiges d'est en ouest afin de permettre la culture de la canne à sucre dans les Hauts de l'ouest. Cet aqueduc a profondément changé les paysages secs de l'ouest et 25 ans de travaux ont été nécessaires pour sa réalisation



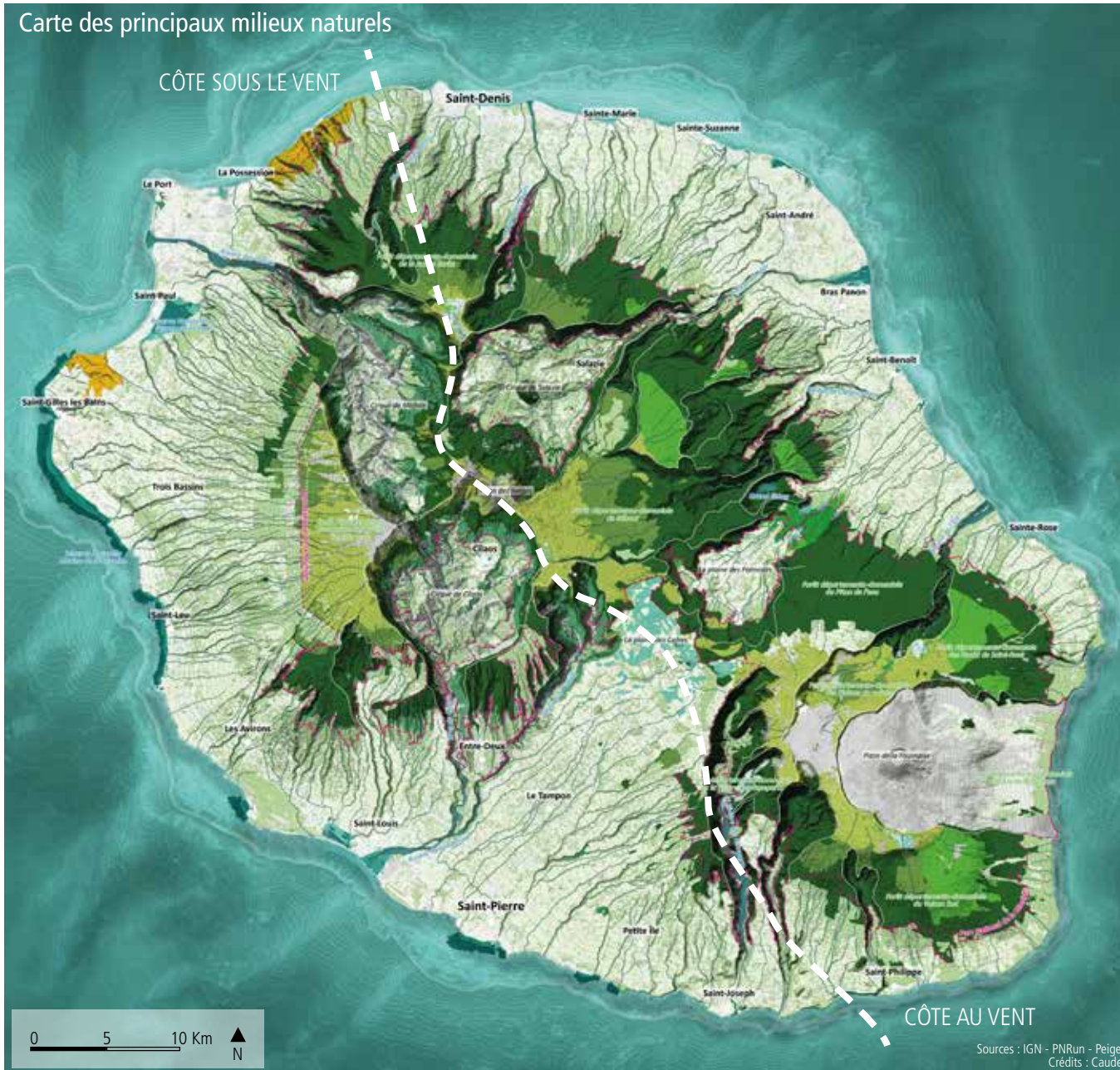
An aerial photograph of a coastal town in Réunion. A multi-lane highway runs through the center, flanked by lush greenery. To the left, a large church with a grey roof and white walls is visible. The town extends to the sea in the background under a cloudy sky.

## Des paysages aux qualités communes - Etat des lieux et points saillants

Bien que l'île de La Réunion présente un territoire structuré en 2 grandes typologies - La Réunion intérieure et La Réunion extérieure - ainsi que 17 unités de paysages définies par l'Atlas, le territoire connaît des dynamiques globales qui aujourd'hui génèrent des enjeux paysagers forts qu'il est nécessaire de caractériser.

# Paysages de nature - Etat des lieux

Carte des principaux milieux naturels














## Une succession de milieux naturels complexes

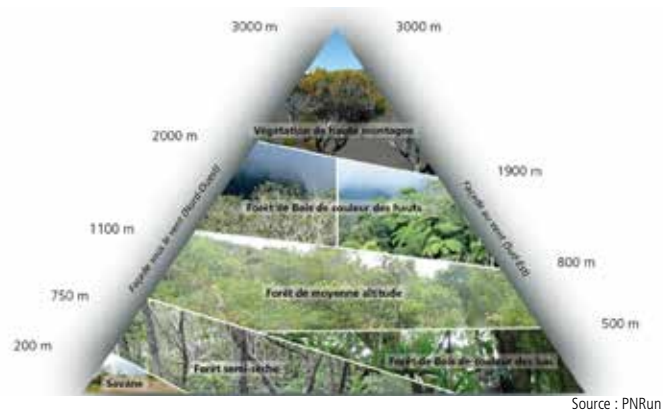
Par son relief et son climat complexe, l'île de La Réunion abrite une multitude de biotopes remarquables qui font la richesse de son milieu naturel. On trouve sur ce territoire pourtant peu vaste, une succession de microclimats auxquels s'associent différents milieux. Cette richesse forme des paysages et des ambiances diverses à seulement quelques kilomètres d'écart.

Le littoral ouest offre des paysages de savane dorés, se transformant progressivement en forêts de tamarins et de cryptomeria humides dans les pentes. Le climat plus humide de la côte est et son relief abrupt a laissé place à une forêt tropicale dense et luxuriante de fanjans (fougères arborescentes), bois maigre ou encore des tan rouge. Ce milieu tropical est appelé "Bois de couleur" en référence à la palette variée qu'offrent les différents végétaux. Les pentes de l'est accueillent des fourrés de vacoa et de tamarins. Enfin, l'intérieur de l'île abrite une multitude de biotopes, inhérents au climat, au relief accidenté et érodé et à la nature des sols en place. Ainsi, on y rencontre aussi bien des milieux humides et luxuriants en fond de vallon que des milieux secs et pauvres comme les fourrés éricoïdes ou les forêts de bois de remparts sur les remparts et hauts plateaux d'altitude. Le botaniste Thérésien Cadet a détaillé un étagement de cette richesse de milieux en six strates représentatives de la biodiversité de l'océan Indien. Une exception qui a motivé l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Légende de la carte

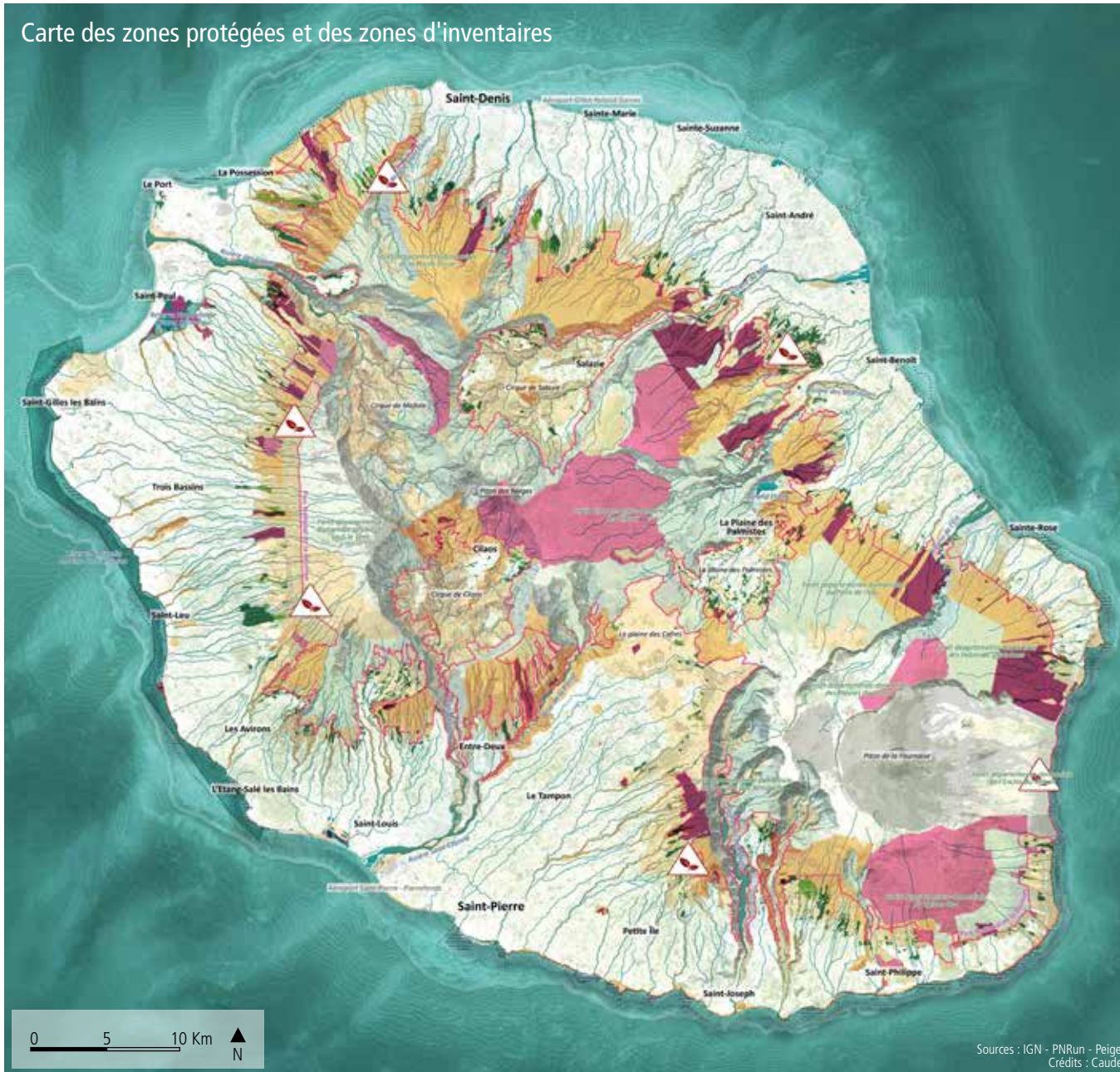
- |                                                                                                                          |                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Bois de couleurs                   |  Massif corallien |
|  Fourrés de tamarins                |  Cours d'eau      |
|  Fourrés à vacoas                   |  Limite PNRun     |
|  Végétation éricoïde d'altitude     |                                                                                                        |
|  Zones humides                      |                                                                                                        |
|  Végétation semi-sèche des remparts |                                                                                                        |
|  Savane                             |                                                                                                        |
|  Autre couvert boisé                |                                                                                                        |

# Paysages de nature - Etat des lieux



# Paysages de nature - Etat des lieux

Carte des zones protégées et des zones d'inventaires



## Une disparité dans la prise en compte et la protection des milieux et des paysages

L'inscription du Bien en 2010 et la création du Parc national en 2007 ont pour objectif principal la préservation et la valorisation de cette richesse écologique et paysagère.

En ce sens, le territoire fait l'objet de nombreux dispositifs de protection tels que les Réserves terrestres, principalement situées dans les Hauts avec des Réserves Biologiques mais aussi sur le littoral avec la Réserve Naturelle Nationale Marine du lagon, la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Saint-Paul, inscrite à la convention Ramsar. Le Conservatoire du littoral est également présent et mène des actions de requalification et de reconquête intéressantes comme à la Pointe au Sel.

Le département porte également des politiques de préservation avec le classement d'Espaces Naturels Sensibles qui ont pour but de protéger et valoriser le patrimoine naturel et d'ouvrir les sites au public. Chaque année une aide financière est allouée aux gestionnaires des sites pour mettre en place ces mesures.

Par ces différents dispositifs, La Réunion se positionne dans une dynamique de préservation des milieux, de leur diversité et de leurs qualités paysagères. Néanmoins, on note une concentration des mesures de protection à l'intérieur de l'île et une absence de mesures à l'extérieur des remparts, marquant ainsi une disparité de prise en compte des milieux et des paysages sur l'île.

### Légende de la carte

-  Espaces dégradés par les espèces exotiques envahissantes
-  Friche à dominance d'espèces exotiques
-  Friche à dominance d'espèces indigènes
-  Limites PNRun
-  Réserve Biologique
-  Réserve Naturelle Nationale
-  Espace Naturel Sensible

- ### Inventaires
-  ZNIEFF de type 1 terrestre
  -  ZNIEFF de type 1 terrestre
  -  ZNIEFF de type 2 terrestre
  -  ZNIEFF de type 1 marine
  -  ZNIEFF de type 2 marine

# La transformation des paysages de nature

## Une gestion délicate des interfaces au contact des espaces de nature

Les espaces de transition entre milieux naturels originels et milieux anthropisés sont soumis à des pressions, qu'elles soient agricoles, urbaines ou naturelles qui altèrent progressivement leurs qualités paysagères. Ces franges se dégradent sous l'effet de la déprise agricole, de la fermeture des paysages ou de la progression de l'urbanisation.

Pourtant leur rôle d'espace "tampon" est primordial pour la pérennité et la qualité des paysages. Souvent considérés comme des espaces libres ou délaissés, ils sont pourtant le support de bon nombre d'espèces qui s'établissent ou transitent dans ces paysages à la frontière entre espaces ouverts et fermés. Ces franges permettent de maintenir une stabilité biologique dans les espaces de nature en tenant éloigné de potentielles menaces pour la qualité des milieux (pollutions sonores, chimiques, lumineuses...). Néanmoins, elles sont souvent le territoire privilégié des Espèces Exotiques Envahissantes, provoquant ainsi une banalisation de ces motifs emblématiques et une menace sur les milieux naturels. Elles représentent ainsi des espaces à enjeux majeurs pour la préservation des espaces naturels remarquables du territoire.



*La richesse écologique et paysagère des franges du Coeur de Parc*  
Source : Caudex



*Des franges en cours d'enfrichement*  
Source : DEAL Réunion



*Des franges parfois dégradées au contact des espaces urbains*  
Source : OPP DEAL Réunion



*Des franges qui se réduisent même au plus près des ravines*  
Source : DEAL Réunion

# La transformation des paysages de nature

## Une diversité écologique mise en péril par une banalisation des milieux

Aujourd'hui, les milieux naturels de l'île de La Réunion connaissent un bouleversement progressif dû à l'installation d'animaux et de plantes dits "invasifs". En effet, le climat étant très favorable à l'installation et à la naturalisation des espèces, de nombreuses essences végétales importées pour la culture ou l'ornement des jardins s'échappent et prolifèrent dans les milieux naturels. C'est le cas notamment de la liane chouchou, du filao, du chocha vert ou encore de l'ajonc d'Europe. Ces plantes exotiques envahissantes provoquent des dérèglements au sein des milieux naturels en proliférant de manière importante, faisant ainsi disparaître d'autres espèces parfois endémiques et provoquant une banalisation des paysages naturels.

Des actions de lutte sont mises en place afin de limiter leur propagation mais leur présence sur une grande partie du territoire et leur multiplication rapide rendent la gestion de ces espèces difficile. Ainsi, la stratégie de lutte se définit en fonction des enjeux de conservation ; les efforts se concentrent dans les milieux les plus fragiles ou dans les espaces de lisières, à la frontière entre milieux naturels originels et anthropiques, où leur propagation est plus intense.

L'aspect esthétique de ces espèces, souvent cultivées pour l'ornement et qui présente des floraisons souvent spectaculaires, complique la compréhension des enjeux de lutte auprès du public.



Un couvert de sous-bois envahit par la longose  
Source : Caudex



Les hampes florales du chocha vert  
Source : DEAL Réunion



Le filao, une espèce pionnière qui s'installe dans les milieux dégradés mais qui fait partie de la culture locale  
Source : Caudex



La liane chouchou, une liane envahissante mais aussi cultivée dans les potagers  
Source : Caudex

# La transformation des paysages de nature

## La prise en compte de la VUE dans la gestion du risque incendie

Malgré son climat humide, La Réunion est exposée à un risque incendie avéré qui touche parfois les milieux patrimoniaux de l'île. Plusieurs incendies violents et destructeurs ont marqué les esprits comme ceux du Maïdo en 2010 et 2011. Ces incendies participent à la dégradation de la qualité des paysages de l'île et ainsi des qualités de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

Les incendies provoquent une ouverture des paysages et une dégradation des sols, favorables à l'installation d'Espèces Exotiques Envahissantes. Les plantes endémiques peinent à reconquérir ces milieux devenus hostiles et se retrouvent en compétition avec les espèces invasives. Le remplacement des espèces endémiques par des Espèces Exotiques Envahissantes donne lieu à une banalisation des paysages naturels exceptionnels.



En parallèle, les équipements liés à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) peuvent avoir un impact négatif dans le paysage. Des coupures paysagères générées par les pistes DFCI peuvent parfois être visibles au sein des reliefs boisés et l'augmentation des retenues d'eau prévue au Plan Département de Protection des Forêts contre l'Incendie de La Réunion risque de créer de nouveaux impacts dans les paysages naturels.

## La prise en compte de la VUE dans le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie

L'ONF met en place 18 fiches actions en évaluant les impacts des actions sur la VUE du bien inscrit. Lorsque ces actions peuvent porter atteinte à la qualité du bien, l'ONF met en place des mesures de précaution pour assurer la préservation du Bien telles que :

- La recherche du "juste équipement"
- Des évaluations environnementales des plans de massifs validées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- Des demandes d'autorisations appuyées par des études d'impact environnementale



En parallèle, l'activité volcanique du piton de la Fournaise engendre des incendies d'origine naturelle auxquels les milieux naturels sont adaptés. Ces spectacles de lumières exceptionnels et de modifications éphémères des paysages participent à l'attractivité du territoire. Bien que naturels, ces incendies peuvent parfois s'avérer impactant comme celui du Grand Brulé en 2019 qui a incendié plus de 2500 Ha de végétation et a menacé de sortir de l'enclos du volcan.



## Les atouts du territoire

- Une biodiversité exceptionnelle qui a motivé l'inscription du bien au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Une diversité de milieux qui offre des paysages aux ambiances et couleurs variées
- Une dynamique de protection et d'inventaire sur les espaces naturels à enjeu
- Une gestion des franges du Coeur de parc qui se développe grâce à des initiatives portées par le Parc national
- Une prise en compte de la VUE dans le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie

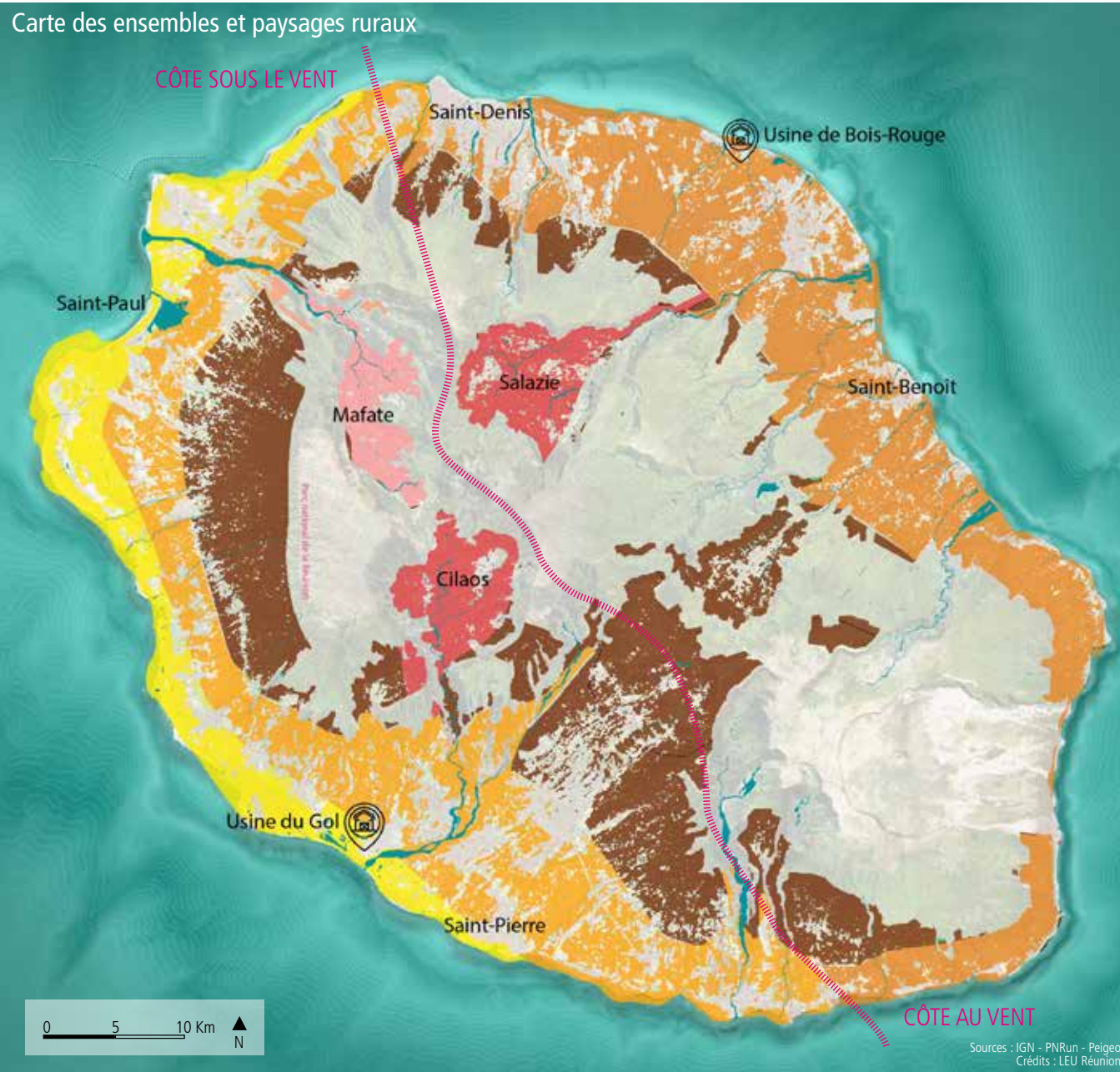
## Les faiblesses du territoire

- Un grand nombre d'espaces en frange du Coeur de parc dégradés et vecteurs de pressions sur les milieux naturels
- Des problématiques d'Espèces Exotiques Envahissantes qui participent à la banalisation des paysages de nature et à la dégradation de la richesse écologique du territoire
- Une difficulté de compréhension des enjeux de lutte contre les invasives due à leur aspect esthétique ou à leur reconnaissance dans la culture locale
- Un risque incendie avéré qui participe à la dégradation des paysages de nature à travers la destruction des milieux et le remplacement des espèces endémiques par des espèces invasives
- Des aménagements de lutte contre les incendies qui impactent les paysages de nature

## Menaces sur les paysages de nature

- Incendie
- Espèces Exotiques Envahissantes
- Non gestion des friches
- Erosion de la biodiversité
- Déchets

# Paysages agricoles - Etat des lieux et dynamiques



## Des paysages agricoles variés et étagés






La surface agricole utilisée représente aujourd'hui environ 17% du territoire réunionnais et se concentre majoritairement sur le littoral et les planèzes.

Les différences de relief, de climat et de sol se traduisent par une occupation agricole hétérogène historique se calquant sur le phénomène d'étagement qui caractérise l'organisation du territoire réunionnais selon l'altitude : il faut distinguer La Réunion des pentes intérieures qui présente le relief le plus escarpé et une activité agricole moins marquée, et La Réunion des pentes extérieures, où se concentre l'essentiel de l'activité agricole.

Selon l'Atlas des Paysages, on distingue six types de paysages agricoles sur l'île de La Réunion : les paysages de la canne, les paysages agricoles mixtes, les paysages de savane, les pâturages d'altitude, la nature jardinée, les paysages agricoles des cirques et îlets.

Les paysages agricoles ont connu de nombreuses mutations et sont désormais dominés par les paysages agro-industriels canniers. Aujourd'hui, les objectifs de diversification agricole permettent d'envisager une mutation vers un autre modèle agricole restant à définir et potentiellement générateur de nouveaux paysages.

Légende de la carte :

-  Paysages de reliques agricoles du littoral de la côte sous le vent : matrice de savanes pâturées fragmentée par l'urbanisation et les friches agricoles
-  Paysages agro-industriels canniers du littoral de la côte au vent et des mi-pentes de la côte au vent et sous le vent : matrice de cultures de cannes à sucre organisées autour des usines, fragmentée par les vergers, les cultures maraîchères, les friches agricoles et l'urbanisation
-  Paysages agricoles des Hauts : matrice de prairies pâturées et de cultures maraîchères fragmentée par les friches et l'urbanisation, souvent en lisière du cœur de parc
-  Paysages maraîchers des cirques de Salazie et Cilaos : matrice de cultures maraîchères avec cultures emblématiques (lentilles, vignes, chouchous) ponctuée de bâtiments d'élevage
-  Paysages de reliques agricoles des îlets de Mafate : matrice de friches agricoles ponctuée de taches de cultures vivrières et d'élevage

# Paysages agricoles - Etat des lieux et dynamiques

## Des paysages agro-industriels dominés par la canne à sucre



*Paysages agricoles des mi-pentes dominés par la canne à sucre aux alentours de Bassin Martin, Saint-Pierre*

Source : Leu Réunion

Sur l'ensemble du territoire de La Réunion extérieure la culture industrielle de la canne à sucre, deuxième source de revenus de l'île, domine les paysages par ses grandes étendues d'un vert clair caractéristique contrastant avec le reste de la végétation. Ces cultures sont organisées autour des usines sucrières du Gol et de Bois Rouge, symboles de l'industrie de transformation de la canne marquant le paysage par leur architecture et leurs cheminées. Parmi les autres éléments marquants liés à la canne, on retrouve de nombreuses usines, des "balances", et des alignements historiques de palmiers des domaines sucriers, véritables points repères et éléments importants de l'identité culturelle et paysagère de l'île.



*Des marqueurs paysagers forts hérités de la culture de la canne à sucre*

Source : DEAL Réunion

## La côte sous le vent : des paysages agricoles pâturés qui côtoient la culture de la canne

Sur le littoral de la côte sous le vent, les paysages agricoles sont des reliques de l'activité agricole des siècles passés. Ils sont dominés par les savanes et les fourrés exotiques secondarisés. Ces paysages ont historiquement connu une activité agricole plus importante marquée par les brûlages pastoraux liés à l'élevage des boeufs et cabris. Aujourd'hui, les pratiques pyro-pastorales ont disparu, expliquant l'enrichissement progressif des savanes vers les fourrés. Quelques éleveurs exploitent encore la savane, mais cette activité tend progressivement à disparaître.



*Paysages de savanes pâturées du littoral ouest, Saint-Paul*

Source : Leu Réunion

Les paysages ruraux de cette partie de l'île ont été façonnés historiquement par la culture du géranium qui a induit des défrichements pour le bois de cuite du géranium. Les surfaces défrichées ont été remplacées par des prairies d'élevage dans les années 1980 ou se sont progressivement enrichies.

La bande littorale et les mi-pentes bénéficient depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle du basculement des eaux de l'est vers l'ouest. L'irrigation a entraîné un développement d'autres types d'agriculture sur des zones auparavant à faible potentiel, modifiant durablement le faciès paysager de cette partie de l'île. Aujourd'hui, la matrice paysagère de savanes et de friches du littoral de la côte sous le vent est contrastée par des taches de cultures cannières, de vergers et de quelques cultures maraichères concentrées majoritairement sur la côte ouest : vergers de manguiers, d'agrumes, de fruits de la passion...



*Des taches de cultures cannières qui ponctuent les paysages de savane, Saint-Paul*

Source : DEAL Réunion

Au-delà des reliques de savane du littoral se déploient les paysages canniers des mi-pentes. Bien visibles dans le paysage, ils dominent sur les pentes douces des planèzes et côtoient le relief abrupt des sommets et ravines en toile de fond. Ces paysages sont aujourd'hui fortement mités par une urbanisation grimpante. Un des paysages canniers emblématiques de la côte sous le vent est celui de la plaine du Gol dominé par l'usine sucrière implantée au coeur des parcelles agro-industrielles. A partir de Saint-Pierre et en allant vers le sud, les cultures de canne descendent des mi-pentes et s'étendent sur le littoral du fait de conditions pédoclimatiques plus favorables. Ces paysages sont contrastés par des taches de cultures maraichères sous serres ou en plein champs, de vergers, d'élevages souvent sous hangar mais aussi par de nombreuses friches agricoles.



*Des paysages de canne qui se déploient sur les mi-pentes*

Source : DEAL Réunion

## Paysages agricoles - Etat des lieux et dynamiques

Au-delà de 800m d'altitude, les paysages de canne laissent place à des paysages de pâturage, contrastés par la présence de nombreuses cultures maraîchères. L'activité y est organisée autour de fermes de tailles variées, majoritairement dédiées à l'élevage de bovins, mais aussi de volailles et de porcs. La plaine des Cafres est un des hauts lieux des paysages pâturés de l'île de La Réunion, se distinguant par sa singularité sur le territoire.

Le développement agricole des Hauts de l'île implique la mise en œuvre de projets d'irrigation d'envergure permettant de sécuriser l'activité mais impactant fortement le paysage avec notamment la création de retenues collinaires.

Ces paysages jouent un rôle essentiel dans la préservation des interfaces avec les paysages de nature des Hauts notamment dans la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes.



**La côte au vent : des paysages agricoles canniers fragmentés par la culture maraîchère et les vergers**

Entre Saint-Denis et Saint-Benoît, les paysages du littoral et des mi-pentes sont majoritairement ouverts et dominés par la canne à sucre, avec cependant des tâches de vergers et de cultures maraîchères concentrées sur les mi-pentes.



A partir de Saint-Benoît et jusqu'à Saint-Phillipe, les paysages dominés par la canne sont fragmentés par de multiples tâches de vergers et de cultures maraîchères : letchis, longanis, bananiers, ananas, palmistes, vanille... Les vues y sont plus fermées du fait de l'exubérance de la végétation.

Contrairement aux paysages agricoles de la côte sous le vent, du fait d'un climat plus humide, les espaces cultivés hors cultures de canne se confondent avec les friches agricoles, les fourrés secondarisés et les reliques de forêts humides. La limite entre les paysages cultivés et ceux non occupés par l'Homme n'y est pas toujours lisible.



**Les Cirques : des paysages agricoles singuliers et nourriciers**

Dans les cirques, les paysages agricoles sont différents et propres à chacun d'eux. Ils possèdent cependant une caractéristique commune: la présence d'îlets habités où l'habitat et les infrastructures s'entremêlent aux parcelles cultivées sans véritablement de limites bien définies.

Les paysages du cirque de Mafate et plus spécifiquement des îlets sont des reliques de l'activité agricole maraîchère des décennies précédentes. Aujourd'hui, ces cultures ont laissé place à des friches envahies par les espèces exotiques. Des cultures vivrières familiales subsistent dans les îlets habités, et l'on y trouve également de petits élevages (bovins, cerfs et caprins).

Les paysages agricoles du cirque de Cilaos sont dominés par le maraîchage avec la présence de cultures emblématiques comme la lentille et la vigne. Ceux du cirque de Salazie, au climat plus humide, sont également dédiés principalement au maraîchage, avec des cultures emblématiques comme le chou chou. Ils sont contrastés par l'activité d'élevage hors-sol (porcs, volailles).



# Paysages agricoles - Etat des lieux et dynamiques

## *Dynamiques des paysages agricoles*

### **Des paysages agricoles en perpétuelle mutation**

Depuis les débuts de l'occupation humaine de l'île, l'Homme n'a cessé de transformer les paysages en y développant l'agriculture sous différentes formes successives (café, vanille, géranium, cannes à sucre...). Loin d'être figés, les paysages agricoles actuels sont en constante mutation et font face à des dynamiques nouvelles créatrices d'opportunités mais aussi de menaces. Cette dynamique perpétuelle et cyclique a profondément changé les paysages agricoles de La Réunion au fil des siècles et questionne aujourd'hui de nouveau l'avenir de ces paysages.



### **Le potentiel de réappropriation des paysages à travers la diversification agricole**

Ces dernières années, l'avenir de l'agro-industrie de la filière sucre à La Réunion fait l'objet de nombreux débats. Culture historique marquant l'identité culturelle et paysagère de l'île, cette filière a subi les conséquences de la réforme de l'organisation du marché de l'Union européenne concernant la production et la commercialisation du sucre. Elle est également confrontée à la concurrence croissante avec les pays d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'Amérique latine.

De plus, la crise sanitaire, la crise des transports et les impacts écologiques des importations ont abouti ces dernières années à une prise de conscience de la population réunionnaise vis-à-vis des enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire. La question de l'autonomie alimentaire de l'île fait aujourd'hui l'objet de programmes politiques spécifiques, comme le Plan Régional de Souveraineté Alimentaire porté par la Région ou les programmes alimentaires territoriaux portés par les communes. L'heure est donc à la diversification agricole et à la mutation du modèle agro-industriel cannier, avec notamment la diversification des exploitations depuis quelques années qui développent le maraîchage et l'élevage.



La mutation du système agricole réunionnais est donc déjà en cours : l'avenir des paysages agricoles dominés par les cultures cannières tels que nous les connaissons aujourd'hui est incertain. La diversification agricole au détriment de la filière canne ainsi que la pression urbaine qui risque de s'appliquer sur les espaces en transition, impliqueraient des mutations profondes de la structure des paysages agricoles. Cette diversification en cours peut être saisie comme une opportunité de réappropriation des paysages agricoles du territoire afin de valoriser et mettre en avant les paysages et pratiques agricoles de La Réunion, qu'ils soient emblématiques ou d'avenir. Si le modèle cannier décline, il est nécessaire de trouver des modèles alternatifs de valorisation des terres afin d'éviter l'artificialisation ou l'enfrichement des espaces agricoles.



# L'évolution des paysages cultivés et ruraux

## Un potentiel de valorisation du patrimoine agricole lié à la culture de la canne à sucre

Les dynamiques en cours de transformation des paysages agricoles induisent un risque de perte d'une partie du patrimoine lié à la culture de la canne à sucre. La culture de la canne a généré la création de motifs qui ont forgé au fil du temps l'identité de l'île. Le maintien de ces motifs, la rénovation des domaines canniers et la valorisation des anciennes usines représentent un potentiel de valorisation du paysage via la dimension historique. Face à la diversification agricole, ces motifs peuvent être adaptés afin de leur redonner un usage tout en préservant l'histoire agricole du territoire. Certaines anciennes usines de sucre ont déjà été réhabilitées, c'est le cas de l'usine de Vue Belle qui accueille aujourd'hui une piscine municipale ou de l'usine de Stella Matutina réaménagée en musée.



Le musée Stella Matutina, un bel exemple de valorisation du patrimoine agricole de la canne à sucre, Saint-Leu

Source : Caudex

## De nouvelles formes de bâtiments agricoles aux impacts paysagers importants

La transition agricole du territoire et les enjeux d'autonomie alimentaire induisent une multiplication de formes bâties telles que les serres et les hangars nécessaires à la production alimentaire. Bien que déjà existantes, notamment dans les Hauts pour subvenir aux besoins locaux, ces infrastructures sont de plus en plus visibles dans le paysage réunionnais et notamment dans les Bas avec la diversification des exploitations cannières. Elles génèrent des impacts importants, notamment en s'imposant en co-visibilité avec les grands espaces de nature (au sein des cirques, au pied des remparts, dans les pentes...)



Serres à Dos D'Ane très visibles dans le paysage

Source : Leu Réunion

De plus la transition énergétique exerce une pression sur les terres agricoles constituant une réserve foncière propice à l'installation de fermes photovoltaïques ou de champs éoliens. Les projets associant agriculture et fermes photovoltaïques ont connu une recrudescence ces dernières années, avec quelques projets emblématiques comme les cultures de vanilles sous panneaux. De par leur emprise et leur aspect uniforme et réfléchissant, ces installations sont fortement impactantes pour les paysages.



Culture florale sous serre photovoltaïque au Tampon

Source : Steve Arcelin - Mediapart

Ces nouvelles constructions, de volume important et de forme standardisée sont peu adaptées au territoire réunionnais. Du fait de leur forme, de leur superficie et de leurs couleurs, elles impliquent la réalisation de terrassements importants modifiant fortement le relief. De plus, leur implantation généralement dans les Hauts ou sur les mi-pentes génère une forte co-visibilité depuis le littoral. Cette visibilité est accentuée par les matériaux et couleurs des toitures, souvent claires et réfléchissantes. En contraste avec les bâtiments alentour, ces nouvelles constructions s'imposent dans le paysage en le dénaturant du fait de leur forte visibilité. La question de leur durabilité et de leur capacité à résister à des événements cycloniques pose également question.

## Dynamiques des paysages agricoles

### Un accompagnement pour l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments agricoles

Afin d'accompagner le développement de ces nouvelles formes bâties dans l'espace agricole, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a initié la mise en place d'un guide d'insertion paysagère du bâti agricole. Ce guide permettra d'accompagner les porteurs de projets sur l'implantation des bâtiments, les caractéristiques esthétiques des façades... Actuellement en cours de réalisation, ce guide est co-construit avec les acteurs de l'aménagement et de l'agriculture.

# L'évolution des paysages cultivés et ruraux

## Un recul des paysages agricoles provoqué par l'enfrichement et l'étalement urbain

En raison de l'étalement urbain, de la mécanisation et du développement des monocultures de cannes à sucre, mais aussi de l'augmentation des importations de produits agroalimentaires, de nombreuses surfaces auparavant cultivées ou pâturées sont aujourd'hui urbanisées ou en friche. La compétition avec l'urbanisation a repoussé les terres agricoles vers des zones inappropriées pour l'aménagement urbain, notamment à cause du relief. Près de 30% des terres agricoles ont une pente supérieure à 17,5%. Ce phénomène de recul des terres agricoles a été accentué par les constructions illégales.

Les espaces agricoles, formant auparavant de vraies coupures d'urbanisation, sont aujourd'hui mités en grande partie par l'urbanisation diffuse : la limite entre les paysages agricoles et urbains est souvent peu lisible. La construction de la route des Tamarins a accentué ce phénomène dans l'ouest et a abouti au mitage de nombreux paysages agricoles des mi-pentes au profit de l'urbanisation (habitat, zone commerciale et industrielle), tout en favorisant le déclin de l'activité pastorale historique dans les savanes (déjà peu soutenue du fait de la présence d'élevages bovins intensifs dans les Hauts) du fait de la création de cette nouvelle limite physique compliquant les transhumances.



Aujourd'hui non cultivées et colonisées par les espèces végétales exotiques envahissantes venues concurrencer la réimplantation d'espèces végétales indigènes ou endémiques, ces friches représentent une source de propagation menaçant la biodiversité réunionnaise et les paysages naturels de forêt primaire. Cette menace est d'autant plus importante en raison de leur localisation géographique, très souvent dans les Hauts en lisière des limites du Cœur de parc où se concentre la majorité des écosystèmes et des paysages les mieux préservés de l'île. Leur valorisation est un enjeu important pour l'avenir des paysages agricoles et la pérennité des espaces naturels.

## Les atouts du territoire

- Des paysages agricoles diversifiés calqués sur le phénomène d'étagement altitudinal
- Un modèle agricole dominant : la culture de la canne à sucre, génératrice de paysages aujourd'hui identitaires et historiques
- Des paysages agricoles nourriciers localisés majoritairement dans les hauts de planèze et dans les cirques
- Une dynamique actuelle de diversification agricole sur l'ensemble du territoire

## Les faiblesses du territoire

- Le développement de nouvelles formes de bâtiments agricoles et de fermes photovoltaïques aux impacts paysagers importants
- Un recul des paysages agricoles provoqués par l'enfrichement et l'étalement urbain (mitage)
- L'avenir incertain des paysages agricoles canniers, générateur de modifications importantes de la structure paysagère du littoral et des mi-pentes

## Menaces sur les paysages agricoles

- Etalement urbain
- Mitage
- Déprise agricole
- Impact de la transition agricole et des politiques publiques (intensification/extensification)

# Paysages urbains - Etat des lieux et dynamiques

## Les typologies bâties

### L'habitat traditionnel réunionnais

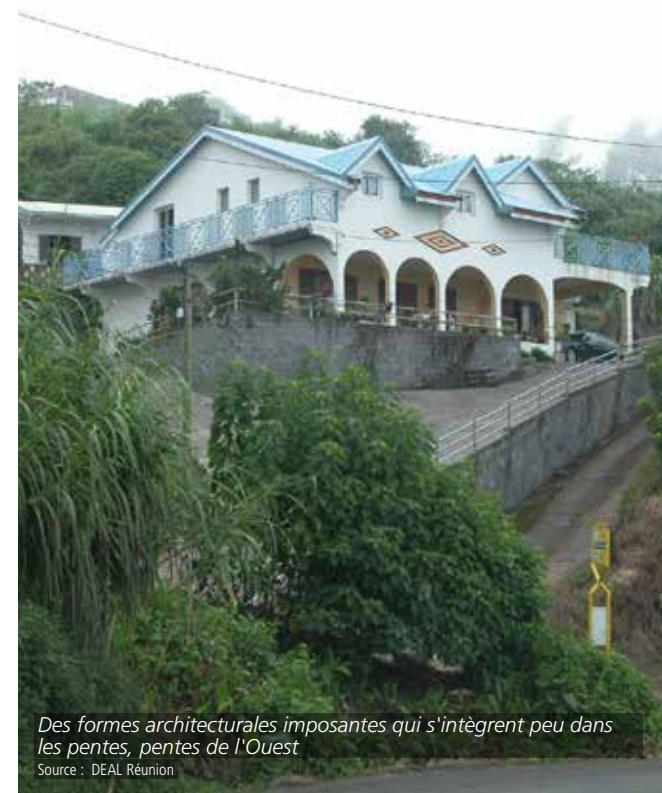


Les premières formes d'habitat sur l'île sont les paillotes construites avec des matériaux locaux (paille, vacoa, latanier). Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, avec le développement des cultures de café et épices, les colons bâtissent sur leurs domaines agricoles des maisons en bois et en tôle : c'est alors que se répand le modèle de la case créole, caractéristique de la période coloniale et emblème de l'histoire de l'île. Elles recouvrent beaucoup de typologies : de l'habitation modeste à la grande maison de maître, mais sont reconnaissables par des éléments architecturaux communs : un plan rectangulaire, dit « plan massé » inspiré de modèles européens, la varangue, les lambrequins, les bardeaux. La case créole se caractérise également par son jardin, écho à la végétation foisonnante de l'île. Ces architectures traditionnelles constituent aujourd'hui des marqueurs du paysage historique qu'il s'agit de préserver. Elles sont aussi des sources d'inspiration quant au dialogue qu'elles ont su instaurer avec leur milieu et le grand paysage réunionnais. Par ailleurs, elles représentent un patrimoine tant architectural que technique avec des savoir-faire constructifs locaux en péril.



### L'habitat pavillonnaire

La croissance démographique importante qu'a connue l'île pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a appelé au développement de nouvelles formes d'habitat, c'est alors que sont apparus les quartiers pavillonnaires construits sur les terrains agricoles en limite de centres urbains. L'architecture de ces pavillons, plus ou moins héritée du modèle de la case créole, crée tout de même une rupture avec l'architecture traditionnelle avec l'emploi du béton comme matériau structurel et le développement des limites parcellaires en muret bétonné provoquant la disparition progressive de la traditionnelle haie ou grille sur muret. Aujourd'hui, les formes urbaines produites par l'extension du pavillonnaire toujours plus haut dans les pentes ont un impact important sur les paysages (mitage, diminution des espaces de respiration, vues bouchées...)



# Paysages urbains - Etat des lieux et dynamiques

## L'habitat collectif

Avec la Départementalisation, La Réunion a connu une arrivée importante de métropolitains menant à la densification de la construction de logements et l'arrivée des logements collectifs. En 1954, la résidence des Remparts (Saint-Denis) est un précurseur de ce phénomène (le 2<sup>e</sup> immeuble collectif de La Réunion) et son architecture illustre le mouvement "moderne" sur l'île. Les logements collectifs se sont développés avant tout dans les villes déjà importantes et connaissent aujourd'hui un vieillissement constaté dans de nombreux quartiers de grands ensembles en France. Plusieurs quartiers font ainsi l'objet de programmes de rénovation urbaine par le biais de l'ANRU, comme pour la cité Labourdonnais à Saint-Benoît ou le quartier de la Ravine Blanche à Saint-Pierre. Ces rénovations sont l'occasion pour les habitants, élus et opérateurs, de questionner les modes d'habiter à La Réunion et l'adaptation des constructions modernes à ceux-ci. La question de la place de l'espace public est également au cœur de ces projets de rénovation et de création de grands ensembles mais aussi de centre-ville, afin de retrouver une qualité d'habiter propre aux villes créoles (des jardins luxuriants, la proximité avec le grand paysage, la proximité des commerces et services...)



## Dynamiques des paysages urbains

### De nouvelles opérations urbaines réaffirmant l'identité réunionnaise

A ce titre, d'ambitieux projets d'opérations urbaines voient le jour. C'est le cas de l'EcoCité insulaire et tropicale de La Réunion vise à proposer une offre d'habitat importante (35 000 nouveaux logements) avec un aménagement urbain qui se veut être "une vitrine des savoir-faire du territoire en matière de construction durable en milieu insulaire et tropical".

Le projet de l'EcoCité insulaire et tropicale s'appuie sur l'histoire du quartier Saint-Paul, premier quartier réunionnais où se pratiquait l'agriculture jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle pour définir les grandes orientations des aménagements urbains proposés et de la place du paysage. Le projet propose de réaffirmer la place de l'agriculture dans l'espace urbain en travaillant autour du concept d'une ville jardin vivante et accueillante. La place de la nature en ville est également repensée à travers la végétalisation des espaces publics, la plantation d'arbres dans les quartiers et la végétalisation des bâtiments (façades et toitures).

L'EcoCité insulaire et tropicale s'appuie sur le développement d'une filière "bâti tropical" permettant de mettre en valeur les savoir-faire constructifs locaux, particulièrement pertinents dans le contexte du réchauffement climatique.



### Des réflexions portées sur le développement des bâtiments bioclimatiques

Les modèles architecturaux développés sur l'île depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle fortement inspirés des modèles européens sont souvent inadaptés au contexte tropical, générateurs d'inconfort thermique et de fortes dépenses énergétiques liées à la climatisation. Le contexte climatique actuel incite les pouvoirs publics, les aménageurs mais aussi les citoyens à rechercher des modèles architecturaux plus respectueux de l'environnement et plus adaptés aux conditions climatiques de l'île. C'est dans ce contexte que se sont développés les principes de l'architecture bioclimatique réunionnaise depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Ces principes reposent sur la notion de frugalité :

- Frugalité en énergie (ventilation naturelle, rafraîchissement passif, inertie thermique)
- Frugalité en matière (privilégier les matières locales et biosourcées, utilisation du bois)
- Frugalité en technicité - approche « low tech » (diminuer voire supprimer les systèmes actifs, recourir à des systèmes passifs : ce n'est pas le bâtiment qui est intelligent, ce sont ses usagers)
- Frugalité pour le territoire (le bâtiment doit s'adapter à son environnement urbain et climatique, avec un programme résilient, et non l'inverse)

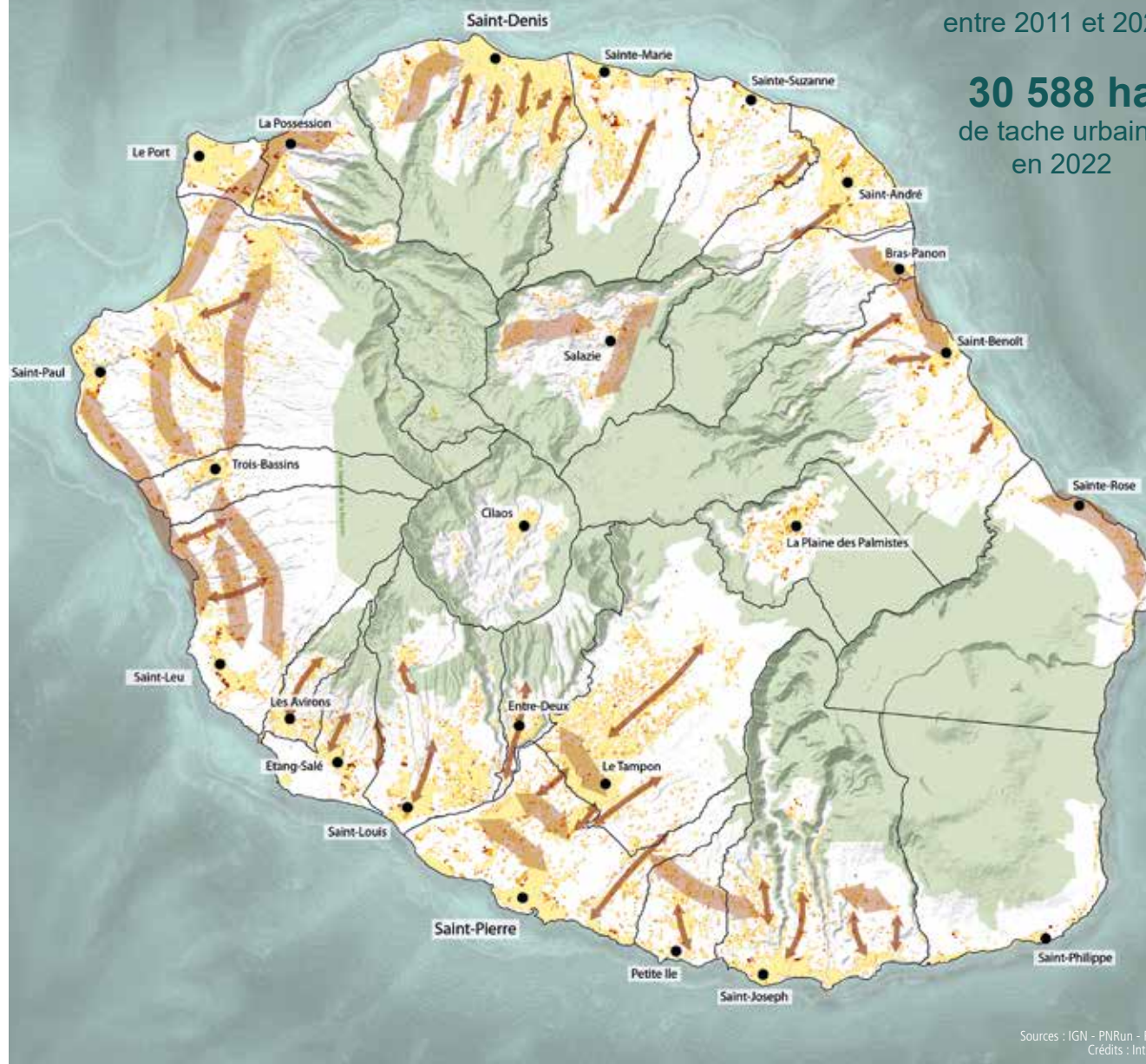
Même si aujourd'hui la plupart des projets de constructions neuves de bâtiments publics et de logements collectifs ont intégré ces principes, grâce notamment à l'application de la réglementation RTTA DOM depuis 2010, ils sont encore peu appliqués aux constructions de logements individuels et de bâtiments tertiaires. Ils subsistent également une grande quantité de logements et bâtiments non adaptés, nécessitant des projets de réhabilitation bioclimatique de grande envergure.

# Paysages urbains - Etat des lieux et dynamiques

## L'étalement urbain

Les implantations urbaines sur l'île de La Réunion sont fortement contraintes par de multiples facteurs : l'insularité, la topographie, les aléas, l'accessibilité, les zones de protection (Parc national et périmètres de protection liés aux risques naturels). Historiquement, les noyaux urbains positionnés sur la côte sont denses et connectés entre eux par une voie principale qui parcourt le tour de l'île. Cette organisation structure encore aujourd'hui la trame urbaine de l'île, notamment avec cet axe de circulation périphérique qui organise la mobilité réunionnaise et les installations urbaines. La population de l'île a plus que doublé entre 1968 et 2019, atteignant presque 900000 habitants aujourd'hui (*données INSEE*). Cette croissance démographique couplée au phénomène de desserrement des ménages a généré un besoin d'accueil grandissant qui s'est traduit par un développement urbain important visible à travers l'étirement de la tache urbaine notamment. Le développement urbain s'est historiquement étiré longitudinalement selon deux trajectoires : l'étalement le long des voies de circulation et l'étirement sur les mi-pentes. Plus récemment, on constate des dynamiques différenciées avec d'une part, une urbanisation par grande zone de type ZAC le long des grands axes et principalement à destination des activités économiques (EcoParc du Portail à Saint-Leu en 2009, ZAC Canabady à Saint-Pierre en 2012...). D'autre part, on constate également un étalement urbain diffus dans les mi-pentes à destination d'habitat qui tend à remonter de plus en plus vers les Hauts, les prix du foncier y étant plus abordables que dans les Bas saturés.

Carte des dynamiques de l'étalement urbain



### Légende

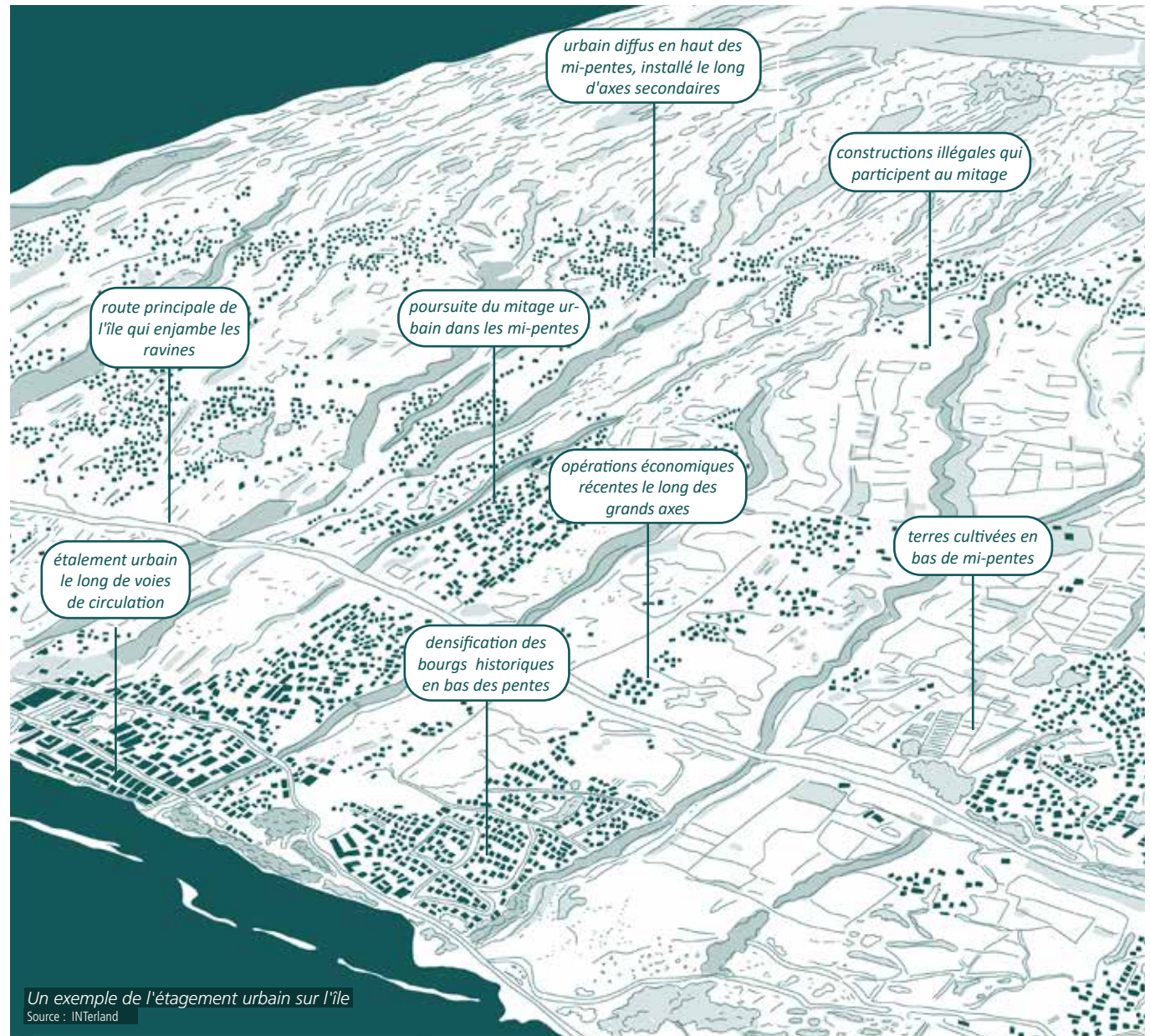
- Tache urbaine 2003
- Extension de la tache urbaine 2012
- Extension de la tache urbaine 2022
- Extension le long des axes principaux
- Extension de la côte vers les mi-pentes

# Paysages urbains - Etat des lieux et dynamiques

## Une organisation étagée



Les contraintes naturelles et infrastructurelles de l'île ont conduit à un étagement des typologies d'aménagement sur l'île, à partir duquel on peut lire l'histoire du développement urbain. Dans les Bas et sur le littoral, on retrouve l'urbanisation la plus dense, concentrée autour des noyaux historiques, notamment à Saint-Paul, Saint-Denis et Sainte-Suzanne, les premières villes de l'île. C'est également dans les centres-villes que l'on retrouve la plupart du patrimoine bâti. Plus haut dans les pentes, on constate une urbanisation plus diffuse qui s'aligne le long des voies et qui mêle habitat pavillonnaire, cases créoles et opérations de collectif. L'étalement urbain progressif des Bas vers les pentes et le long des voies tend à uniformiser les paysages depuis la rue avec une continuité du paysage bâti. Les ouvertures vers le grand paysage sont de plus en plus resserrées et le mitage gagne les terres agricoles qui caractérisent les paysages depuis la route. Dans les Hauts, ce phénomène d'étalement urbain est moins marqué puisque contenu par des contraintes d'accessibilité. On constate tout de même que les noyaux villageois comme Cilaos ont connu une expansion, visible depuis les remparts. L'urbanisation se fait actuellement dans les pôles urbains déjà constitués qui tendent à s'étaler vers les périphéries mais aussi à se densifier du fait de la rareté du foncier et de la limitation de l'artificialisation des sols. Les terres agricoles sont pourtant encore également le support de l'urbanisation notamment dans les mi-pentes qui constituent des réserves foncières "abordables" pour le développement de l'habitat.



Voir partie 4 du diagnostic sur les typologies d'organisation du territoire

# La qualité de la construction des paysages urbains

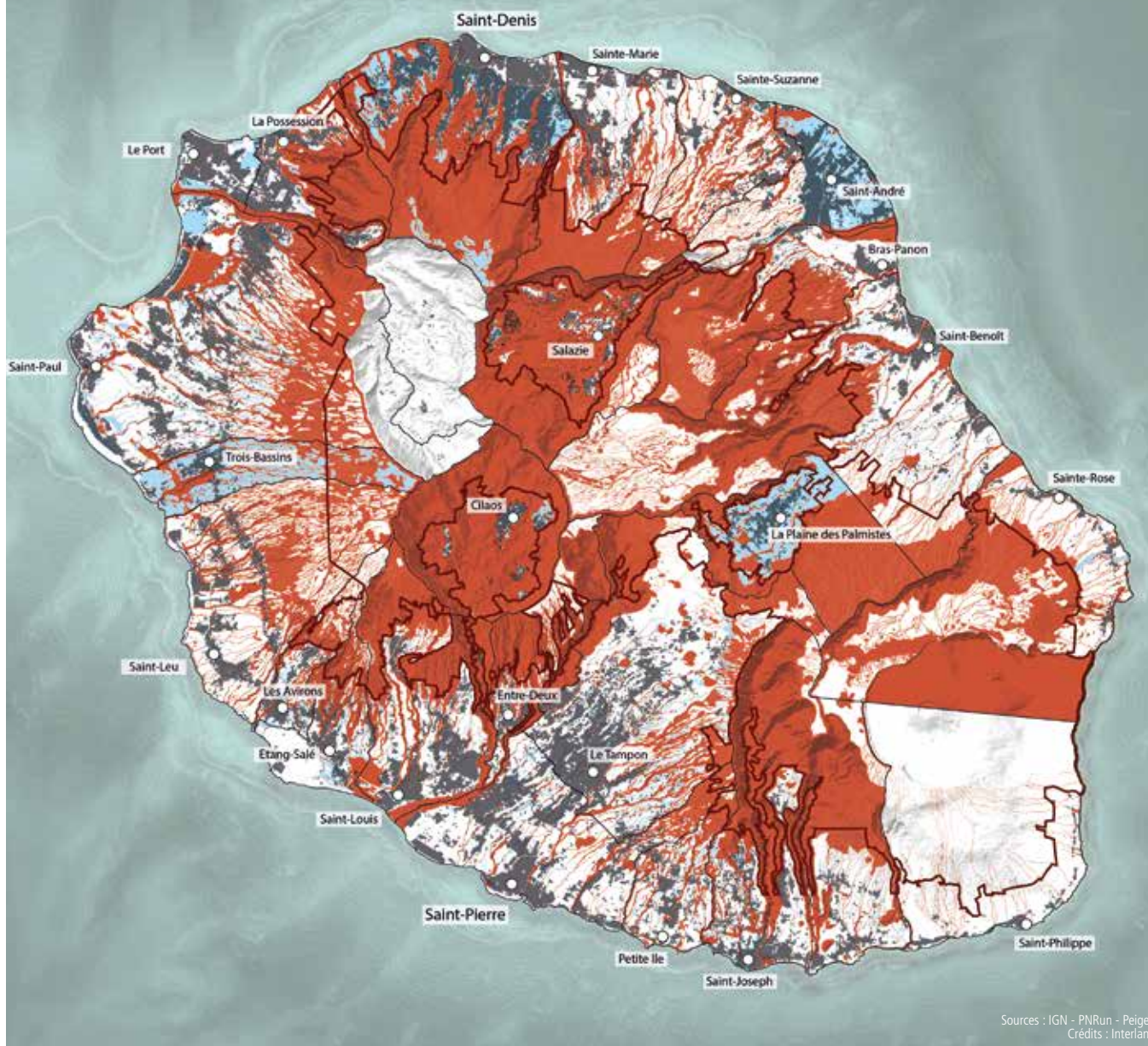
## Un territoire soumis à de nombreux risques

L'île de La Réunion est l'une des régions françaises les plus exposées aux aléas naturels : son insularité, son relief, son contexte tropical et son activité volcanique l'exposent à de nombreux risques. L'île est en effet confrontée à sept aléas naturels prévisibles. Afin de protéger les enjeux de ces aléas, des ouvrages impactant fortement les paysages ont été réalisés dans le cadre de la politique PAPI, à l'image des digues par exemple.

La présence de ces aléas sur quasi-totalité de la surface de l'île et les documents réglementaires réalisés en prévention (dont notamment le Plan de Prévention des Risques naturels), influencent l'installation des aménagements urbains et par conséquent leurs paysages. Ainsi, la présence d'aléas participe grandement à la pression foncière qui s'exerce sur les zones urbaines, les périphéries et les zones plus rurales situées dans les communes les moins soumises aux risques. Par ailleurs, en superposant le périmètre de la tache urbaine actuelle avec les périmètres de construction limitée, on constate qu'il existe tout de même des constructions dans des zones à risques en raison de la rareté du foncier et de la saturation des espaces constructibles.

Les cartographies des zones soumises aux risques naturels montrent que les ravines sont des objets paysagers où se cumulent les aléas (mouvement de terrain et inondation notamment). Elles sont également des liens physiques entre les paysages des Bas et ceux des Hauts et semblent être des lieux privilégiés pour la prise en compte et de la notion de risque dans les aménagements paysagers.

Carte de l'exposition aux risques



### Légende

- Tâche urbaine
- Zones soumises à inconstructibilité (PPRn)
- Zones admises à la construction sous réserve (PPRn)
- Limite du PNRUn
- Pas de données

# La qualité de la construction des paysages urbains



# La qualité de la construction des paysages urbains

**Une qualité des paysages urbains altérée par un manque de cohérence paysagère**

**Une banalisation provoquée par la perte de l'identité architecturale créole**



*Paysage d'entrée de ville à Saint-Louis*  
Source : INterland

L'urbanisation importante qu'a connue l'île depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle a fortement impacté les paysages de La Réunion, notamment par le phénomène d'étalement urbain qui ferme et bouche les vues. A ce titre, les entrées de ville constituent des motifs à enjeu récurrent dans le paysage urbain de La Réunion. L'aménagement de ces espaces reste souvent un impensé, où l'on retrouve plusieurs typologies de tissus et de programmes urbains qui se rencontrent sans cohérence d'ensemble. En effet, en conséquence de l'étalement urbain le long des voies de communication, les entrées de ville sont progressivement repoussées de plus en plus loin des centres, dans des espaces originellement agricoles ou naturels. Il en résulte un assemblage urbain, agricole et naturel, offrant des paysages peu qualitatifs : des vues bouchées vers le grand paysage, un affichage publicitaire et urbain anarchique, des aménagements inappropriés ou absents (trottoirs, pistes cyclables...). En conséquence, cet étalement sur les zones agricoles et naturelles se caractérise par une architecture disparate qui banalise le paysage urbain. Les opérations d'habitat collectif récentes, et les zones d'activités économiques se succèdent, loin du paysage urbain des cases créoles qui fait l'identité du territoire.



*Des opérations récentes qui ne prennent pas en compte les caractéristiques de l'architecture créole dans les pentes*  
Source : DEAL Réunion



*Une banalisation qui altère la qualité paysagère des espaces habités, urbains ou ruraux, Saint-Louis*  
Source : DEAL Réunion

**Des limites parcellaires hétérogènes et peu qualitatives**

Les limites entre espaces privés et espaces publics, notamment dans les zones d'habitat individuel, sont souvent matérialisées par des murs et/ou clôtures en dur. Cette typologie de limite ne participe pas à l'intégration paysagère de ces résidences dans le paysage, en bloquant les porosités visuelles depuis l'espace public. De plus, les murs bétonnés et clôtures utilisés au détriment du végétal sont très hétérogènes et souvent peu qualitatifs (parpaings nus, clôtures en fils métalliques).



*Une superposition de plans et de matériaux, Saint-Paul*  
Source : DEAL Réunion



*Un rapport frontal à l'espace public des murs dans les pentes*  
Source : DEAL Réunion

# La qualité de la construction des paysages urbains

## Un affichage urbain dense et chaotique

L'affichage publicitaire des zones urbaines tend à polluer plusieurs entrées de ville sur l'île. En effet, l'accumulation des panneaux est plus marquée le long des voies de circulation et dans ces zones présentant déjà une qualité urbaine appauvrie, et il en résulte des espaces et paysages urbains disparates et entrecoupés.



L'affichage publicitaire peut et fait déjà l'objet de Règlements Locaux de Publicité (régulant notamment la taille et le positionnement de l'affichage) dans quelques communes. Malgré l'existence de la loi ENE de 2010, on constate toujours leur présence importante dans la plupart des zones urbaines. Un renforcement de la réglementation et le contrôle de son respect permettrait de diminuer leur impact visuel dans les paysages urbains.

## Un réseau électrique omniprésent dans le paysage

Les réseaux électriques haute et basse tension sont toujours aériens sur certaines parties de l'île. Alors que les paysages de La Réunion s'apprécient grâce à de grandes percées visuelles des hauts vers les bas et vice versa, ces infrastructures électriques viennent polluer les vues et strier les paysages. Il est difficile d'envisager aujourd'hui un enfouissement des réseaux sur ce territoire soumis à de forts aléas cycloniques (glissements de terrain, inondations) mais il serait possible d'éviter la multiplication du 'fil à fil'.



# La qualité de la construction des paysages urbains

## Le maintien d'un motif historique : les franges urbaines jardinées

La lisière urbaine constitue un motif clé pour la prise en compte des enjeux paysagers dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Historiquement, l'urbanisme végétal a permis d'intégrer l'habitat dans un milieu hybride mêlant espace habité, espace jardiné et espace naturel et de créer des franges nourricières et qualitatives d'un point de vue paysager. Ces quartiers jardins possèdent des franges intéressantes sur lesquelles s'appuyer. On trouve encore régulièrement des ensembles urbains de ce type sur l'ensemble du territoire. Ils présentent une typologie de frange qui permet d'intégrer



Des habitations intégrées et presque invisibles dans le paysage dans les Hauts

Source : DEAL Réunion

paysagèrement les constructions, de créer des transitions douces entre espace urbain, agricole et/ou naturel. Le plus souvent, il est difficile de distinguer une limite franche entre le jardin et le milieu naturel, ce qui donne une réelle qualité paysagère à ces espaces.



Des transitions douces entre espace habité/cultivé et naturel au Sud de l'île

Source : DEAL Réunion



Un bel exemple de frange urbaine cultivée, La Possession

Source : DEAL Réunion

L'urbanisme végétal est pourtant aujourd'hui altéré par l'étalement urbain et peu reproduit dans les nouvelles opérations d'habitat, provoquant ainsi une perte de qualité des franges et des impacts forts dans le paysage. Le développement important de l'habitat dans les pentes ne prend plus en compte les franges agri-urbaines et urbaines naturelles qui se réduisent souvent à une limite sans épaisseur.

## Les franges agri-urbaines

Concernant les franges agri-urbaines, le besoin croissant en logements génère une pression foncière sur les espaces non-bâti et plus particulièrement les espaces agricoles en limite d'urbanisation. Ce mitage progressif des terres génère des phénomènes ponctuels d'enrichissement des parcelles agricoles à proximité des lotissements. En parallèle, les nouvelles opérations d'habitat viennent buter de façon franche contre les parcelles agricoles qui demeurent. Ainsi, les deux espaces n'établissent pas de dialogue, et l'épaisseur de la limite est délaissée et sans vocation. Il existe pourtant un enjeu de continuité des parcours piétons vers les terres agricoles des mi-pentes et de pénétration de l'agricole dans le tissu urbain (jardins cultivés en ville, jardins partagés...)



Des nouvelles opérations peu intégrées au paysage avec des limites délaissées à l'ouest

Source : DEAL Réunion

# La qualité de la construction des paysages urbains



Un rapport frontal d'un espace à l'autre dans les nouvelles opérations, pentes de l'ouest  
Source : DEAL Réunion



Des nouvelles opérations au contact direct des grands espaces de nature  
Source : DEAL Réunion

## L'abandon de la gestion des franges, une perte de dialogue entre espaces habités et grand paysage

En l'absence d'un traitement spécifique dans leur épaisseur, les limites ne permettent pas de limiter l'étalement de la tâche urbaine. A l'heure actuelle, les limites matérialisées par des clôtures ou murs, ont un impact sur les paysages perçus depuis l'espace public et ne permettent pas d'accompagner l'insertion paysagère du bâti dans les espaces naturels et agricoles. Pourtant, le travail de la limite dans son épaisseur peut être un levier pour limiter l'étalement urbain diffus et travailler des transitions plus progressives entre urbain et agricole/naturel. On constate également que les aménagements actuels ne mettent pas en valeur les connexions entre urbain et grand paysage : les transitions douces sont perdues, les cheminements piétons inexistant, provoquant une perte de dialogue de l'espace urbain avec le grand paysage. Il y a un enjeu à considérer ces interfaces comme des sites de paysage en transition à part entière et de leur accorder une attention particulière afin de les transformer en levier de mise en valeur des paysages.

## Les franges urbaines-naturelles

En s'implantant de plus en plus haut dans les mi-pentes, les nouveaux quartiers entrent en contact direct avec des espaces naturels, et notamment avec les limites du parc national de La Réunion. Comme pour les limites agri-urbaines, la notion de frange entre les espaces urbains et naturels se fait de plus en plus absente. Les limites ne sont pas travaillées dans leur épaisseur et il en résulte un rapport frontal altère les corridors écologiques, les continuités visuelles et la qualité des paysages ruraux.

## + Les atouts du territoire

- Un patrimoine architectural remarquable, témoin de l'histoire d'île.
- Une topographie qui offre des vues exceptionnelles depuis les espaces urbains.
- Des projets urbains récents qualitatifs qui repensent la question de l'espace public dans la ville.
- Des risques naturels, une topographie et des outils de protection qui préservent de l'étalement urbain.

## ▭ Les faiblesses du territoire

- Un étalement urbain qui mite les paysages agricoles et naturels des mi-pentes.
- Des entrées de villes au caractère routier avec un affichage publicitaire qui obstrue les vues.
- Des limites frontales entre espaces publics et privés, et entre espaces urbains, agricoles et naturels qui marquent les paysages et constituent des ruptures.
- Un étalement urbain qui ne prend pas en compte les risques naturels.

## Menaces sur les paysages urbains

- Mitage sur mi-pentes
- Qualité de la densification
- Fractionnement au contact des grandes infrastructures de mobilité
- Banalisation
- Centres commerciaux
- Pollution visuelle

# Paysages des activités - Etat des lieux et dynamiques

## Le Port, pôle économique majeur du territoire



Située sur l'axe Afrique-Asie, l'île de La Réunion est un pôle stratégique dans le commerce et l'industrie internationale. C'est en 1872 que la Pointe des Galets est choisie pour accueillir le Grand Port Maritime de La Réunion. Ainsi, le territoire dynamise son économie à travers le développement du commerce de la canne à sucre. Aujourd'hui, ce sont 97% des marchandises importées sur le territoire qui passent par le port maritime et la côte ouest du territoire se positionne comme le pôle économique majeur de l'île.

## Les zones industrielles et d'activités vieillissantes

Au-delà des sites particuliers des usines de transformation de la canne (St Louis et Le Gol) ou du port, les zones industrielles et d'activités de l'île de La Réunion ont créé des paysages caractéristiques, souvent peu intégrés dans leur environnement, en lisière d'agglomération dans des zones où s'étaient la plupart du temps des terres agricoles de bonne qualité.

Si ces zones d'activités sont indispensables au dynamisme économique de l'île, leur organisation est complexe à lire dans le paysage, quadrillages peu hiérarchisés où les enseignes se noient dans une typologie de bâti hétéroclite et où l'affichage anarchique complique la compréhension. Une succession de "boîtes" souvent vieillissantes dans un espace de circulation minéral très peu pensé paysagèrement et finalement très semblable à toutes les zones banalisées de Métropole. Une dynamique d'extension plutôt que de requalification de l'existant est pourtant toujours en cours.



# Paysages des activités - Etat des lieux et dynamiques

## *Dynamiques des paysages des activités*

### **La multiplication des zones commerciales dans le paysage**

Le développement exponentiel de l'île depuis le siècle dernier a apporté avec lui un modèle classique de développement des zones commerciales. A l'image du territoire métropolitain, de nombreuses communes ont vu fleurir de vastes zones commerciales dans leurs franges et en entrée de ville afin de répondre à une demande croissante d'accès aux services et aux marchandises. Ce phénomène a également participé à l'augmentation du trafic et à l'allongement des temps de trajet pour accéder aux services proposés. Aujourd'hui certaines intercommunalités constatent une sur-offre sur leur territoire et souhaitent mieux régler le développement des zones et porter une réflexion sur leur aménagement.



### **Des zones commerciales qui prennent mieux en compte les enjeux paysagers**

On note pourtant que certaines de ces zones commerciales sont de mieux en mieux aménagées, avec des efforts sur les aspects paysagers, sur les cheminements piétons et sur l'aménagement d'un certain nombre de places de stationnement perméables. Bien que celles-ci soient toujours situées en extension des villes, des réflexions sur leurs aspects paysagers, sur les enjeux liés à la perméabilité des sols et à la réduction des îlots de chaleur sont portées.



# La qualité de la construction des paysages d'activités

## Une banalisation des entrées de ville provoquée par l'extension des zones d'activités

Développées à partir des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, la plupart des zones d'activités et commerciales du territoire présentent peu de qualité paysagère. A l'image de la Métropole, ces lieux se sont développés par opportunité foncière avec un manque de planification. De ce fait, ces espaces sont marqués par une faible homogénéité architecturale et paysagère caractérisée par des bâtiments peu qualitatifs, un traitement des abords fortement imperméables, des limites confuses et un affichage désordonné et peu lisible. De plus, ces espaces sont victimes d'un trafic routier dense et sont peu accueillants pour les mobilités actives.

Souvent aménagées en extension des polarités urbaines, les zones d'activités et commerciales constituent aujourd'hui de nombreuses entrées de ville du territoire. Malheureusement, le manque de qualité paysagère de ces espaces constitue des entrées de villes peu valorisées, souvent peu lisibles et renvoie une image négative de ce type d'espace. Bien que certaines zones fassent désormais l'objet d'une planification plus aboutie et d'un traitement architectural plus qualitatif, il reste tout de même difficile de réellement valoriser la qualité des entrées de villes du territoire. Dans l'ouest par exemple, les entrées de villes ont totalement perdu leur identité, auparavant riches d'un patrimoine architectural et paysager typique.



La zone de Pierrefonds à l'entrée Nord de Saint-Pierre

Source : Caudex



L'entrée de ville de Sainte-Suzanne, occupée par un supermarché

Source : Caudex

## Des sols naturels et agricoles artificialisés par le développement des zones commerciales et d'activités

La loi climat et résilience de 2021 porte un objectif fort pour le territoire de "Zéro artificialisation nette". Si cette mesure semble encore timidement s'installer dans les décisions politiques, elle a encore plus de sens sur un territoire comme celui de La Réunion, où la place disponible est limitée.

Les premières parties de ce diagnostic ont pu détailler les différentes dynamiques en cours venant progressivement grignoter les sols naturels et agricoles de l'île, pourtant reconnus comme richesse première et indéniable du territoire.

S'il est indispensable de garder à l'esprit la nécessaire évolution de l'île et le développement de son activité économique, il y a ici un enjeu évident de prise en compte de la limite de la capacité du territoire à pouvoir artificialiser les sols.



La zone des Mascareignes, à l'entrée du Port

Source : Caudex



De nombreux bâtiments d'activités le long de la RN2 qui traverse Saint-Denis

Source : Caudex

# La qualité de la construction des paysages d'activités



## **Les atouts du territoire**

- Un vieillissement des zones commerciales et d'activités qui induit un potentiel de reconversion et de rénovation
- Des zones de mieux en mieux aménagées avec des revêtements plus perméables, une végétalisation des espaces et des cheminements piétons
- Une meilleure programmation urbaine sur les nouvelles opérations avec un traitement des abords homogénéisé

## **Les faiblesses du territoire**

- Un traitement paysager des zones commerciales et d'activités et leurs abords souvent limité
- Une faible qualité architecturale des bâtiments qui s'imposent dans le paysage par des formes peu intégrées
- Un manque de cohérence de l'affichage qui se développe de manière chaotique
- Des entrées de villes peu valorisées par la présence de zones commerciales et d'activités
- Une artificialisation des sols agricoles et naturels due à un développement encore en cours de ces zones

## **Menaces sur les paysages d'activités**

- Mitage sur mi-pentes
- Qualité de la densification
- Fractionnement au contact des grandes infrastructures de mobilité
- Banalisation
- Centres commerciaux
- Pollution visuelle

# Espaces publics - Etat des lieux et dynamiques

## Les espaces publics des Bas

Les espaces publics des Bas sont pour la plupart urbains, et souvent intimement liés à la route. La place de la voiture est prépondérante et altère la qualité des lieux. Aujourd'hui, les villes sont aménagées avec un vocabulaire très routier, les trottoirs sont étroits et les "dents creuses" urbaines rapidement reconverties en parkings temporaires.

Peu nombreux et parfois vieillissants, les espaces publics urbains participent peu à la qualité paysagère des villes et à la valorisation des centres-bourgs historiques qui présentent pourtant une richesse architecturale et paysagère avec de nombreux bâtiments patrimoniaux et de vives couleurs.



Peu aménagé, l'espace public urbain existe principalement à travers l'investissement spontané des habitants qui utilisent les parkings et aires de jeux comme lieux de rencontre ou s'approprient les trottoirs devant leur habitation.

Le front de mer est également souvent le support d'axes routiers et de nombreux parkings qui valorisent peu les paysages côtiers et traduisent une relation à l'océan limitée. Les causes sont différentes selon les secteurs; boulevard urbain difficile à franchir à St Denis, privatisation au contact des lagons, risque cyclonique conjugué à une topographie complexe à l'est etc.

## Les espaces publics des Hauts

En parallèle, on trouve dans les villages des Hauts, des commerces servant de lieu de convivialité et de rencontre. Ces espaces habités parfois difficiles d'accès s'organisent et entretiennent une vie de village autour d'un point de vente ou d'un snack. Souvent organisés le long d'axes routiers, la plupart des villages-rue possèdent peu d'espaces publics aménagés. Ainsi, les commerces de proximité offrent des centralités qui font office de lieu public pour les habitants des Hauts. Néanmoins on assiste aujourd'hui à une disparition progressive des commerces des Hauts qui transforme les modes d'habiter et d'investir les paysages.



# Espaces publics - Etat des lieux et dynamiques

## Le motif emblématique du kiosque

A La Réunion il existe un motif emblématique du territoire ; le kiosque. La culture du pique-nique créole, véritable institution réunionnaise, est marquée par la présence de ces petites formes architecturales dans le paysage. Disséminés sur le territoire, on croise ces espaces aménagés pour l'accueil au cœur de grands sites naturels ou de simples zones ombragées. En parallèle, le kiosque est également présent dans les espaces plus urbanisés où il abrite la plupart du temps des snacks, véritables lieux de rencontre pour les habitants. Même si les kiosques ne sont pas des espaces publics à proprement parler, leur omniprésence dans le paysage et leur fonction de support de vie leur confèrent des usages similaires à ceux d'espaces publics plus communs.



## Dynamiques des espaces publics

### Une reconquête progressive de l'espace public

Ce manque d'espaces publics qualitatifs a déjà été identifié sur plusieurs communes du territoire. On observe une réelle dynamique autour du réaménagement de l'espace public urbain, conforté par des dispositifs type "Petites villes de demain" et "Action Coeur de Ville". La réalisation de nouveaux quartiers périphériques et d'opérations neuves propose une planification urbaine qui tend à réduire la place de la voiture et à améliorer la qualité de vie des habitants en aménageant davantage d'espaces de rencontre. Ces nouvelles opérations permettent de créer des parcs ou des circulations piétonnes dédiées, végétalisées et ombragées.

En parallèle, les espaces de nature qui accueillent du public sont progressivement réaménagés et adaptés aux usages. Les aménagements réalisés prennent de mieux en mieux en compte les paysages et les milieux dans lesquels ils s'inscrivent et participent à la préservation de leurs qualités.



# La qualité de la construction des espaces publics

## Un potentiel de valorisation du paysage à travers la reconquête des espaces accueillant du public

La reconquête progressive des espaces publics réunionnais engendre de nouvelles opportunités de valorisation du paysage. La topographie, la proximité des espaces urbains, agricoles et naturels, offre la possibilité d'ouvrir des vues, de créer des continuités paysagères mais aussi des espaces améliorant la qualité de vie sur le territoire.

Les réflexions portées sur certaines requalifications d'espaces publics sont de bons exemples de prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. C'est le cas du projet de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis, qui propose un réaménagement du littoral sur sa partie la plus proche du centre-ville. Le projet propose un traitement paysager de l'entrée de ville, un recul de la place de la voiture, des aménagements adaptés aux aménités urbaines, une valorisation du patrimoine mais aussi de dégager des vues sur les paysages des Hauts, sur l'océan Indien et sur le paysage urbains de Saint-Denis en offrant des espaces plus ouverts et des belvédères qui valorisent la richesse du paysage réunionnais.



Le projet répond également aux enjeux actuels de désimperméabilisation et de création d'îlots de fraîcheur. D'autres communes travaillent actuellement sur la restructuration de leurs coeurs urbains comme Saint-Paul.

En parallèle, des réflexions sont également menées sur des espaces plus naturels accueillant du public afin d'en valoriser les qualités. Que ce soit à travers de simples aménagements de protection des milieux comme à Grande Anse ou par des projets de restauration de sites patrimoniaux comme à la Pointe au Sel. Ces projets permettent à la fois de protéger, restaurer et valoriser les micro-paysages mais proposent également une découverte du grand paysage naturel réunionnais.



Ce type de projet témoigne du potentiel de valorisation du paysage à travers l'aménagement des espaces accueillant du public, autant dans les espaces urbains que ruraux.

## Des espaces publics qui prennent encore peu en compte le paysage

Malgré de belles initiatives mises en place ces dernières années dans les grands projets d'aménagement, on remarque que la question du paysage est encore parfois difficilement intégrée dans certains aménagements d'espaces publics de moindre ampleur. Le paysage se restreint souvent à des plantations ornementales. Peu de réflexions sont portées sur les ouvertures vers le grand paysage ou sur le patrimoine réunionnais, sur les connexions possibles entre les espaces publics ou encore sur des questions plus techniques telles que la désimperméabilisation, la gestion de l'eau ou les continuités écologiques depuis les grands espaces de nature. Pourtant, ces ouvertures permettent de créer des continuités et d'éviter les ruptures entre les espaces urbains, agricoles et naturels.



# La qualité de la construction des espaces publics

## Une difficulté de gestion du foncier qui ne favorise pas la création d'espaces publics

La question du foncier est centrale dans l'aménagement du territoire de La Réunion. Peu disponible, il est également souvent cher (notamment dans les Bas) et investi pour la construction de logements, ce qui limite les possibilités d'aménagement de nouveaux espaces publics au sein de la ville constituée.

De même la dépendance à la voiture dans les pentes et les Hauts induit des aménagements encore très routiers sur les abords de lotissement ou sur les dernières réserves foncières communales. Ces aménagements qui favorisent la voiture n'intègrent pas les questions paysagères et occupent des percées visuelles vers le paysage qui ne sont plus mises en valeur. C'est le cas notamment sur la route Hubert Delisle, cet itinéraire de découverte du grand paysage offert par des coupures urbaines tout au long du parcours sur laquelle a été initié un projet de mise en valeur des Hauts. L'aménagement de points d'arrêt dans les ravines et de places urbaines aurait pu être l'occasion d'offrir des points de vue grandiose sur le paysage des pentes mais les aménagements ont été réalisés avec un vocabulaire très routier qui ne participe pas à la mise en valeur des paysages.



Des belvédères occupés par les voitures et peu ouverts sur le paysage, route Hubert Delisle  
Source : Villes et paysages

En parallèle, on constate que de nombreuses friches existent mais sont parfois mal identifiées et servent de parkings temporaires. Ces espaces représentent un potentiel pour la création de futurs aménagements où des réflexions peuvent être portées sur les vues, les usages, le traitement des abords des bâtiments, la gestion de l'eau...



La place Maxime Laope sur la route Hubert Delisle, une place minérale investie par les voitures qui valorise peu les vues sur le paysage  
Source : Villes et paysages

## Les atouts du territoire

- Les kiosques, des marqueurs forts de l'espace public, support de vie et de découverte du paysage
- Des commerces dans les Hauts qui jouent un rôle central dans l'organisation de la vie rurale et dans les paysages villageois des Hauts
- Des grands projets de restructuration ou de création d'espaces publics, favorables pour le paysage et le cadre de vie
- Des communes qui initient une reconquête des espaces urbains et naturels par des adaptations simples
- Un potentiel de reconversion des espaces publics pour en faire des pièces fortes du paysage

## Les faiblesses du territoire

- Des espaces publics largement imperméabilisés, vieillissants et dégradés qui ne participent pas à la valorisation de paysage et du patrimoine réunionnais
- Une omniprésence de la voiture dans les espaces publics qui limite les possibilités de perception du paysage et de ses qualités
- Des espaces publics réaménagés parfois encore trop minéraux et où la prise en compte du paysage se limite à une végétalisation ornementale
- Une disponibilité du foncier limitée qui favorise la création d'habitat ou de parkings au détriment des espaces publics

## Menaces sur les paysages d'espaces publics

- Mitage sur mi-pentes
- Qualité de la densification
- Fractionnement au contact des grandes infrastructures de mobilité
- Banalisation
- Centres commerciaux
- Pollution visuelle

# Paysages des infrastructures linéaires - Etat des lieux et dynamiques

## Un réseau routier conséquent et en mutation

Le territoire de La Réunion a historiquement développé son principal réseau de transport le long du littoral. L'île dispose aujourd'hui d'un axe continu sur son pourtour : la RN1 aménagée en 2x2 voies de Saint-Benoît à Saint Pierre en passant par Saint-Denis, la RN2 de qui relie la RN1 par le Sud, dite route du Volcan et la RN3 qui constitue la colonne vertébrale du réseau en traversant l'île d'est en ouest par la Plaine des Palmistes. Ce réseau structurant est accompagné de routes secondaires importantes telles que la route Hubert Delisle (RD3) qui dessert les Hauts de l'Ouest et la route du littoral, un axe reliant les stations balnéaires. De ce réseau principal se déploie une multitude d'axes qui constituent un chevelu très conséquent des Bas vers les Hauts.

Omniprésente, la route a laissé peu de place au développement des infrastructures ferroviaires, dont la seule ligne de chemin de fer a été fermée définitivement en 1976 pour des questions de sécurité.

Ainsi, le réseau routier de l'île constitue aujourd'hui le seul moyen de déplacement des habitants, des visiteurs mais aussi des marchandises. De ce fait, ce réseau est sans cesse en mutation pour répondre à des problématiques de saturation ou de sécurité. C'est le cas de la RN1, dont une portion a été aménagée sur l'océan afin de résoudre des problématiques de sécurité liées aux éboulements de la corniche. Un projet d'une 'route des Tamarins' de l'est est également envisagé et pose la question de son éventuel impact dans le paysage.



## Des habitudes de déplacement encore dépendantes de la voiture

Malgré l'existence d'un réseau de transport en commun sur le territoire, les habitudes de déplacements des réunionnais restent très dépendantes de la voiture. En effet, la congestion routière et le manque de dessertes des transports en commun favorisent peu l'usage des lignes de bus. Plusieurs projets d'aménagement sont en cours pour aménager des voies dédiées, permettant un service de transport davantage efficace et plus attractif.

Un nombre important de parkings de covoiturage, pas toujours identifiés mais très fréquentés semble indiquer une évolution vers des pratiques plus collectives.

En parallèle, le climat chaud, la topographie importante ou tranchée par les ravines et le manque d'aménagement pour les modes actifs participent à la faible attractivité des déplacements à pied ou en vélo. En effet, les espaces urbains sont peu aménagés. L'omniprésence de la voiture, les espaces publics contraints, minéraux, les îlots de chaleur et les espaces naturels difficiles d'accès dû au dénivelé favorisent les déplacements véhiculés sur le territoire. La question des stationnements est peu prise en compte alors que celle-ci interroge fortement l'aménagement des espaces et donc des paysages.

Bien qu'un Plan Vélo Régional soit mis en place et planifie l'aménagement de voies dédiées et ombragées, la discontinuité de ces tracés ne favorise pas les déplacements actifs à l'échelle du territoire.



# Paysages des infrastructures linéaires - Etat des lieux et dynamiques

*Dynamiques des paysages des mobilités*

**De nouvelles alternatives de mobilité qui questionnent sur leurs impacts paysagers**



Pour lutter contre la congestion de la circulation et le tout voiture, un certain nombre d'infrastructures sont à l'étude ou en projet dans le but de développer de nouvelles mobilités.

C'est le cas de la nouvelle route du littoral, dont la structure pourrait un jour accueillir une éventuelle ligne ferroviaire. Le premier téléphérique urbain a également vu le jour à Saint-Denis en 2022, d'autres sont à l'étude pour délester la ville ou pour faciliter les accès à certains territoires enclavés comme à Salazie. Des projets de tramway inter-urbain au Nord de l'île sont également à l'étude.

Ces projets de mobilités alternatives apportent de nouvelles solutions adaptées aux conditions particulières de l'île afin de réduire l'impact de la circulation sur la qualité de vie et les paysages mais restent questionnants sur leur forte présence dans le paysage et donc sur leurs impacts.

## Cartes des infrastructures de transports



Légende

- Route régionale 2x2 voies
- Route régionale
- Route départementale
- Route communale

- Aéroport
- Port industriel et commercial
- Port de plaisance
- Gare routière

- Transport par câble
- Projet de transport par câble à l'étude
- Problématiques importantes de congestion
- Problématiques de risques naturels

# La qualité paysagère des nouvelles infrastructures, l'amélioration des paysages d'infrastructures existants et la gestion des infrastructures obsolètes et en déprise

*Un réseau routier de plus en plus saturé qui impacte la qualité de vie et les paysages réunionnais*

Malgré les nombreux chantiers destinés à densifier le réseau routier de La Réunion, le territoire peine à répondre aux besoins d'une démographie qui croît rapidement et qui est synonyme d'augmentation du nombre de véhicules. Les pôles d'activités majoritairement littoraux orientent le trafic vers l'axe circulaire du territoire qui aspire une grande partie des véhicules selon des trajectoires pendulaires. Ce phénomène a induit la construction de quartier dortoirs dans la périphérie de Saint-Denis, à la Possession et à Sainte-Marie. Malgré l'aménagement récent de voies doubles, cet axe est quotidiennement saturé en heures de pointe.

L'organisation historique de nombreuses communes en villages-rue entraîne une congestion importante dans les centres-bourg, le gabarit des voies historiques n'étant pas prêt à accueillir des véhicules en nombre et de plus en plus volumineux.

Ce phénomène de saturation du réseau induit plusieurs problématiques, de nuisances sonores, de pollution mais également de sécurité et de qualité des espaces urbains.



# La qualité paysagère des nouvelles infrastructures, l'amélioration des paysages d'infrastructures existants et la gestion des infrastructures obsolètes et en déprise

## Un manque de traitement paysager des infrastructures de transports en commun

L'île de La Réunion possède un réseau de transport en commun régional nommé "Car Jaune" qui dessert les polarités urbaines ainsi que divers réseaux à l'échelle intercommunale. Divers projets sont également en cours sur le territoire.



Au-delà d'un report modal limité lié au manque d'efficacité de la desserte et des connexions difficiles entre les intercommunalités, ce sont les aménagements de ces infrastructures de transport qui posent question en termes de qualité paysagère.

Ces aménagements dont l'emprise au sol est souvent conséquente, provoquent une artificialisation importante et leur traitement paysager reste limité. Ces infrastructures nécessaires pour répondre aux enjeux de saturation du réseau, sont parfois peu attractives pour l'utilisateur : pas d'insertion paysagère, peu d'ombrage, un vocabulaire très routier avec peu de confort pour le piéton. Dans les Hauts ou sur le littoral, les pôles d'échanges occupent des espaces qui ouvrent des vues sur le paysage mais qui offrent peu de stations d'observation agréables et qualitatives.



A noter que certains réseaux de bus disposent d'arrêts de bus bien identifiés grâce à leurs couleurs et à leurs caractéristiques architecturales qui rappellent parfois le patrimoine réunionnais avec la présence de lambrequins notamment et ponctuent le paysage en appelant le regard.

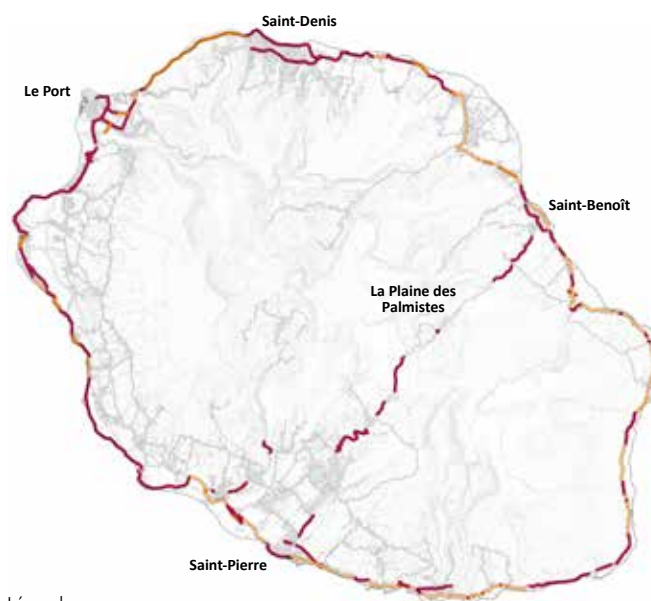


# La qualité paysagère des nouvelles infrastructures, l'amélioration des paysages d'infrastructures existants et la gestion des infrastructures obsolètes et en déprise

## Un développement des voies cyclables difficile mais valorisant pour le paysage

Afin de faciliter le report modal et de désengorger les axes routiers, d'autres alternatives sont mises en place telles que les voies cyclables. L'itinéraire de la Voie Vélo Régionale, porté par la Région et qui s'appuie sur le Plan Régional Vélo, reste toutefois incomplet et parfois difficilement aménageable. En effet, le relief du territoire et la présence de nombreuses ravines rendent complexe l'aménagement des itinéraires cyclables et même leur praticité. Les itinéraires cyclables restent encore peu utilisés pour la découverte des paysages du territoire réunionnais et ne constituent pas encore une alternative efficace pour limiter l'impact de la circulation routière sur les paysages et la qualité de vie.

Statuts de la Voie Vélo Régionale



Légende

- Voie vélo aménagée
- Voie vélo en travaux
- Voie vélo à l'étude

Sources : IGN - Peigeo  
Crédits : Caudex

Enfin, le développement du tout voiture a provoqué une perte de l'accessibilité piétonne sur l'ensemble des espaces habités de l'île. En effet, l'aménagement très routier de la plupart des espaces publics ainsi que la forte présence de la voiture, n'ont pas favorisé la place du piéton dans l'espace public. En dehors de quelques ruelles piétonnes en milieu urbain, les déplacements se font souvent par des itinéraires mal définis. Enfin, le relief fortement marqué du territoire et le climat chaud n'encourage pas le report modal vers ce type de mobilité active.



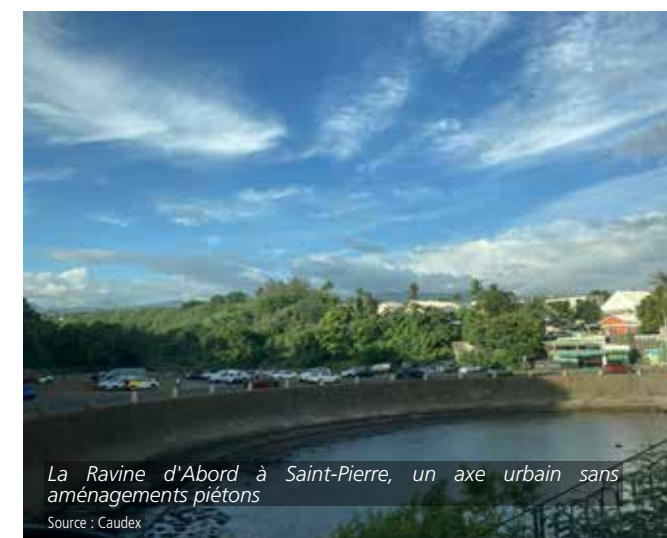
Une portion de la Voie Vélo Régionale récemment aménagée sur la RN3, Saint-Benoît

Source : Caudex



Des voies vélo parfois peu sécurisantes le long des grands axes de circulation, Le Port

Source : DEAL Réunion



La Ravine d'Abord à Saint-Pierre, un axe urbain sans aménagements piétons

Source : Caudex



Des sentes piétonnes spontanées dans les espaces urbains, Saint-Pierre

Source : Caudex

# La qualité paysagère des nouvelles infrastructures, l'amélioration des paysages d'infrastructures existants et la gestion des infrastructures obsolètes et en déprise

## Des routes paysages aux cônes de vues grandioses mais soumises aux risques

Le réseau routier de l'île de La Réunion offre des points de vue spectaculaires sur la diversité des paysages de l'île. En balcon sur l'océan, au cœur de la savane, dans les cirques et jusqu'au sommet du volcan, les routes de La Réunion peuvent être qualifiées de "routes paysage" parmi les plus belles de France.



Néanmoins, elles sont également soumises à de nombreux risques. Escarpé, sinueux, étroit ou vertigineux, le réseau routier du territoire est périlleux sur certaines portions. Les belvédères et points de vue sont souvent peu aménagés et sécurisants pour l'utilisateur. Les routes sont aussi parfois installées aux bas de reliefs abrupts induisant un fort risque d'éboulement et donc de blocage. Enfin, les routes de La Réunion sont également soumises aux risques naturels cycloniques et volcaniques comme la RN2 qui longe l'enclos du volcan. Elles sont donc régulièrement altérées par les catastrophes naturelles. Le climat tempétueux enfin, bloque une certaine partie des routes annexes lors de forts épisodes pluvieux.



## Les atouts du territoire

- Des paysages intérieurs préservés grâce à une accessibilité plus difficile
- Des itinéraires vecteurs de découverte du paysage avec des cônes de vues sur les paysages emblématiques de La Réunion
- Un développement d'itinéraires cyclables et d'une Voie Vélo Régionale
- Un développement de projets de téléphériques et de nouveaux modes de déplacements adaptés aux paysages de l'île

## Les faiblesses du territoire

- Une concentration du réseau viaire sur le littoral provoquant des phénomènes de congestion
- Une faible attractivité des transports en commun dû à une desserte insuffisante et à de mauvaises connexions à l'échelle régionale
- Une difficulté à aménager de manière continue les voies cyclables due à un relief marqué et découpé
- Des problématiques de sécurité sur les routes emblématiques et les routes des Hauts

## Menaces liées aux paysages d'infrastructures

- Grignotage dans les coupures urbaines
- Normalisation des aménagements routiers

# Paysages des énergies et ressources - Etat des lieux et dynamiques

## Des modes de production propres au territoire insulaire

La situation ultra-périphérique du territoire de La Réunion implique une certaine isolation énergétique. L'île doit ainsi produire en grande partie l'énergie qu'elle consomme. Jusqu'à dans les années 1970, l'île de La Réunion est autosuffisante en électricité à 80% grâce aux centrales hydroélectriques, mais la progression de la démographie et du tout électrique a entraîné le développement d'un mix énergétique désormais dépendant à 64% des énergies fossiles.



Dépôt de charbon, Le Port

Source : DEAL Réunion

En parallèle le territoire valorise les résidus de canne issus de la production agricole locale, la "bagasse", pour alimenter la centrale de Bois Rouge et la centrale du Gol. A elles seules, ces centrales produisent 60% des besoins énergétiques du territoire à travers la combustion de la bagasse et du charbon. Ces unités de production ont la particularité d'avoir un double usage; en plus d'avoir une fonction de centrale électrique, elles servent également de chaufferie de la sucrerie grâce à la combustion de la bagasse. Ce dispositif constitue un exemple intéressant de mutualisation des énergies.



Usine du Gol, usine de sucre et centrale électrique, Saint-Louis

Source : Wikipédia

## Le développement difficile des énergies renouvelables à l'échelle du territoire

Le besoin moyen en énergie étant de plus en plus important, l'île de La Réunion cherche à tendre de nouveau vers une autonomie énergétique, bien que complexe à envisager. Son territoire, fini et contraint ne permet pas de développer à l'infini des unités de production d'énergies renouvelables.

La protection des terres agricoles, les enjeux liés à la biodiversité et aux paysages, la faisabilité technique limitent les possibilités d'implantation de centrales photovoltaïques ou éoliennes sur le territoire. Les centrales déjà existantes à l'Est de l'île, bien que relativement acceptées aujourd'hui, ont un fort impact dans les paysages des pentes. Le climat tropical soumis aux aléas cycloniques limite également les possibilités de développement des énergies marines.



Barrage de Takamaka, Saint-Benoît

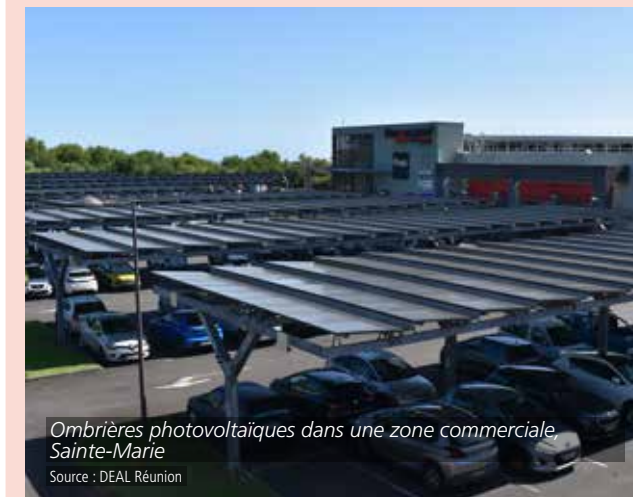
Source : Comité français des barrages et réservoirs

## Dynamiques des paysages des énergies et des ressources

### Une mise à profit des sites dégradés et artificialisés pour le développement des unités de production

Par les possibilités limitées de ce territoire insulaire, le développement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale explore la piste des sites dégradés tels que les sites d'enfouissement de déchets ainsi que les surfaces déjà artificialisées des zones d'activités et commerciales. Ce mode de développement est prometteur pour le territoire afin de répondre à ses besoins énergétiques.

Néanmoins, afin de ne pas provoquer un accaparement de ces sites au détriment de possibilités de renaturation ou de désimperméabilisation, une réflexion paysagère à grande échelle est nécessaire.



Ombrières photovoltaïques dans une zone commerciale, Sainte-Marie

Source : DEAL Réunion

# Paysages des énergies et ressources - Etat des lieux et dynamiques

## *Dynamiques des paysages des énergies et des ressources*

### **Des unités individuelles qui se développent de plus en plus**

On observe aujourd'hui un développement important des unités de production à petite échelle, sur les zones d'activités, des parkings équipés d'ombrières mais aussi sur les toitures de maisons ou d'immeubles. Alors que le territoire métropolitain est encore peu doté de ce type d'équipement, l'île de La Réunion est démonstratrice du développement des petites unités. Si elles permettent de produire localement et aux particuliers de subvenir à une partie de leurs besoins énergétiques ce développement restera limité par les contraintes techniques. Leur impact peut être important dans le paysage, avec un mitage des unités de production et une altération de la qualité du bâti traditionnel.



*Des panneaux solaires individuels qui font partie des paysages des Hauts, Cilaos*

Source : Caudex



*Des chauffe-eau solaire souvent mal intégrés*

Source : DEAL Réunion

## Carte des énergies et ressources



# L'impact des équipements d'énergies à l'échelle des paysages réunionnais et la réversibilité des équipements obsolètes

## Des paysages marqués par la transition et la course vers l'autonomie énergétique

Pour réaliser sa transition et être plus indépendante énergétiquement, l'île de La Réunion prévoit de développer l'offre électrique et de réduire les énergies fossiles. Au regard des unités de production d'énergies renouvelables présentes sur le territoire et des problématiques liées à l'omniprésence des réseaux électriques, l'accélération vers le tout électrique peut naturellement interroger sur les forts impacts paysagers que celle-ci pourrait provoquer. Le relief du territoire entraîne de fortes co-visibilités avec les installations de type parcs photovoltaïques ou de lignes à haute tension.

De plus, la diffusion de l'urbanisation vers les pentes et les Hauts nécessite le prolongement des lignes électriques qui créent progressivement des linéaires et strient les paysages agricoles et naturels. Les solutions d'enfouissement de ces réseaux n'étant pas envisageables, une réflexion sur l'intégration paysagère de ces faisceaux aujourd'hui fortement lisibles dans les paysages s'impose.



Les pistes "classiques" de développement des énergies semblent souvent compromises par le milieu naturel comme par le climat. Les événements cycloniques compliquent la tâche, la sismicité du volcan également et les solutions semblent encore limitées. Les projets sur le développement de l'exploitation de la biomasse à travers la bagasse mais aussi les plantes invasives peuvent offrir une solution. Ces types d'exploitations devront toutefois être menés de manière cohérente pour limiter leur impact dans le paysage réunionnais en portant des réflexions sur la production énergétique et la gestion des milieux naturels afin de maintenir une diversité de cultures dans le paysage agricole et de ne pas bouleverser les espaces naturels.

## Des adaptations paysagères générées par la gestion des déchets

Le territoire de La Réunion peine aujourd'hui à gérer l'ensemble des déchets ménagers, industriels et de construction. On constate dans plusieurs secteurs un ramassage qui peine à encaisser la quantité de déchets ménagers à gérer. On voit également des dépôts sauvages, notamment dans les ravines dans lesquelles sont régulièrement déposés des déchets encombrants ou toxiques. Ces problématiques altèrent la qualité des espaces urbains et ruraux et provoquent une dégradation des milieux et une diffusion des polluants et plastiques dans l'eau.



Le territoire ne possédant pas d'incinérateur, les déchets sont gérés par enfouissement ou exportés par bateau. Les centres d'enfouissement en exploitation génèrent des modifications topographiques fortement visibles dans le paysage et leur traitement paysager est limité comme à Saint-Suzanne où le centre d'enfouissement est fortement visible et est surnommé "piton Poubelle". Leur proximité avec le littoral pose la question de l'impact écologique sur les milieux marins.



La plupart de ces centres d'enfouissements arrivent aujourd'hui à saturation et des réflexions sont portées sur leur reconversion, supports de projets d'espaces publics ou de développement des énergies renouvelables. C'est le cas notamment de la Jamaïque ou de la Trinité à Saint-Denis qui ont été aménagés en équipements. Ces reconversions foncières permettent de libérer des espaces valorisables pour de nouveaux usages et d'optimiser le foncier.

# L'impact des équipements d'énergies à l'échelle des paysages réunionnais et la réversibilité des équipements obsolètes



## Le potentiel de valorisation paysager des carrières

Pour répondre aux besoins en matériaux de construction, le territoire dispose d'un nombre de carrières limitées. La Région a mis en place un Schéma Régional des Carrières en cohérence avec le Shéma d'Aménagement Régional qui définit les conditions d'implantation et d'exploitation des carrières afin de s'inscrire dans une gestion durable des granulats et matériaux. Il étudie les possibles impacts des carrières sur les paysages en proposant des mesures à mettre en place.

En effet, l'exploitation des carrières provoque des modifications importantes des paysages, de manière temporaire ou permanente. Selon leur localisation, des co-visibilités peuvent être provoquées par le relief et la couleur du sous-sol par rapport à l'environnement alentour. Les mesures mises en place peuvent relever du traitement des abords de l'exploitation ou de la remise en état parallèlement à l'exploitation.

Au même titre que les centres d'enfouissement, les carrières arrivant à terme de leur exploitation présentent des opportunités foncières pour l'aménagement de nouveaux espaces (valorisation agricole, touristique, écologique ou énergétique). C'est le cas notamment du parc du Colosse à Saint-André.



## Les atouts du territoire

- Une valorisation énergétique des déchets agricoles à travers la combustion de la bagasse
- Un développement des unités de production sur les sites dégradés et artificialisés déjà en cours
- Une exploitation de la ressource solaire déjà bien développée à l'échelle territoriale mais aussi individuelle
- Un territoire qui réfléchit à des solutions pour mener conjointement développement des énergies renouvelables et préservation des paysages
- Une réflexion sur le devenir des paysages post-exploitation et une optimisation du foncier à travers la reconversion des sites d'enfouissement des déchets et d'extraction des matériaux

## Les faiblesses du territoire

- Un territoire qui dépend encore fortement des énergies fossiles (64% de la production provient des centrales à charbon)
- Des paysages déjà impactés par la transition énergétique avec la présence de centrales photovoltaïques et éoliennes visibles dans les pentes
- Des sites d'enfouissement et des carrières qui provoquent d'importantes modifications topographiques et des co-visibilités avec le paysage
- Un manque d'accompagnement pour la bonne insertion paysagère des unités individuelles

## Menaces des paysages d'énergie/ressources

- Mitige et concentration sur des espaces peu équipés
- Impact du développement des énergies renouvelables
- Politiques de l'eau (citernes, conduites...)
- Abandon des équipements

# Paysages des loisirs et découvertes - Etat des lieux et dynamiques

*Un patrimoine culturel et naturel qui participe à l'attractivité du territoire*



*Une destination connue pour le tourisme de Grande Nature*

A partir des années 1970, on assiste à un développement important des stations balnéaires sur la côte ouest. Néanmoins, les plages de La Réunion restent moins populaires que sur d'autres territoires proches comme Maurice. Le territoire est donc davantage attrayant pour le tourisme de Grande Nature qui promeut le cœur de l'île avec les paysages spectaculaires des pitons, cirques et remparts, inscrits au Patrimoine mondial. Ces sites d'exception offrent de nombreux points de vue spectaculaires sur les grands paysages naturels, de nombreux itinéraires de randonnée ainsi qu'une offre d'activité sportive, trail, parapente, canyoning etc. Pourtant les bénéfices économiques ont peu de retombées dans les Hauts puisque l'offre de logements se concentre principalement sur le littoral, les visiteurs logent avant tout dans les villes côtières et effectuent des déplacements quotidiens vers les Hauts. Il y a un déséquilibre dans l'offre et donc dans l'aménagement du territoire et des paysages pour l'accueil du tourisme.



Par toutes ses richesses naturelles et ses influences culturelles, l'île de La Réunion est une destination touristique prisée. La variété de ses paysages et la multitude de sites touristiques attirent environ 1 million de touristes par an, métropolitains pour la plupart. Le tourisme tient un rôle important dans l'économie locale. Bien que ce territoire soit l'un des plus petits départements français, il offre de nombreuses possibilités en termes de tourisme avec un patrimoine architectural, religieux, agricole, culinaire, sportif, naturel et paysager conséquent. Chaque secteur de l'île propose des spécificités appréciées par les touristes et les visiteurs locaux.

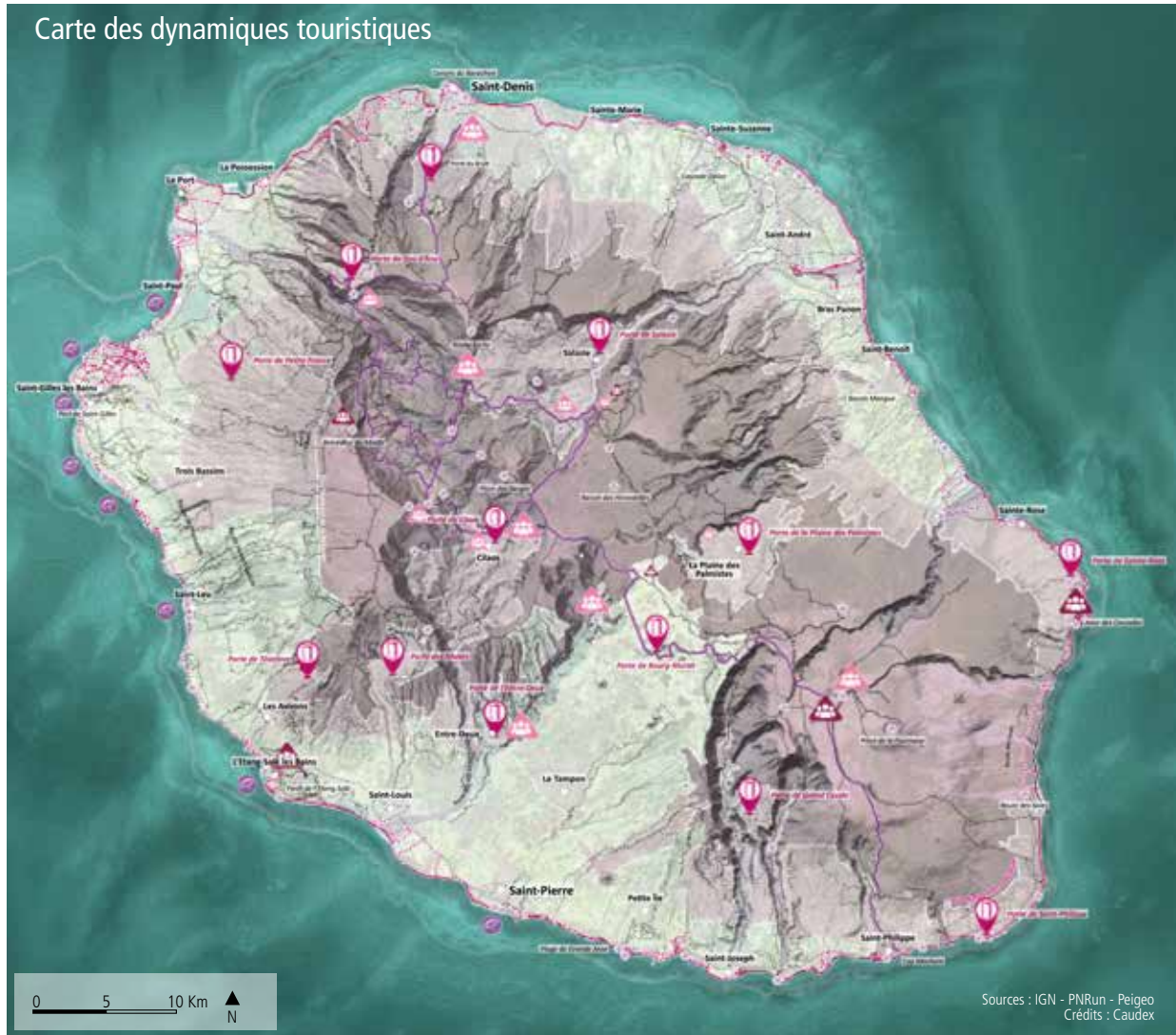
# Paysages des loisirs et découvertes - Etat des lieux et dynamiques

## Dynamiques des paysages du tourisme

**Les portes de parc, des lieux stratégiques en frange du parc pour la valorisation des paysages ruraux**



Le tourisme de Grande Nature sur l'île de La Réunion est reconnu pour l'inscription du bien "Pitons, Cirques et Remparts" et par la présence du Parc national. Afin de renforcer l'attractivité touristique et de favoriser le développement des Hauts, le Parc national accompagne les communes pour révéler la singularité de leur territoire et renforcer leur attractivité en accompagnant les porteurs de projets, valorisant le patrimoine culturel et naturel, en impliquant les résidents grâce à des aides et un appui à l'aménagement du territoire. Cette démarche a permis la mise en place de relais d'accueil et d'information, la création d'expositions, de points de vente valorisant les produits et services locaux du territoire. Une démarche innovante qui permet aux Hauts de bénéficier davantage des retombées économiques touristiques. Actuellement, 13 communes de l'aire d'adhésion du Parc, situées sur des itinéraires de découverte et réparties sur la totalité du territoire font partie du programme. Ces territoires se positionnent comme des lieux stratégiques de développement local mais aussi de valorisation des qualités paysagères avec un rôle démonstrateur pour les communes rurales du cœur de l'île.



Légende		Dynamiques	
Etat des lieux			
	Bien inscrit UNESCO		Portes de Parc
	Périmètre Coeur de Parc		Sentier du littoral
	Périmètre Aire d'adhésion		Aménagé
	GR		Praticable
	Sentiers PDIPR		Inexistant
	Autres sentiers		+100 000 piétons/an
	Sites remarquables		+75 000 piétons/an
	Stations balnéaires		+50 000 piétons/an
			+300 000 piétons/an
			+200 000 piétons/an
			+100 000 piétons/an

# Le juste équipement, la reconquête et la mise en découverte des paysages de loisirs

## *Un manque de réflexion sur l'aménagement des sites naturels et des problématiques de stationnement*

Bien que bénéfique pour l'économie du territoire, le tourisme de masse et ponctuel peuvent provoquer des problématiques de surfréquentation et donc de gestion des sites. L'affluence sur certains hauts lieux à la qualité paysagère exceptionnelle impacte la qualité de vie des habitants et des pressions sur les milieux naturels.



Les aménagements et la fréquentation trop importante de certains sites provoquent des problématiques de stationnement sauvage, d'accessibilité et même de dépôts sauvages. C'est le cas de la route des laves, parcourue par plus de 5000 véhicules par jour lors des éruptions et dont l'itinéraire et les sites de stationnement ne sont pas adaptés à une fréquentation aussi importante. D'autres lieux, tels que la rivière Langevin, fréquentée pour sa fraîcheur et ses cascades, provoquent des nuisances pour les riverains en rendant les accès routiers difficiles.

Un croisement des enjeux de transports en commun et d'aménagements adaptés aux grands sites paysagers. Le territoire connaît également des problématiques de non-respect d'interdictions d'accès à certains sites, dangereux ou sensibles dus à un manque de communication auprès des habitants et visiteurs.



# Le juste équipement, la reconquête et la mise en découverte des paysages de loisirs

## Le sentier littoral, un itinéraire de découverte des paysages pourtant discontinu

Les ateliers menés lors de la première phase de ce plan paysage auront révélé une volonté de chacune des intercommunalités de travailler sur un sentier du littoral. Un travail mené localement par chacun de réappropriation du trait de côte, vecteur inestimable de la lecture des paysages de l'île du battant des lames au sommet des volcans.

Le parcours de ces sites révèle une intervention contrastée selon les différentes situations et communes. Les contraintes naturelles et topographiques sont les mêmes rencontrées que pour le plan vélo. Trouver le bon emplacement pour traverser une ravine de plusieurs centaines de mètres de large et dizaines de mètres de profondeur nécessite un parcours long et fastidieux.

Traversant l'urbain et ses extensions, les zones industrielles, agricoles, puis naturelles de savane, ravines et différents faciès littoraux, cet itinéraire permettrait une découverte de l'île et de la diversité de ses paysages. Aujourd'hui découpé en portions de parcours qui ne se joignent que rarement et dans un langage qui n'est pas homogénéisé, une réflexion à très grande échelle de ce parcours serait un outil puissant de prise en compte des enjeux paysagers d'une manière commune. Un projet partagé pour faire paysage ensemble sur un sujet commun.



## Les atouts du territoire

- Un patrimoine naturel, agricole, culinaire, architectural, religieux et paysager qui rend le territoire attractif sur le point touristique
- Des paysages de nature grandioses qui font la renommée des activités de loisirs de grande nature
- Des initiatives comme les Portes de Parc qui valorisent les paysages ruraux d'un point de vue paysager et touristique
- Une volonté de valorisation du littoral à travers l'aménagement du sentier littoral

## Les faiblesses du territoire

- Une offre touristique inégale qui induit de nombreux déplacements véhiculés des Bas vers les Hauts (logements dans les Bas, sites touristiques dans les Hauts)
- Un manque de réflexion sur l'accessibilité des grands sites de nature qui provoque une saturation des espaces de stationnement et impacte la qualité des sites touristiques
- Des aménagements dans les grands sites de nature souvent mal intégrés et impactant la qualité des paysages

## Menaces sur les paysages de loisirs

- Equipements peu adaptés à la singularité des sites et à leurs usages
- Surfréquentation des sites, régulière ou ponctuelle
- Aménagements réfléchis pour un accès automobile et concentration des services
- Incivilités, déchets issus des randonneurs

# Paysages nocturnes - Etat des lieux et dynamiques

## Les ambiances des paysages nocturnes

Le développement croissant de l'électricité au cours du XX<sup>e</sup> siècle a progressivement modifié les paysages nocturnes de l'île de La Réunion. Au début du siècle dernier, les communes possèdent leurs propres usines électriques destinées à l'éclairage public pour une utilisation modérée. A partir des années 1960, la progression démographique va engendrer le développement du réseau électrique et de l'éclairage nocturne sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les paysages de la nuit et les activités (humaines et naturelles) nocturnes ont eux aussi évolué.

Aujourd'hui, ces paysages sont variés et à nouveau étagés. Des paysages urbains éclairés aux silhouettes des reliefs qui se dessinent dans la pénombre, il est possible d'observer la grande diversité de ces paysages une fois la nuit tombée. Mais les paysages nocturnes ne sont pas seulement visuels, ils sont également sonores, palpables et olfactifs. En effet, la nuit apporte avec elle des ambiances fraîches, humides, dans lesquelles il est possible d'écouter la faune nocturne ou l'agitation urbaine. L'évolution des technologies d'éclairage a aussi modifié les perceptions des paysages nocturnes avec l'apparition des LED qui offrent une nouvelle perception, grâce aux adaptations possibles selon les usages.

D'une manière générale, l'île est aujourd'hui beaucoup plus éclairée et les espaces non éclairés plus difficiles à trouver, l'extension des zones commerciales étire des nouveaux éclairages nocturnes en périphérie des villes et sur toute la bande littorale (exceptée sur la zone du volcan) possède peu de zones épargnées par l'éclairage nocturne.

## Carte de la perception des paysages nocturnes vus du ciel (éclairés et non éclairés)

*Pollution lumineuse sous-estimée (lumières bleues LED non captées par la prise de vue satellite)*



# La caractérisation, la mise en découverte, la réappropriation et la valorisation des paysages nocturnes

## Une perception des paysages nocturnes modifiée par l'éclairage public/privé

A l'image de l'organisation du territoire, l'impact de l'éclairage public sur l'environnement nocturne dépend donc du relief et de l'étagement. En effet, si le Hauts sont à ce jour relativement épargnés par les enjeux liés à la pollution nocturne, les Bas sont eux impactés par une tache lumineuse presque continue sur le tour de l'île - en dehors des pentes du Grand brûlé.

Ces paysages lumineux provoquent une évolution de la perception des paysages nocturnes, il est ainsi plus difficile d'observer le ciel étoilé ou les silhouettes lointaines du relief depuis les polarités urbaines. Ce phénomène est dû au développement de l'éclairage public mais également aux éclairages privés, des quartiers d'habitations et des zones d'activités dont les enseignes émettent des lumières intenses au coeur de la nuit.



## Des paysages éclairés questionnés par la sobriété énergétique

Au delà de ces considérations 'visuelles', la question de la sobriété énergétique s'impose forcément, dans un contexte où il est de plus en plus compliqué de répondre à la demande en électricité de l'île, on peut se questionner sur la nécessité d'éclairer les zones commerciales et d'activités la nuit.

L'éclairage public avec 90 000 points lumineux représente 40 à 50% de la facture des collectivités et 2,3% de la consommation d'électricité de l'île (source : ADEME). Questionner les besoins des usagers de manière à déterminer l'éclairage nécessaire en termes de nombre de points lumineux, de technologie, d'intensité et d'orientation de l'éclairage permettra d'améliorer nos environnements nocturnes (c'est-à-dire la qualité des relations entre êtres vivants du crépuscule à l'aube) et de réaliser des économies..



## Un sujet encore peu considéré dans l'aménagement du territoire

Malgré les questions de santé, de perception des paysages, de sobriété énergétique mais aussi d'impact sur la biodiversité, le sujet des paysages nocturne est encore peu abordé dans les documents réglementaires à destination des aménageurs. Les acteurs du territoire (habitants, élus, entreprises) sont peu sensibilisés sur le sujet. Afin de mieux considérer les enjeux liés aux paysages nocturnes, le Parc national a mis en place le programme "Jours de la nuit" qui a pour but de faire découvrir, sensibiliser, et convaincre de l'intérêt à prendre en compte cette dimension dans l'aménagement du territoire.

## Les atouts du territoire

- Une diversité de situations nocturnes qui permettent d'observer des paysages éclairés à des degrés variés
- Une richesse écologique liée aux paysages nocturnes avec des espèces endémiques actives la nuit
- Le coeur de l'île relativement préservé de l'urbanisation et donc de l'impact de l'éclairage public et privé

## Les faiblesses du territoire

- Une perception des paysages nocturnes altérée par la progression démographique et le déploiement de l'éclairage public
- Des entrées de villes sur-éclairées par la présence des zones d'activités et commerciales et de leurs enseignes lumineuses
- Un sujet peu pris en compte dans les politiques d'aménagement (SCOT, PLU, opérations urbaines...)

## Menaces sur les paysages nocturnes

- Mitage, normalisation de l'éclairage
- Manque d'accoutumance
- Absence de planification des aménagements
- Opposition des paysages nocturnes éclairés/non éclairés

# Des paysages aux qualités communes - Conclusion de l'état des lieux

Le diagnostic du Plan Paysage est présenté sous forme de portrait thématique, largement inspiré de l'atlas des paysages.

Neuf thématiques ont ainsi été abordées et détaillées avec un état des lieux descriptif, une analyse des dynamiques et une présentation des enjeux de chaque paysage.

Au fil des entretiens, un certain nombre de sujets a été abordé.

Cette concertation a permis de faire évoluer le diagnostic, de reformuler et de regrouper les thématiques pour n'en retenir que sept au final.

La déclinaison d'enjeux et de menaces pour chacune de ces thématiques a également été travaillée en ateliers et validée en comité de pilotage

## Des enjeux transversaux qui touchent tous les paysages

En parallèle de l'approche thématique et de la définition de leurs enjeux liés, il est important de souligner que certains enjeux sont transversaux car ils concernent plusieurs voire toutes les typologies de paysages et mettent notamment en lumière les relations positives ou négatives entre ces paysages.

Au regard du diagnostic, trois grands enjeux transversaux ont été définis :

- 1 Le traitement et la gestion des paysages d'interface
- 2 La sensibilisation des acteurs et des citoyens sur la préservation des paysages exceptionnels et du quotidien
- 3 L'adaptabilité des paysages face aux phénomènes climatiques extrêmes et au changement climatique

## ENJEUX

*Paysages de nature*

### La transformation des paysages de nature



- Une gestion délicate des interfaces au contact des espaces de nature
- Une diversité écologique mise en péril par une banalisation des milieux
- La prise en compte de la VUE dans la gestion du risque incendie

*Paysages agricoles*

### L'évolution des paysages cultivés et ruraux



- Un potentiel de valorisation du patrimoine agricole lié à la culture de la canne à sucre
- De nouveaux bâtiments agricoles aux impacts importants
- Recul des terres agricoles : enrichissement et étalement urbain

*Paysages urbains - Paysages des activités - Paysages des espaces publics*

### La qualité de la construction des paysages urbains



- Un territoire soumis à de nombreux risques
- Une qualité des paysages urbains altérée par un manque de cohérence paysagère
- Le maintien d'un motif historique : les franges urbaines jardinées
- Une banalisation des entrées de ville provoquée par l'extension des zones d'activités
- Des sols naturels et agricoles artificialisés par le développement des zones commerciales et d'activités
- Un potentiel de valorisation du paysage à travers la reconquête des espaces accueillant du public
- Des espaces publics qui prennent encore peu en compte le paysage
- Une difficulté de gestion du foncier qui ne favorise pas la création de nouveaux espaces publics

## MENACES

- 1 Incendie
- 2 Espèces Exotiques Envahissantes
- 3 Non gestion des friches
- 4 Erosion de la biodiversité
- 5 Déchets

- 6 Etalement urbain
- 7 Mitige
- 8 Déprise agricole
- 9 Impact de la transition agricole et des politiques publiques (intensification/extensification)

- 10 Mitige sur mi-pentes
- 11 Qualité de la densification
- 12 Fractionnement au contact des grandes infrastructures de mobilité
- 13 Banalisation
- 14 Centres commerciaux
- 15 Pollution visuelle

# Des paysages aux qualités communes - Conclusion de l'état des lieux

## ENJEUX

*Paysages des infrastructures linéaires*

**L a qualité paysagère des nouvelles infrastructures, l'amélioration des paysages d'infrastructures existants et gestion des équipements obsolètes et en déprise**



- Une qualité de vie et des paysages impactés par un réseau routier saturé
- Un manque de traitement paysager des infrastructures de transports en commun
- Un développement des voies cyclables difficile mais valorisant pour le paysage
- Des routes paysagées aux cônes de vues grandioses mais soumises aux risques

*Paysages des énergies et ressources*

**L'impact des équipements d'énergie à l'échelle des paysages réunionnais et la réversibilité des équipements obsolètes**



- Des paysages marqués par la transition et la course vers l'autonomie énergétique
- Des adaptations paysagères générées par la gestion des déchets
- Le potentiel de valorisation paysagère des carrières

*Paysages de loisirs*

**Le juste équipement, la reconquête et la mise en découverte des paysages de loisirs**



- Un manque de réflexion sur l'aménagement des sites naturels et des problématiques de stationnement
- Le sentier du littoral, un itinéraire de découverte des paysages pourtant discontinu

*Paysages nocturnes*

**La caractérisation, la mise en découverte, la réappropriation et la valorisation des paysages nocturnes**



- Une perception des paysages nocturnes modifiée par l'éclairage public
- Des paysages éclairés questionnés par la sobriété énergétique
- Des paysages nocturnes encore peu considérés dans l'aménagement du territoire

## MENACES

- 16 Grignotage dans les coupures urbaines
- 17 Normalisation des aménagements routiers

- 18 Mitige et concentration sur des espaces peu équipés
- 19 Impact du développement des énergies renouvelables
- 20 Politiques de l'eau (citerne, conduites...)
- 21 Abandon des équipements

- 22 Equipements peu adaptés à la singularité des sites et à leurs usages
- 23 Surfréquentation des sites, régulière ou ponctuelle
- 24 Aménagements réfléchis pour un accès automobile et concentration des services
- 25 Incivilités, déchets issus des randonneurs

- 26 Mitige, normalisation de l'éclairage
- 27 Manque d'acculturation
- 28 Absence de planification des aménagements
- 29 Opposition des paysages nocturnes éclairés/non éclairés





## Du battant des lames au sommet des montagnes, des séquences paysagères confrontées à des enjeux

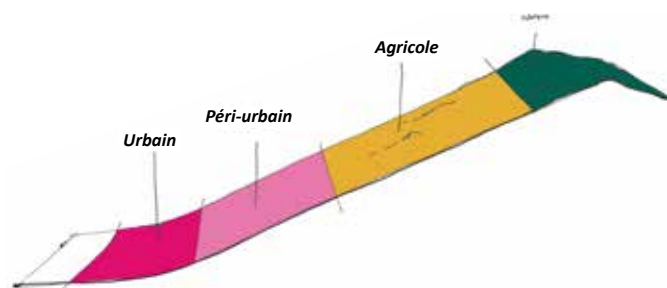
Une conclusion qui reprend les enjeux et menaces et les spatialise dans les différentes typologies de paysages et d'organisation du territoire pour préfigurer les Objectifs de Qualité Paysagère à mettre en place pour le territoire de demain

# Les séquences paysagères de l'île de La Réunion

Afin de comprendre les différentes typologies d'organisation du territoire, un travail de représentation de séquences paysagères a été mené. Ces séquences paysagères ont été imaginées grâce à la lecture des paysages de l'île et à l'analyse des interactions entre les différents types de paysages.

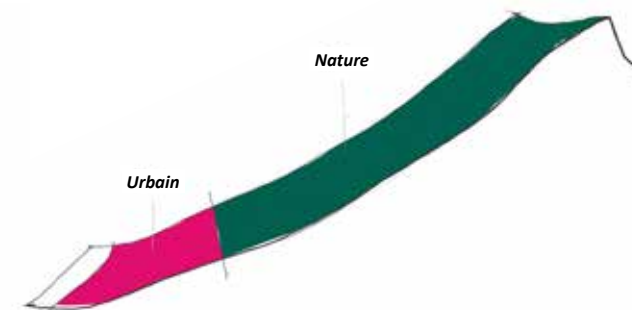
Cinq grandes séquences paysagères ont été déterminées :

- 1 De la planèze étagée au Coeur habité
- 2 Du littoral urbanisé aux plaines agricoles d'altitude
- 3 Des plaines littorales aux Hauts forestiers
- 4 Des pentes urbaines aux Hauts forestiers
- 5 Du littoral sauvage aux remparts, l'enclos du piton



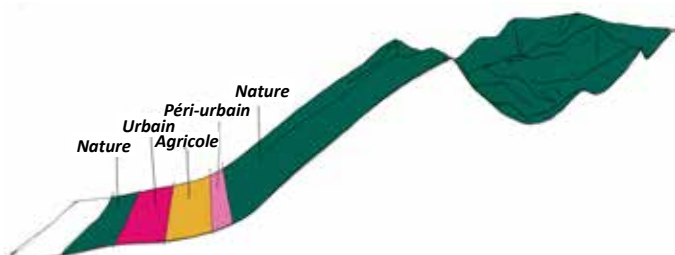
## 2 Du littoral urbanisé aux plaines agricoles d'altitude

Cette séquence paysagère se caractérise par une planèze régulière sur laquelle s'étale une urbanisation continue du littoral aux mi-pentes. Cette urbanisation, dense dans les Bas, s'étire progressivement pour finir en îlots villageois dans la séquence agricole et rurale qui occupe les Hauts. Ces plaines agricoles d'altitudes constituent une interface de qualité avec les grands espaces de nature des Hauts.



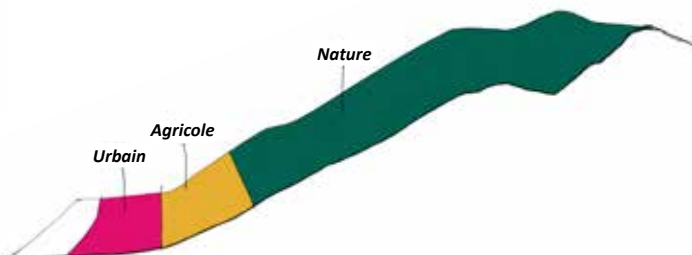
## 4 Des pentes urbaines aux Hauts forestiers

Cette séquence paysagère représente une typologie de paysage relativement unique sur le territoire où l'espace urbain dense épouse le relief abrupt jusqu'à rencontrer de manière frontale les grands espaces de nature des Hauts.



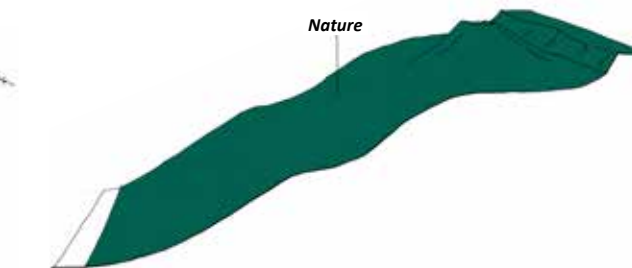
## 1 De la planèze étagée au Coeur habité

Cette typologie de territoire est la plus complexe en matière d'étagement. Elle accueille de nombreux paysages qui se côtoient et s'entremêlent en créant des interfaces multiples et parfois peu qualitatives. Le littoral est occupé par une bande naturelle réduite face à une bande urbaine dense et continue. Les mi-pentes sont occupées par des paysages agricoles variés mais de plus en plus mités et dont l'enfrichement s'accroît sous la pression urbaine des pentes. Enfin, dans les Hauts, on rencontre de vastes espaces de nature, variés et exceptionnels et habités dans les cirques.



## 3 Des plaines littorales aux Hauts forestiers

La séquence des plaines littorales aux Hauts forestiers présente une organisation fortement lisible dans le paysage. Depuis les Bas, on peut voir une organisation urbaine qui suit la courbe du littoral, succédée par des espaces agricoles variés installés dans les mi-pentes et un arrière-plan forestier préservé jusqu'à une altitude relativement basse.



## 5 Du littoral sauvage aux remparts, l'enclos du piton

La séquence paysagère du littoral sauvage aux remparts renvoie à l'idée de la formation des paysages de nature réunionnais. Dans les Bas, on peut observer des paysages volcaniques plus anciens avec une colonisation progressive des végétaux pionniers alors que dans les Hauts on constate une formation plus récente et plus hostile au vivant. Cette séquence représente également le rapport humain à ces grands paysages de nature à travers les aménagements liés aux loisirs.

# Séquence paysagère type 1

## Enjeux et menaces de la planèze étagée au Coeur habité

Afin de mieux comprendre les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les paysages de La Réunion, un travail de spatialisation a été mené sur 5 séquences paysagères représentatives du territoire. La spatialisation des menaces sur ces typologies permet de révéler les dynamiques en cours et de cibler des secteurs à enjeux pour la suite de la démarche.



- 1 Incendie
- 2 Espèces Exotiques Envahissantes
- 3 Non gestion des friches
- 4 Erosion des paysages
- 5 Déchets

- 6 Etalement urbain
- 7 Mitage
- 8 Déprise agricole
- 9 Impact de la transition agricole et des politiques publiques (intensification/extensification)

- 10 Mitage sur mi-pentes
- 11 Qualité de la densification
- 12 Fractionnement au contact des grandes infrastructures de mobilité
- 13 Banalisation
- 14 Centres commerciaux
- 15 Pollution visuelle

- 16 Grignotage dans les coupures urbaines
- 17 Normalisation des aménagements routiers

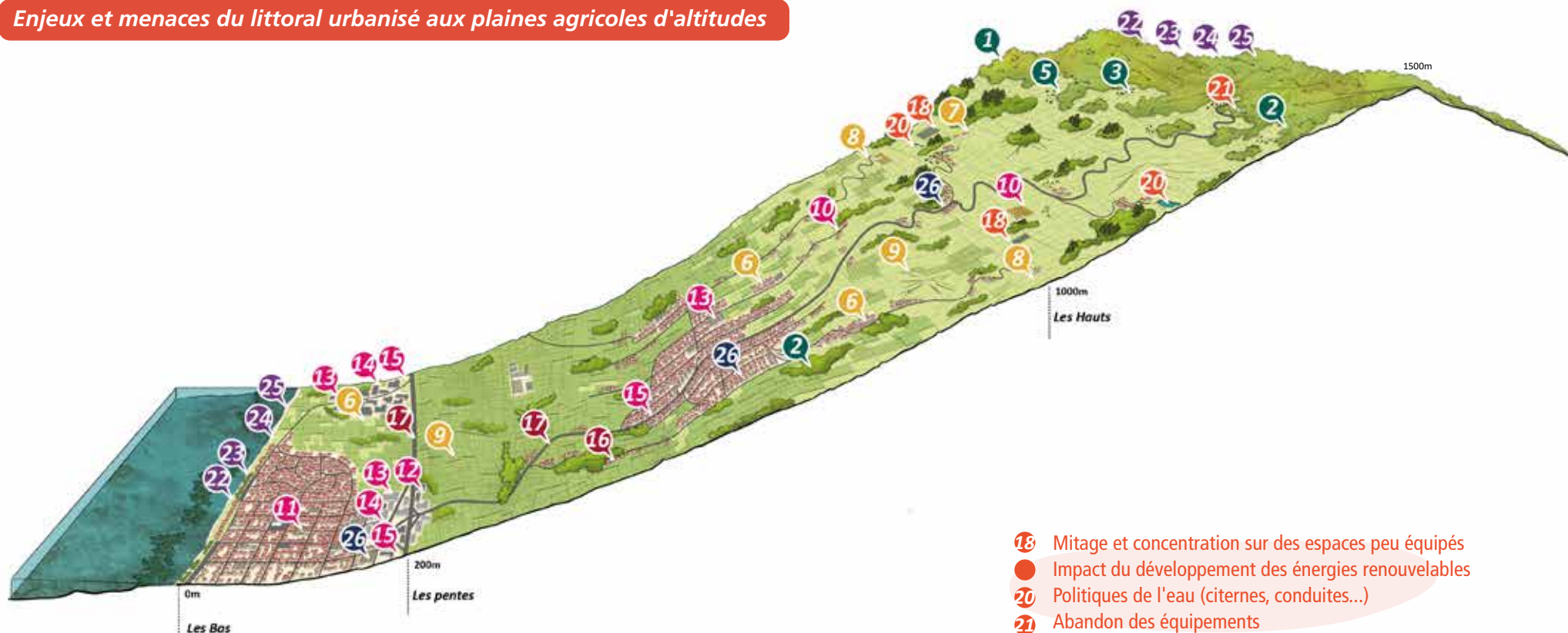
- 18 Mitage et concentration sur des espaces peu équipés
- 19 Impact du développement des énergies renouvelables
- 20 Politiques de l'eau (citernes, conduites...)

- 22 Equipements peu adaptés à la singularité des sites et à leurs usages
- 23 Surfréquentation des sites, régulière ou ponctuelle
- 24 Aménagements réfléchis pour un accès automobile et concentration des services
- 25 Incivilités, déchets issus des randonneurs

- 26 Mitage, normalisation de l'éclairage
- 27 Manque d'acculturation
- Absence de planification des aménagements
- Opposition des paysages nocturnes éclairés/non éclairés

# Séquence paysagère type 2

## Enjeux et menaces du littoral urbanisé aux plaines agricoles d'altitudes



- 1 Incendie
- 2 Espèces Exotiques Envahissantes
- 3 Non gestion des friches
- 5 Déchets

- 6 Etalement urbain
- 7 Mitage
- 8 Déprise agricole
- 9 Impact de la transition agricole et des politiques publiques (intensification/extensification)

- 10 Mitage sur mi-pentes
- 11 Qualité de la densification
- 12 Fractionnement au contact des grandes infrastructures de mobilité
- 13 Banalisation
- 14 Centres commerciaux
- 15 Pollution visuelle

- 16 Grignotage dans les coupures urbaines
- 17 Normalisation des aménagements routiers

- 18 Mitage et concentration sur des espaces peu équipés
- 19 Impact du développement des énergies renouvelables
- 20 Politiques de l'eau (citernes, conduites...)
- 21 Abandon des équipements

- 22 Equipements peu adaptés à la singularité des sites et à leurs usages
- 23 Surfréquentation des sites, régulière ou ponctuelle
- 24 Aménagements réfléchis pour un accès automobile et concentration des services
- 25 Incivilités, déchets issus des randonneurs

- 26 Mitage, normalisation de l'éclairage
- Absence de planification des aménagements
- Opposition des paysages nocturnes éclairés/non éclairés

# Séquence paysagère type 3

Enjeux et menaces des plaines littorales aux Hauts forestiers



- 1 Incendie
- 2 Espèces Exotiques Envahissantes
- 3 Non gestion des friches
- 4 Erosion des paysages
- 5 Déchets

- 6 Etalement urbain
- 7 Mitage
- 8 Déprise agricole
- 9 Impact de la transition agricole et des politiques publiques (intensification/extensification)

- 10 Mitage sur mi-pentes
- 11 Qualité de la densification
- 12 Fractionnement au contact des grandes infrastructures de mobilité
- 13 Banalisation
- 14 Centres commerciaux
- 15 Pollution visuelle

- 16 Grignotage dans les coupures urbaines
- 17 Normalisation des aménagements routiers

- 18 Mitage et concentration sur des espaces peu équipés
- 19 Impact du développement des énergies renouvelables

- 22 Equipements peu adaptés à la singularité des sites et à leurs usages
- 23 Surfréquentation des sites, régulière ou ponctuelle
- 24 Aménagements réfléchis pour un accès automobile et concentration des services
- 25 Incivilités, déchets issus des randonneurs

- 26 Mitage, normalisation de l'éclairage
- Absence de planification des aménagements
- Opposition des paysages nocturnes éclairés/non éclairés

# Séquence paysagère type 4

## Enjeux et menaces des pentes urbaines aux Hauts forestiers



- 1 Incendie
- 2 Espèces Exotiques Envahissantes
- 3 Non gestion des friches
- 4 Erosion des paysages
- 5 Déchets

- 6 Etalement urbain
- 7 Mitage
- 8 Déprise agricole

- 11 Qualité de la densification
- 13 Banalisation
- 14 Centres commerciaux
- 15 Pollution visuelle

- 16 Grignotage dans les coupures urbaines
- 17 Normalisation des aménagements routiers

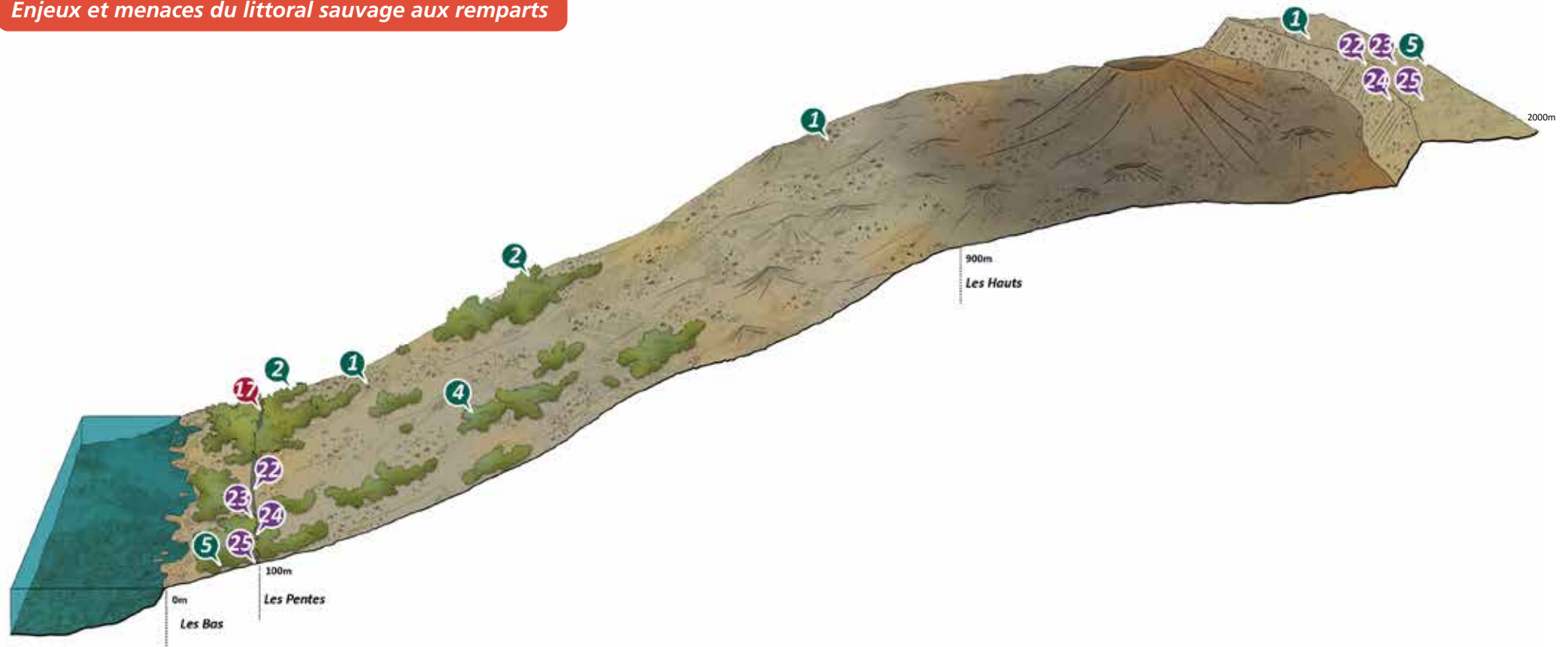
- 18 Mitage et concentration sur des espaces peu équipés
- 20 Politiques de l'eau (citerne, conduites...)

- 22 Equipements peu adaptés à la singularité des sites et à leurs usages
- 23 Surfréquentation des sites, régulière ou ponctuelle
- 24 Aménagements réfléchis pour un accès automobile et concentration des services
- 25 Incivilités, déchets issus des randonneurs

- 26 Normalisation de l'éclairage
- Opposition des paysages nocturnes éclairés/non éclairés
- 27 Absence de planification des aménagements

# Séquence paysagère type 5

## Enjeux et menaces du littoral sauvage aux remparts



- 1 Incendie
- 2 Espèces Exotiques Envahissantes
- 4 Erosion des paysages
- 5 Déchets

- 22 Equipements peu adaptés à la singularité des sites et à leurs usages
- 23 Surfréquentation des sites, régulière ou ponctuelle
- 24 Aménagements réfléchis pour un accès automobile et concentration des services
- 25 Incivilités, déchets issus des randonneurs

- 17 Normalisation des aménagements routiers





## Annexes

# Bilan de l'atelier 1

L'atelier 1 s'est déroulé durant 3 jours sur le territoire des 5 communautés d'agglomération

## Jeudi 30 mars

9h - TCO

Le Port - Centre commercial Sacré Coeur

13h30 - CINOR

Saint-Denis - Parc de la Trinité

## Vendredi 31 mars

9h - CIREST

La Plaine des Palmistes - Col de Bellevue

13h30 - CIREST

Saint-André - Parc du Colosse

## Lundi 3 avril

9h - CASUD

Saint-Joseph - Centre commercial les Terrass

13h30 - CIVIS

Saint-Pierre - ZAC Canabady

Ces trois journées d'atelier ont réuni les acteurs des territoires afin de partager leur expertise concernant les enjeux du territoire ainsi que les projets en cours.

Les thématiques abordées ont suivi celles de l'Atlas des Paysages dont la mise à jour vient d'être réalisée :

- Les paysages de nature (nature / eau douce / littoral)
- Les paysages agricoles
- Les paysages urbains
- Les paysages des mobilités
- Les paysages des activités et énergies

Le sujet transversal du tourisme a également été évoqué car cette thématique révèle de nombreux enjeux et fait l'objet de multiples réflexions sur le territoire.



# Bilan de l'atelier 1

## Le bilan de l'atelier 1

Une trentaine de participants sur trois jours

Des éléments à préserver liés au patrimoine urbain, agricole et naturel qui constituent l'identité de l'île

- Le patrimoine des cases créoles et des cours arborées
- Les interfaces agricoles et les coupures d'urbanisation
- Le patrimoine de la canne à sucre et les paysages agricoles caractéristiques de l'île
- Les grands espaces de nature et les cônes de vue sur le grand paysage

Des grands enjeux qui ont émergé des discussions

- 1 Mieux gérer les paysages urbains
- 2 Accompagner la transition agricole
- 3 Protéger les grands espaces de nature
- 4 Mieux gérer les flux touristiques
- 5 Développer des modes de transports alternatifs
- 6 Intégrer le développement des énergies renouvelables

Les ambitions du territoire

- Sensibiliser les habitants et les élus aux questions de paysage
- Prendre en compte le paysage dans les documents de planification
- Trouver de nouvelles formes touristiques, plus responsables et raisonnées
- Intégrer les questions de paysage dans les pratiques agricoles
- Trouver plus de cohérence entre les Hauts et les Bas



# Les rendez-vous de la phase diagnostic

## Réunion de lancement

29 mars 2023

- Jean-Philippe DELORME – PNRéunion (Directeur)
- Paul FERRAND – PNRéunion (Directeur adjoint)
- Gérard COLLIN – PNRéunion (Président du Conseil Scientifique)
- Isabeau JURQUET – PNRéunion (Responsable du service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable)
- Albine JAUBERT – PNRéunion (Chargée de mission Paysage)
- Thibaut VAISSE – PNRéunion (Chargé de mission « appui aux projets d'aménagements et travaux »)
- Laurence PEYRE – PNRéunion (Chargée de communication)
- Simon LACOURT – CADEX (Directeur de projet)
- Elise ROUGE – CADEX (Chargée de projet)
- Séverine LEPIOLET – LEU Réunion (Cheffe de projet)
- Manon SILBERSCHMIDT – LEU Réunion (Chargée de projet)
- Pierre MAROUBY – Green Yellow
- Arnaud DE LA HOGUE – Total Energies
- Camille BEI – Total Energies
- Milène ROMAN – CIVIS (Petites villes de demain à l'Etang Salé)
- David LE CLAIRE – CIVIS (Petites villes de demain à Petite-Île)
- Cédric PAYET – CIREST
- Claude CARPENTIER – SREPEN
- Olivier VOILLEQUIN – Commune du Tampon
- Willy FONTAINE – Commune de Saint-Pierre
- Clara LEMERCIER – Commune de Saint-Joseph
- Sidonie MOREL – Commune de Saint-Joseph
- Jean RACINE – Université de La Réunion
- Béatrice MOPPERT – Université de La Réunion
- Gislain SOUBADOU – Chambre d'agriculture
- Caroline WOLF – Région
- Cécile LEPAN – DEAL
- Sandhya DYALL – Région
- Marie-Pierre NEHOVA – Région
- Stéphane MARTY – DEAL
- Jean DE TOMBEUR – DEAL
- Audrey BURLOTTO – CAUE
- Yann HAMONET – Département
- Didier VISNELDA – Département
- Valérie MOUCHARD – Commune de Saint-Paul
- Anaïs NANY – Département
- Michèle ADOLPHE – Département
- Lisa COMPAIN – TCO
- Christelle HOARAU – TCO
- Camille ENAULT – TCO
- Stéphanie LEBRETON – Région
- Jean-Christin GAZAN – DAC
- Jean-Fred DAMOUR – Commune de Saint-Leu
- Jérôme BOYER – CIVIS (Petites villes de demain aux Avirons)
- Cédric ROUPAULD – CIVIS

## Atelier au Port

30 mars 2023

- Camille ENAULT – TCO (Responsable de Service - Service Planification et Stratégie Territoriale)
- Lisa COMPAIN – TCO (Service Planification et Stratégie Territoriale)
- Anaïs NANY – Département (Cheffe de projet Développement Touristique – DTEN)
- Sidonie MOREL – Commune de Saint-Joseph (Direction Aménagement, Urbanisme et Développement du Territoire)
- Rachel MUSSARD – Parc national, secteur Ouest

## Atelier à Saint Denis

30 mars 2023

- Audrey BURLOTTO – CAUE, paysagiste
- Claude Carpentier – SREPEN
- Thibaut VAISSE – Parc national, chargé de suivi projets et travaux

## Atelier à la Plaine des Palmistes

31 mars 2023

- Michèle ADOLPHE – Département (Cheffe de projet Développement Territorial)
- Yann HAMONET – Département (DAE)
- Jean-Laurent AOUIRA- CIREST, chargé de projet PIVE La Plaine des Palmistes
- Christophe NARAYANIN – CIREST, chef de projet avenir montagne Salazie
- Romain COURTOIS – Total Energies, chef de projet
- Jean-Marie PAUSE – Parc national, secteur Est

## Atelier à Saint-André

31 mars 2023

- Thibaut VAISSE – Parc national, chargé de suivi projets et travaux
- Serge BORCHIELLINI – Total Energies, chef de projet

## Atelier à Saint-Joseph

3 avril 2023

- Jean DE TOMBEUR – DEAL Réunion (Paysagiste concepteur | Chargé d'étude Paysages et Site)
- Vanessa COLLET – Elue de Saint-Joseph en charge des espaces verts
- Michèle ADOLPHE – Département (Cheffe de projet Développement Territorial)
- Yannick ZITTE – Parc national, secteur Sud

## Atelier à Saint-Pierre

3 avril 2023

- Stéphanie LEBRETON – Région Réunion, Direction des routes
- Nicolas PONAMALE – Région Réunion (DID – Antenne Sud)
- Jean DE TOMBEUR – DEAL Réunion (Paysagiste concepteur | Chargé d'étude Paysages et Site)
- Cédric ROPAULD – CIVIS (Direction planification territoriale)
- Yannick ZITTE – Parc national, secteur Sud
- Milène ROMAN – CIVIS (Petites villes de demain à l'Etang Salé)
- Clara LEMERCIER – Commune de Saint-Joseph
- Sabrina LEBRETON – Commune de Saint-Joesph
- Véronique DUCHEMANE – Commune de Saint-Joseph
- Camille ENAULT – TCO (Responsable de Service - Service Planification et Stratégie Territoriale)
- Service Environnement - Commune de Saint - Pierre
- Valérie MOUCHARD – Commune de Saint-Paul (Responsable Aménagement Paysager et Suivi Environnemental)
- Janik PAYET – Parc national, secteur Ouest
- Gérard COLLIN – Parc national, président du Conseil Scientifique

# Les rendez-vous de la phase diagnostic

## COTECH 1

23 mai 2023

- Isabeau JURQUET – PNRéunion (Responsable du service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable)
- Albine JAUBERT – PNRéunion (Chargée de mission Paysage)
- Jean-Philippe DELORME – PNRéunion (Directeur)
- Paul FERRAND – PNRéunion (Directeur adjoint)
- Gérard COLLIN – PNRéunion (Président du Conseil Scientifique)
- Anthony DOFAL – PNRéunion (CDM observatoire de l'environnement nocturne)
- Lisa OLIVETTE – PNRéunion (Coordinatrice du programme « Les jours de la Nuit »)
- Simon LACOURT – CADEX (Directeur de projet)
- Séverine LEPIOLET – LEU Réunion (Cheffe de projet)
- Manon SILBERSCHMIDT – LEU Réunion (Chargée de projet)
- Alizée MOREUX – Interland (Directrice de projet)
- Charlotte PIERSON – Interland (Chargée de projet)
- Stéphane MARTY – DEAL (Chef d'unité « Littoral, Paysages et Sites »)
- Nicolas PONAMALE – Région Réunion (DID – Antenne Sud)
- Caroline WOLF – Région Réunion SAR
- Yann HAMMONET – Département (DAE)
- Anita RAZAFINDRASOA – CIREST (Directrice de la Planification et de la Connaissance du territoire)
- Lisa COMPAIN – TCO (Service Planification et Stratégie Territoriale)
- Milène ROMAN – CIVIS (Petites villes de demain à l'Étang Salé)
- Sidonie MOREL – Commune de Saint-Joseph (Direction Aménagement, Urbanisme et Développement du Territoire)
- Ingrid FONTAINE – Commune la Plaine des Palmistes (DGA)

- Frédéric TECHER – AGORAH (Responsable du pôle Aménagement et Environnement)

### Participants excusés

- Cédric ROPAULD – Civis (Direction planification territoriale)
- Audrey BURLOTTO – CAUE (Paysagiste)
- Valérie MOUCHARD – Commune de Saint Paul (Responsable Aménagement Paysager et Suivi Environnemental)
- Willy FONTAINE – Commune de Saint Pierre (Direction de l'Environnement et du cadre de vie)
- Anaïs NANY – Département (Cheffe de projet Développement Touristique – DTEN)
- Michèle ADOLPHE – Département (Cheffe de projet Développement Territorial)
- Jean DE TOMBEUR – DEAL (Paysagiste concepteur | Chargé d'étude Paysages et Site)

## COTECH 2

13 septembre 2023

- Jean-Philippe DELORME – PNRéunion (Directeur)
- Isabeau JURQUET – PNRéunion (Responsable du service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable)
- Albine JAUBERT – PNRéunion (Chargée de mission Paysage)
- Gérard COLLIN – PNRéunion (Président du Conseil Scientifique)
- Rachel MUSSARD – PNRéunion (Responsable Secteur Ouest)
- Christian BEILLEVAIRE – PNRéunion (Responsable Secteur Nord)
- Simon LACOURT – CADEX (Directeur de projet)

- Thibaut VAISSE – LEU Réunion (Chef de projet)
- Jean DE TOMBEUR – DEAL (Chargé d'étude Paysages et Sites – Responsable Atlas des Paysages)
- Stéphanie LEBRETON – Région Réunion DID
- Audrey BURLOTTO – CAUE (Paysagiste)
- Milène ROMAN – CIVIS (Petites villes de demain à l'Étang-Salé)
- Anaïs NANY – Département (Cheffe de projet Développement Touristique – DTEN)
- Yann HAMONET – Département (DAE SIDT)
- Michèle ADOLPHE – Département (Mission Développement)
- Willy FONTAINE – Commune de Saint Pierre (Direction de l'Environnement et du cadre de vie)
- Frédéric TECHER – AGORAH (Responsable du pôle Aménagement et Environnement)
- Lisa COMPAIN – TCO (Service Planification et Stratégie Territoriale)

### Participants excusés

- Valérie MOUCHARD – Commune de Saint-Paul (Division Environnement et Cadre de Vie, service Biodiversité et Paysages)
- Ingrid FONTAINE – Commune de la Plaine-des-Palmistes (DGA Aménagement, développement et biodiversité)
- Anita RAZAFINDRASOA – CIREST (Directrice de la Planification et de la Connaissance du territoire)
- Cédric ROPAULD – CIVIS (Directeur Planification territoriale)
- Caroline WOLF - Région Réunion (Chargée de Mission Evaluation et Révision du SAR)
- Marie-Pierre NEHOUA-NATIHA – Région Réunion (Responsable du Pôle Stratégie Territoriale)
- Cheffe de projet révision du SAR)
- Sandhya DYALL – Région Réunion (Révision du SAR)

## COTECH 2 (suite)

4 octobre 2023

- Isabeau JURQUET – PNRéunion (Responsable du service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable)
- Albine JAUBERT – PNRéunion (Chargée de mission Paysage)
- Gérard COLLIN – PNRéunion (Président du Conseil Scientifique)
- Christian BEILLEVAIRE – PNRéunion (Responsable Secteur Nord)
- Frédéric TECHER – AGORAH (Responsable du pôle Aménagement et Environnement)
- Lisa COMPAIN – TCO (Service Planification et Stratégie Territoriale)
- Caroline WOLF - Région Réunion (Chargée de Mission Evaluation et Révision du SAR)

### Participants excusés

- Jean DE TOMBEUR – DEAL (Chargé d'étude Paysages et Sites – Responsable Atlas des Paysages)
- Willy FONTAINE – Commune de Saint Pierre (Direction de l'Environnement et du cadre de vie)
- Stéphanie LEBRETON – Région Réunion DID
- Sidonie MOREL – Commune de Saint-Joseph - Direction Aménagement, Urbanisme et Développement du Territoire
- Valérie MOUCHARD – Commune de Saint-Paul (Division Environnement et Cadre de Vie, service Biodiversité et Paysages)
- Anita RAZAFINDRASOA – CIREST (Directrice de la Planification et de la Connaissance du territoire)
- Michèle ADOLPHE – Département (Mission Développement)
- Rachel MUSSARD – PNRéunion (Responsable Secteur Ouest)
- Anaïs NANY – Département (Cheffe de projet Développement Touristique – DTEN)
- Audrey BURLOTTO – CAUE (Paysagiste)



**Parc national de La Réunion**

258 Rue de la République

97431 La Réunion

[paysage@reunion-parcnational.fr](mailto:paysage@reunion-parcnational.fr)

02 62 90 79 02

[www.reunion-parcnational.fr](http://www.reunion-parcnational.fr)